



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

BP 70021

18220 LES Aix d'Angillon

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Numéro 10

2^{ème} semestre 2021

SOMMAIRE

I- Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 22 juillet 2021

195- Réhabilitation de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont - Approbation de la modification en cours d'exécution n°2 au marché de travaux - Lot n°02 - Charpente-couverture-étanchéité attribué au groupement d'entreprise René GIRAUD EURL / Entreprise DUBAS

196- Réhabilitation de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont - Approbation de la modification en cours d'exécution n°1 au marché de travaux - Lot n°03 - Menuiseries extérieures-serrurerie attribué à l'entreprise PLASTIFERM

197- Réhabilitation de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont - Approbation de la modification en cours d'exécution n°1 au marché de travaux - Lot n°05 - Menuiseries intérieures attribué à l'entreprise Atelier Menuiserie des Forges

198- Réhabilitation de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont - Approbation de la modification en cours d'exécution n°1 au marché de travaux - Lot n°09 - Plomberie sanitaire/chauffage/ventilation attribué à l'entreprise Centre Clim

199- Réhabilitation de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont - Approbation de la modification en cours d'exécution n°1 au marché de travaux - Lot n°10 - Électricité CF/cf attribué à l'entreprise SDEE SARL

200- Approbation de la convention passée avec l'AD2T pour la mise en place du dispositif It's Wine Time

201- Centre Céramique - Approbation de la programmation 2022

202- Centre Céramique - Approbation de la convention "Bruits Communs"

203- Aménagement de la ZAC de Bois Blanc : Approbation de la modification en cours d'exécution n°1 au marché de travaux - Lot n°1 "Voiries-réseaux divers" attribué à l'entreprise Axiroute

204- Attribution d'une subvention à l'école de musique Les Hautes Terres Musicales dans le cadre du dispositif Classe Orchestre

205- Attribution d'une subvention aux associations sportives

206- Postes d'agents non titulaires - Accueils de Loisirs - Année scolaire 2021-2022

207- Demande de subvention d'investissement à la CAF - Travaux Crèche Allouis

208- Modification de la convention de mise à disposition des locaux pour l'accueil des centres de loisirs entre les communes et la Communauté de Communes

209- Attribution du marché fournitures de matériels informatiques et petits équipements comprenant l'intégration au réseau

210- Budget Principal - Réalisation d'un emprunt - Voirie

211- Cession - Sortie d'actif d'un véhicule

212- Modification du tableau des effectifs

Séance du 02 septembre 2021

- 213- Installation de Monsieur Patrick RICHARD dans ses fonctions de conseiller communautaire
- 214- Election du Président
- 215- Détermination du nombre de Vice-Présidents
- 216- Election du premier Vice-Président
- 217- Election du deuxième Vice-Président
- 218- Election du troisième Vice-Président
- 219- Election du quatrième Vice-Président
- 220a- Election du cinquième Vice-Président
- 221- Election du sixième Vice-Président
- 222- Election du septième Vice-Président
- 223- Election du huitième Vice-Président
- 224- Election du neuvième Vice-Président
- 225- Décision modificative n°1 – Budget Eau Régie 2021
- 226- Composition du Bureau Communautaire
- 227- Délégation du Conseil Communautaire au Président en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 228- Indemnités allouées au Président et aux Vice-Président
- 229- Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) – Election d'un délégué titulaire représentant du Conseil Communautaire
- 230- Approbation de la modification en cours d'exécution n°1 de travaux pour l'extension du réseau d'assainissement – Route de Malvette à Rians
- 231- Modification du tableau des effectifs
- 232- Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) – Election d'un délégué suppléant représentant du Conseil Communautaire

Séance du 23 septembre 2021

- 233- Contrat Départemental de Territoire - Approbation de l'avenant n°5 au contrat
- 234- Désignation du représentant à la Société Publique Locale (SPL) Tri Berry Nivernais
- 235- Attribution des marchés de travaux pour l'extension du siège communautaire aux Aix d'Angillon
- 236- Dispositif It's Wine Time - Approbation d'un reversement aux intervenants
- 237- Centre Céramique - Validation des tarifs Grands Feux 2021
- 238- Trouée Verte - Avenant n°1 à la convention de gestion
- 239- Iso Déco - Modification du montant de la subvention
- 240- Culture - Fixation des tarifs 2022
- 241- Culture - Fixation des tarifs de location - Espace Culturel Victor Hugo
- 242- Approbation de la convention concert école de musique Angilonnaise - 20 novembre 2021
- 243- Convention de mise à disposition des locaux intercommunaux - Espace Culturel Victor Hugo
- 244- Demande de subvention d'investissement à la CAF - Espace Jeunes Fussy
- 245- Décision modificative n°2 - Budget assainissement affermage 2021
- 246- Décision modificative n°1 - Budget CCLB 2021
- 247- Marché de réfection du réseau eau potable du centre bourg Vignoux sous les Aix
- 248- Approbation de la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale
- 249- Modification du tableau des effectifs

Séance du 21 octobre 2021

- 250- Aides aux entreprises - Modification du porteur de projet
- 251- Budget Ordures Ménagères - Créances éteintes et créances admises en non-valeur
- 252- Budget Centre de Loisirs - Créances éteintes
- 253- Budget Eau Régie - Créances éteintes
- 254- Budget Assainissement Régie - Créances éteintes
- 255- Installation d'assainissement non collectif - Participation financière de la Communauté de Communes
- 256- Décision modificative n°1 - Budget assainissement non collectif 2021
- 257- Décision modificative n°2 - Budget centre de loisirs 2021
- 258- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 - PETR Centre Cher - Validation de la nouvelle maquette financière et de l'avenant n°1
- 259- Approbation de la modification en cours d'exécution n°1 au marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune d'Allogny - Groupement REHA Assainissement - SOGEA NOTP
- 260- Fixation des tarifs eau potable sur les communes de Neuvy deux Clochers et de Neuilly en Sancerre
- 261- Désignation des délégués du SMERSE en représentation de substitution du SIAEP Neuvy deux Clochers - Neuilly en Sancerre
- 262- Présentation des rapports annuels des délégataires eau potable
- 263- Présentation des rapports annuels des délégataires assainissement collectif
- 264- Approbation du règlement de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPGD)
- 265- Approbation du règlement intérieur des déchèteries
- 266- Centre Céramique - Validation du prix de vente du catalogue Japon
- 267- Culture - Règlement intérieur et contrats de location de l'Espace Culturel Victor Hugo
- 268- Approbation de la demande d'agrément du projet Espace Jeunes à Fussy prestation service jeunes auprès de la CAF
- 269- Compétence eau et assainissement - Signature du Procès-Verbal de mise à disposition à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- 270- Subvention "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV) - Reversement d'un trop perçu
- 271- Marchés d'assurances - Constitution d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale
- 272- Modification du tableau des effectifs

Séance du 25 novembre 2021

- 273- Attribution du marché de concession des services publics de l'eau potable - Lot n°1
- 274- Attribution du marché de concession des services publics de l'assainissement collectif - Lot n°2
- 275- Compétences GEMAPI - Etude de gouvernance des compétences - Convention de groupement de commandes
- 276- Modification du tableau des effectifs
- 277- Statuts - Modification de l'intérêt communautaire
- 278- Parc photovoltaïque de Fussy - Choix du développeur - Approbation de la promesse de bail emphytéotique

- 279- Finances - SPL Tri Berry Nivernais - Investissement dans le cadre du projet de construction conception réalisation d'un centre de tri interdépartemental situé dans la Zone des Quatre Vents à Bourges - Prêt n°1
- 280- Finances - SPL Tri Berry Nivernais - Investissement dans le cadre du projet de construction conception réalisation d'un centre de tri interdépartemental situé dans la Zone des Quatre Vents à Bourges - Prêt n°2
- 281- Finances - SPL Tri Berry Nivernais - Investissement dans le cadre du projet de construction conception réalisation d'un centre de tri interdépartemental situé dans la Zone des Quatre Vents à Bourges - Prêt n°3
- 282- Attribution du marché acquisition d'un véhicule utilitaire électrique pour la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- 283- Citéo - Approbation de l'avenant n°2 au contrat CAP 2022
- 284- Pyral - Approbation du contrat de reprise aluminium - Filière Barème F (2018-2022)
- 285- Regeal Affimet - Approbation de l'avenant n°1 au contrat type option de reprise filière aluminium
- 286- Véolia - Approbation de l'avenant n°1 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry
- 287- Ordures ménagères - Fixation des tarifs 2022
- 288- Décision modificative n°3 Budget Principal
- 289- Décision modificative n°1 Budget Bâtiment Développement économique
- 290- Décision modificative n°1 Budget ZAC Bois Blanc
- 291- Décision modificative n°2 Budget CCLB
- 292- Décision modificative n°2 Budget Eau Régie
- 293- Décision modificative n°1 Budget Gendarmerie
- 294- Refacturation des charges dans le cadre de la prise des compétences eau et assainissement
- 295- Répartition de l'excédent des budgets eau et assainissement
- 296- Refacturation des charges du Budget Principal au Budget annexe CIAS
- 297- ZAC Bois Blanc - Approbation du cahier des charges de cession de terrains
- 298- ZAC de Bois Blanc - Définition du prix de vente des terrains
- 299- Aides aux entreprises - Cannelle et Bergamote
- 300- Aides aux entreprises - Clean Eco
- 301- Aides aux entreprises - Optique Les Aix
- 302- Culture - Remboursement trop perçu - Subvention PACT Région Centre Val de Loire saison culturelle 2020
- 303- Culture - Approbation de la convention projet Léonard et versement d'une subvention à l'Ecole de musique d'Henrichemont
- 304- Sport - Convention et remboursement de la mutualisation des frais de transport des écoles vers le gymnase - Année scolaire 2020-2021
- 305- Jeunesse - Mise en place d'un règlement intérieur commun aux Espaces Jeunes
- 306- Jeunesse - Tarifs séjour ski 2022 Espaces Jeunes
- 307- Approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Séance du 16 décembre 2021

- 308- Approbation de l'attribution du marché public d'assurances
- 309- Approbation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
- 310- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2020
- 311- Approbation du rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2020
- 312- Fixation des tarifs eau potable 2022
- 313- Fixation des tarifs assainissement collectif 2022
- 314- Approbation du règlement de service eau potable

- 315- Approbation du règlement de service assainissement collectif
- 316- Approbation de la convention de mise à disposition du réseau de la Communauté de Communes au SMIRNE
- 317- Convention de partenariat entre la Communauté de Communes et le Collège Béthune Sully
- 318- Centre Céramique Contemporaine La Borne – Fixation des tarifs 2022
- 319- Centre Céramique Contemporaine La Borne – Présentation de la programmation 2022
- 320- Approbation de l'avenant à la convention du 5 juillet 2019 passée avec le Conseil Régional Centre Val de Loire
- 321- Initiative Cher – Avenant à la convention opérationnelle 2021-2023
- 322- Aides aux entreprises – Modification du règlement des aides TPE
- 323- Convention médiation de la consommation
- 324- Décision modificative n°2 Budget SPANC
- 325- Trail des Terres du Haut Berry 2022 – Fixation des tarifs
- 326- Trail des Terres du Haut Berry 2022 – Approbation des conventions de partenariat avec les entreprises
- 327- Partenariat Caisse d'Allocations Familiales – Conseil Départemental – Signature du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG)
- 328- Petite enfance – Approbation du règlement de fonctionnement des crèches des Aix d'Angillon, de Moulins sur Yèvre et d'Allouis
- 329- Espaces jeunes – Choix du nom Espace Jeunes à Fussy
- 330A- Modification du tableau des effectifs
- 331- Approbation de la demande de subvention dans le cadre de la création d'un poste de manager de commerce




**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

BP 70021

18220 LES Aix d'Angillon

DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_195-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-195
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **REHABILITATION DE L'ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO A HENRICHEMONT – APPROBATION DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT N°02 – CHARPENTE-COUVERTURE-ETANCHEITE ATTRIBUE AU GROUPEMENT D'ENTREPRISE RENE GIRAUD EURL / ENTREPRISE DUBAS**

Dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation des locaux situés 17, rue Victor Hugo à Henrichemont, cadastrés F n°638 destiné à accueillir une médiathèque, une ludothèque, une salle de spectacles et une école de musique, et afin de procéder à la mise en œuvre des travaux, le Conseil Communautaire, par délibération n° 291118-168 du 29 novembre 2018, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre, au groupement ATELIER CARRE D'ARCHE/ICB DAGALLIER-FOUCHET/PASCAL MACOUIN/ACOUSTEX INGENIERIE pour un montant de 131 775.00 € HT.

Pour l'attribution des marchés de travaux, un marché à procédure adapté a été publié le 28 octobre 2019 pour une remise des offres le 13 décembre 2019 à 12h00.

Par délibération n°130220-23 du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a attribué les lots 1 à 10 et 12 à 14 du marché de travaux de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont et a reporté l'attribution du lot 11 – Mobilier.

Par délibération n°120320-43 du 12 mars 2020, le Conseil Communautaire a attribué le lot 11 du marché de travaux de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont.

Par délibération n°250321-99 du 25 mars 2021, le Conseil Communautaire a approuvé la modification en cours d'exécution n°1 au marché de travaux du lot n°2 « Charpente – Couverture – Etanchéité » pour un montant HT de 5 273.85 € portant le montant du marché initial de 170 700.00 € HT à 175 973.85 € HT ;

L'exécution du lot n°02 « Charpente – Couverture – Etanchéité » attribué au groupement d'entreprises GIRAUD/DUBAS, nécessite de nouveaux travaux supplémentaires en partie compensés par des prestations non réalisées représentant des moins-values au marché.

Ces travaux complémentaires concernent pour partie des prestations relevant de l'entreprise GIRAUD, il s'agit de travaux divers notamment sur la zone auvent hall et accueil en moins-value et de travaux divers tels démolition des souches de cheminées en plus-value représentant une moins-value globale de – 1 906.11 € HT.

L'autre part des travaux complémentaires composant ledit avenant concerne des prestations relevant de l'entreprise DUBAS, il s'agit de travaux divers en plus-value pour reprise du solivage du plancher haut bâtiment ludothèque, pour renfort de la charpente du bâtiment ludothèque et pour reprise du solivage du plancher haut R+1 école de musique représentant une plus-value globale de 9 080.79 € HT.

L'ensemble de ces travaux complémentaires représentent une plus-value globale de 7 174.68 € HT portant le montant total du marché de 175 973.85 € HT (compris avenant 1) à 183 148.53 € HT, à savoir une augmentation de 7% par rapport au marché initial.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification en cours d'exécution n° 2 au marché de travaux du lot n°02 « Charpente – Couverture – Etanchéité » de la réhabilitation de l'immeuble Victor Hugo, à Henrichemont, attribué au groupement d'entreprises GIRAUD/DUBAS;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, d'un montant de 7 174.68 € HT portant le montant total du marché de 175 973.85 € HT à 183 148.53 € HT, et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal opération 68


Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



Logo of TERRES DU HAUT BERRY Communauté de Communes and a handwritten signature in blue ink.

Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_196-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-196
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **REHABILITATION DE L'ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO A HENRICHEMONT – APPROBATION DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT N°03 – MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE ATTRIBUE A L'ENTREPRISE PLASTIFERM**

Dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation des locaux situés 17, rue Victor Hugo à Henrichemont, cadastrés F n°638 destiné à accueillir une médiathèque, une ludothèque, une salle de spectacles et une école de musique, et afin de procéder à la mise en œuvre des travaux, le Conseil Communautaire, par délibération n° 291118-168 du 29 novembre 2018, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre, au groupement ATELIER CARRE D'ARCHE/ICB DAGALLIER-FOUCHET/PASCAL MACOUIN/ACOUSTEX INGENIERIE pour un montant de 131 775.00 € HT.

Pour l'attribution des marchés de travaux, un marché à procédure adaptée a été publié le 28 octobre 2019 pour une remise des offres le 13 décembre 2019 à 12h00.

Par délibération n°130220-23 du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a attribué les lots 1 à 10 et 12 à 14 du marché de travaux de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont et a reporté l'attribution du lot 11 – Mobilier.

Par délibération n°120320-43 du 12 mars 2020, le Conseil Communautaire a attribué le lot 11 du marché de travaux de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont.


Le lot n°3 – Menuiseries Extérieures/Serrurerie a été attribué à l'entreprise PLASTIFERM pour un montant de 215 540.00 € HT.

L'exécution du lot n°03 « Menuiseries extérieures/Serrurerie » attribué à l'entreprise PLASTIFERM, engendre divers travaux en plus-value et en moins-value représentant une moins-value globale de – 14 659.74 € HT ramenant le montant total du marché de 215 540.00 € HT à 200 880.26 € HT à savoir une diminution de 6.8%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification en cours d'exécution n° 1 au marché de travaux du lot n°03 « Menuiseries Extérieures / Serrurerie » de la réhabilitation de l'immeuble Victor Hugo, à Henrichemont, attribué à l'entreprise PLASTIFERM;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, d'un montant de – 14 659.74 € HT portant le montant total du marché de 215 540.00 € HT à 200 880.26 € HT, et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal opération 68


Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



Logo of Terres du Haut Berry (Communauté de Communes) and a handwritten signature in blue ink.

Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_197-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-197
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOURÉUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **REHABILITATION DE L'ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO A HENRICHEMONT – APPROBATION DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT N°05 – MENUISERIES INTERIEURES ATTRIBUE A L'ENTREPRISE ATELIER MENUISERIE DES FORGES**

Dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation des locaux situés 17, rue Victor Hugo à Henrichemont, cadastrés F n°638 destiné à accueillir une médiathèque, une ludothèque, une salle de spectacles et une école de musique, et afin de procéder à la mise en œuvre des travaux, le Conseil Communautaire, par délibération n° 291118-168 du 29 novembre 2018, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre, au groupement ATELIER CARRE D'ARCHE/ICB DAGALLIER-FOUCHET/PASCAL MACOUIN/ACOUSTEX INGENIERIE pour un montant de 131 775.00 € HT.

Pour l'attribution des marchés de travaux, un marché à procédure adapté a été publié le 28 octobre 2019 pour une remise des offres le 13 décembre 2019 à 12h00.

Par délibération n°130220-23 du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a attribué les lots 1 à 10 et 12 à 14 du marché de travaux de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont et a reporté l'attribution du lot 11 – Mobilier.

Par délibération n°120320-43 du 12 mars 2020, le Conseil Communautaire a attribué le lot 11 du marché de travaux de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont.

Le lot n°05 – Menuiseries Intérieures a été attribué à l'entreprise ATELIER MENUISERIE DES FORGES pour un montant de 113 929.72 € HT.

L'exécution du lot n°05 « Menuiseries intérieures » attribué à l'entreprise ATELIER MENUISERIE DES FORGES, engendre divers travaux en plus-value et en moins-value représentant une moins-value globale de – 5 290.11 € HT ramenant le montant total du marché de 113 929.72 € HT à 108 639.61 € HT à savoir une diminution de 4.6 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification en cours d'exécution n° 1 au marché de travaux du lot n°05 « Menuiseries Intérieures » de la réhabilitation de l'immeuble Victor Hugo, à Henrichemont, attribué à l'entreprise Atelier Menuiserie des Forges

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, d'un montant de – 5 290.11 € HT portant le montant total du marché de 113 929.72 € HT à 108 639.61 € HT, et les actes y afférents

- d'imputer les dépenses au budget principal opération 68


Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



Logo of TERRES DU HAUT BERRY with a handwritten signature in blue ink.

Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_198-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-198
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **REHABILITATION DE L'ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO A HENRICHEMONT – APPROBATION DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT N°09 – PLOMBERIE SANITAIRE / CHAUFFAGE / VENTILATION ATTRIBUE A L'ENTREPRISE CENTRE CLIM**

Dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation des locaux situés 17, rue Victor Hugo à Henrichemont, cadastrés F n°638 destiné à accueillir une médiathèque, une ludothèque, une salle de spectacles et une école de musique, et afin de procéder à la mise en œuvre des travaux, le Conseil Communautaire, par délibération n° 291118-168 du 29 novembre 2018, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre, au groupement ATELIER CARRE D'ARCHE/ICB DAGALLIER-FOUCHET/PASCAL MACOUIN/ACOUSTEX INGENIERIE pour un montant de 131 775.00 € HT.

Pour l'attribution des marchés de travaux, un marché à procédure adapté a été publié le 28 octobre 2019 pour une remise des offres le 13 décembre 2019 à 12h00.

Par délibération n°130220-23 du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a attribué les lots 1 à 10 et 12 à 14 du marché de travaux de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont et a reporté l'attribution du lot 11 – Mobilier.

Par délibération n°120320-43 du 12 mars 2020, le Conseil Communautaire a attribué le lot 11 du marché de travaux de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont.

Le lot n°09 – Plomberie Sanitaire / Chauffage / Ventilation a été attribué à l'entreprise CENTRE CLIM pour un montant de 256 500.00 € HT.

L'exécution du lot n°09 « Plomberie Sanitaire / Chauffage / Ventilation » attribué à l'entreprise Centre Clim engendre divers travaux en plus-value et en moins-value représentant une plus-value globale de 2 679,00 € HT portant le montant total du marché de 256 500,00 € HT à 259 179,00 € HT à savoir une augmentation de 1,04 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification en cours d'exécution n° 1 au marché de travaux du lot n°09 « Plomberie Sanitaire / Chauffage / Ventilation » de la réhabilitation de l'immeuble Victor Hugo, à Henrichemont, attribué à l'entreprise CENTRE CLIM ;

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, d'un montant de 2 679,00 € HT portant le montant total du marché de 256 500,00 € HT à 259 179,00 € HT, et les actes y afférents

- d'imputer les dépenses au budget principal opération 68


Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



Logo of TERRES DU HAUT BERRY with a handwritten signature in blue ink.

Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_199-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-199
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **REHABILITATION DE L'ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO A HENRICHEMONT – APPROBATION DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT N°10 – ELECTRICITE CF/cf ATTRIBUE A L'ENTREPRISE SDEE SARL**

Dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation des locaux situés 17, rue Victor Hugo à Henrichemont, cadastrés F n°638 destiné à accueillir une médiathèque, une ludothèque, une salle de spectacles et une école de musique, et afin de procéder à la mise en œuvre des travaux, le Conseil Communautaire, par délibération n° 291118-168 du 29 novembre 2018, a attribué le marché de maîtrise d'œuvre, au groupement ATELIER CARRE D'ARCHE/ICB DAGALLIER-FOUCHET/PASCAL MACOUIN/ACOUSTEX INGENIERIE pour un montant de 131 775.00 € HT.

Pour l'attribution des marchés de travaux, un marché à procédure adapté a été publié le 28 octobre 2019 pour une remise des offres le 13 décembre 2019 à 12h00.

Par délibération n°130220-23 du 13 février 2020, le Conseil Communautaire a attribué les lots 1 à 10 et 12 à 14 du marché de travaux de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont et a reporté l'attribution du lot 11 – Mobilier.

Par délibération n°120320-43 du 12 mars 2020, le Conseil Communautaire a attribué le lot 11 du marché de travaux de l'espace culturel Victor Hugo à Henrichemont.

Le lot n°10 – Electricité courants forts et faibles a été attribué à l'entreprise SDEE SARL pour un montant de 143 010.44 € HT.

L'exécution du lot n°10 « Electricité courants forts et faibles » attribué à l'entreprise SDEE SARL engendre divers travaux en plus-value et en moins-value représentant une plus-value globale de 553.35 € HT ramenant le montant total du marché de 143 010.44 € HT à 143 563.79 € HT à savoir une augmentation de 0.39 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification en cours d'exécution n° 1 au marché de travaux du lot n°10 « Electricité courants forts et faibles » de la réhabilitation de l'immeuble Victor Hugo, à Henrichemont, attribué à l'entreprise SDEE SARL ;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, d'un montant de 553.35 € HT portant le montant total du marché de 143 010.44 € HT à 143 563.79 € HT, et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal opération 68


Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



Béatrice DAMADE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Béatrice Damade", written over a circular stamp or seal.

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_200-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-200
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION PASSEE AVEC L'AD2T POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF IT'S WINE TIME**

Cet été, les appellations de Menetou-Salon, Quincy et Reuilly s'unissent pour proposer des balades dégustations chaque week-end en soirée. Chaque semaine, le lieu et l'appellation changent pour permettre de découvrir le patrimoine local et le vin qui y est produit.

Chaque visite se compose d'une partie visite ou balade et d'une partie dégustation commentée. Les dégustations "It's Wine Time" durent 1h30.

Le programme est prévu comme suit :

Samedi 17 juillet : It's Wine Time à Lazenay – Château de La Ferté

Vendredi 23 juillet : It's Wine Time à Preuilly – Guinguette de la Plage

[Samedi 24 juillet : It's Wine Time au village potier de La Borne](#)

Samedi 31 juillet : It's Wine Time à Bourges – Cathédrale Saint-Etienne

[Vendredi 6 août : It's Wine Time à Morogues – ENS du Territoire des Places](#)

Samedi 7 août : It's Wine Time à Brinay – Eglise Saint-Aignan

[Samedi 14 août : It's Wine Time au Château de Menetou-Salon](#)

[Samedi 21 août : It's Wine Time à Neuvy-deux-Clochers – Tour de Vesvre](#)

[Samedi 28 août : It's Wine Time à Bourges – Cathédrale Saint-Etienne](#)

[Samedi 4 septembre : It's Wine Time au site clunisien de Chéry](#)

« It's Wine Time » est un projet associé au Label vignobles et découvertes qui réunit 3 appellations des vins du Centre : le Sancerre, le Pouilly et le Giennois afin de proposer des expériences œnotouristiques uniques et de qualité. Dans le cadre de l'émergence de la destination Berry Centre Loire, Tourisme & Territoires du Cher et ses partenaires ont souhaité décliner cette opération sur les vignobles de Menetou-Salon, Reuilly et Quincy.

Une convention doit être formalisée pour fixer les responsabilités mutuelles, les droits et obligations, qui organisent la relation entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et Tourisme & Territoires du Cher pour l'organisation de l'opération « It's Wine Time en Berry Centre Loire » pour les événements prévus sur le territoire. La Communauté de Communes Terres du Haut Berry a souhaité s'associer avec l'Union viticole en tant que partenaire privilégié dans le cadre des dégustations.

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry s'engage à :

- * Créer le contenu de la visite et de la dégustation (réparties ainsi : 45 minutes de visite et 45 minutes de dégustation commentée),
- * Assurer la visite et la dégustation avec le ou les partenaires qu'elle jugera pertinents
- * Faire le relais de la promotion des animations dans la globalité de l'opération
- * Fournir à Tourisme & Territoires du Cher les éventuelles pré-inscriptions

Tourisme & Territoires du Cher s'engage à :

- * Assurer la promotion de l'opération aux niveaux local et national via différents outils (sites Internet, réseaux sociaux...), saisir les informations dans la base de données
- * Assurer l'aide à la logistique liée à la dégustation (installation de tables, chaises...)
- * Fournir les accompagnements à la dégustation
- * Assurer la réservation via l'outil Open Billet

Le tarif des visites a été fixé par l'AD2T comme suit :

- 12,00 €, en plein tarif, pour les 18 ans et plus
- 6,00 €, en tarif réduit, pour les 12 à 17 ans inclus
- gratuité pour les moins de 12 ans

et cette dernière reversera à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry 9 euros par visite plein tarif et 3 euros pour les tarifs réduits.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 44 voix pour, 1 contre (Cédric FISCHER) et 1 abstention (Cécile BORY) :

- d'approuver la convention passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et Tourisme et Territoires du Cher pour l'organisation du dispositif « it's wine time » pour juillet et août 2021

- d'approuver le reversement, par l'AD2T, en fin de saison, de la part de la communauté de communes, soit 9 euros pour les visites plein tarif et à 3 euros pour les visites tarifs réduits
- d'autoriser le Président à signer tous documents y afférents
- d'inscrire les recettes au budget principal


Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



TERRES DU
HAUT BERRY
Communauté de Communes

Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_201-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-201
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **CENTRE CERAMIQUE – APPROBATION DE LA PROGRAMMATION 2022**

L'ensemble du projet artistique et culturel du CCCLB se co-construit autour d'un partenariat avec les céramistes de l'Association Céramique La Borne. Le CCCLB est le lieu d'exposition permanent des membres de l'ACLB. À cette permanence artistique s'ajoutent des expositions temporaires avec des artistes et céramistes invités.

Le Comité des Programmes, composé de représentants de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, de l'Association Céramique La Borne et des partenaires opérationnels : ENSA, Musée de la Poterie, Musée Ivanoff, s'est réuni le 22 juin.

L'ensemble des membres présents a validé une programmation 2022 placée sous le signe du Japon, ses pratiques séculaires et ancestrales ; tout en alliant modernité et projet artistique expérimental.

5 février – 22 mars

Artiste invité : exposition *Bouteilles* + ACLB + Treigny
Carte blanche : Kiho Kang

26 mars – 3 mai

Artistes invités : Elsa Sahal /Dalloun
Carte blanche : Dauphine Scalbert

7 mai – 21 juin

Artiste invité : Yoshimi Futamura
Carte blanche : Florence Paulhiac

25 juin – 30 août

Artiste invité : exposition thématique *Terra Incognita*
en partenariat avec Capazza/Palais JC/ACLB
CB plateau : Jean Fontaine

3 septembre – 19 octobre

Artistes invités : Elena Gileva/ Jeltje Borneman
Carte blanche : Haguiko

22 octobre – 22 novembre

Artiste invité : Eric Astoul
Carte blanche : Haguiko

26 novembre - 31 décembre

Artiste invité : exposition (*digital*) *Soba Choko*
Carte blanche : Christina Guwang

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


- d'approuver la programmation 2022 du Centre céramique contemporaine La Borne
- d'autoriser le Centre céramique contemporaine à organiser les évènements et éléments d'animation autour de la programmation proposée
- d'autoriser le Président à signer tous les contrats nécessaires à cette programmation et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget annexe Centre céramique la Borne

Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_202-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-202
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **CENTRE CERAMIQUE – APPROBATION DE LA CONVENTION « BRUITS COMMUNS »**

En 2021, un groupement d'écoles d'art et de lieux de diffusion s'est constitué afin de favoriser le partage d'expériences et la mise en œuvre de projets communs. Ce partenariat réunit le Centre céramique contemporaine La Borne, l'ESAD Orléans, le POCTB, LES TANNERIES, le CCCOD, l'ESAD TALM TOURS et l'École d'Art de Châteauroux.

Ensemble, ils ont convenu de concevoir, réaliser et mettre en œuvre la saison « *Bruits communs* ».

Bruits communs est un événement artistique annuel ouvert aux publics, qui unit des écoles d'art et des lieux de diffusion en Région Centre-Val de Loire.

Pour l'année 2021-2022, la saison prend le titre « *Permis de construire* », articulée d'août 2021 à juillet 2022 à partir d'un workshop itinérant proposé par Laurence Blasco Mauriauourt, céramiste et membre de l'Association Céramique La Borne.

Chaque étape de l'itinérance associe des expositions et propose rencontres et échanges de pratiques autour d'une expérience collective de la terre et de la flamme.

Selon la tradition des céramistes bernois les échanges professionnels prennent place autour des fours à bois en cuisson. A l'occasion de ce workshop, Laurence Blasco-Mauriauourt transmet son savoir-faire autour de la cuisson au bois et des architectures de feu.

Une convention est nécessaire pour organiser le workshop dans les différents centres et la répartition financière des postes de dépenses et de recettes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention telle que proposée passée entre la Communauté de Communes, l'ESAD Orléans, le POCTB, LES TANNERIES, le CCCOD, l'ESAD TALM TOURS et l'Ecole d'Art de Châteauroux pour l'organisation du workshop « Permis de construire »
- d'autoriser le président à signer ladite convention et les actes y afférents
- d'imputer les recettes et les dépenses au budget annexe Centre céramique la Borne


Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



Béatrice DAMADE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Béatrice Damade", written over the printed name.

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_203-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-203
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **AMENAGEMENT DE LA ZAC DE BOIS BLANC : APPROBATION DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX – LOT N° 1 « VOIRIES - RESEAUX DIVERS » ATTRIBUE A L'ENTREPRISE AXIROUTE**

Dans le cadre du projet de création d'une zone d'aménagement concertée en dimension HQE sur la commune de Quantilly, par délibération n°251018-145 du 25 octobre 2018, le Conseil Communautaire a attribué les marchés de travaux pour la création de la zone.

Le lot n°1 « Voiries réseaux divers » a été attribué au groupement d'entreprises ROCHETTE / TP PARIS / SN GOULET pour un montant de 957 508,60 € HT.

Par délibération n° 250719-122 du 25 juillet 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la modification en cours d'exécution en moins-value pour le lot n° 1 passée avec l'entreprise ROCHETTE, portant le montant du marché à 934 182.02 € HT.

Par jugement du 17 mars 2020, la liquidation judiciaire de l'entreprise ROCHETTE a été prononcée. L'entreprise n'est donc plus en mesure de remplir les obligations contractuelles découlant du marché qui fait, par voie de conséquence, l'objet d'une résiliation.

Par délibération n°16072020-104, afin de poursuivre les travaux de la ZAC de Bois Blanc, le conseil communautaire a autorisé le Président la Communauté de Communes Terres du Haut Berry a lancé un nouveau marché à procédure adaptée correspondant au lot n°1 « Voiries réseaux divers » pour un montant estimatif de 500 000.00 € HT, déduction faite des prestations déjà réalisées par le prestataire initial et ajusté suivant les recommandations issues des diagnostics réalisés suite à la résiliation du marché et en vue de la reprise des travaux.

Le 06 novembre 2020, ledit marché de travaux a été attribué à l'entreprise AXIROUTE sur la solution de base avec PSE n°1 et 4 pour un montant total de 820 405.36 € HT.

Une modification en cours d'exécution n°1 est nécessaire pour prendre acte de la découverte d'infiltration d'eaux dans les réseaux d'eaux usées nécessitant de procéder à des terrassements pour installer des bouchons sur les regards de branchement des parcelles et de procéder à la réalisation d'étanchéité sur les regards d'eaux usées.

Cette modification représente une plus-value d'un montant HT de 14 975.00 € soit 1.8 % du montant de travaux initial.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


- d'approuver la modification n°1 du lot 01 – Voiries-Réseaux divers - de l'aménagement de la ZAC de Bois Blanc à Quantilly, attribué à l'entreprise AXIROUTE ;
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, d'un montant de 14 975.00 € HT portant le montant total du marché à 835 380.36 € HT.
- d'imputer la dépense au budget Zac Bois Blanc

Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_204-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-204
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ÉCOLE DE MUSIQUE LES HAUTES TERRES MUSICALES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CLASSE ORCHESTRE**

L'association Orchestre à l'École œuvre au développement d'orchestres en milieu scolaire depuis 2008. Ils viennent compléter et enrichir l'éducation artistique et culturelle des élèves.

Mené en partenariat avec les collectivités territoriales et les établissements d'enseignement artistique, ce dispositif d'éducation artistique et culturelle par la pratique instrumentale touche près de 40 000 enfants et compte 1 340 orchestres répartis sur l'ensemble du territoire.

Un orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre. Il devient une matière à part entière et est obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'inspection académique. Chaque orchestre s'appuie sur un partenariat très fort entre une école ou un établissement scolaire, un établissement d'enseignement de la musique, des collectivités territoriales et des structures culturelles, voire sociales, du territoire. Les professeurs de l'école de musique se déplacent au sein de l'école ou de l'établissement scolaire et travaillent en étroite collaboration avec les professeurs d'éducation musicale des collèges ou les professeurs des écoles, ainsi que toute l'équipe pédagogique.

Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry propose de soutenir financièrement ce projet en attribuant une subvention à l'association Les Hautes Terres Musicales, à hauteur de 2 520.00 €.

Nombre d'élèves : 15	
DEPENSES	
Parc instrumental	5 522.00€
Master Class	500.00€
Salaires des deux professeurs de l'école de musique	3 545.52€
Frais km des deux professeurs	945.00€
Frais d'adhésion des élèves à l'école de musique	900.00€
TOTAL	11 412.52€
RECETTES	
Contrat culturel de Territoire	3 423.76€
Collège	1 300.00€
Foyer Socio-éducatif	500.00€
Communauté de communes (dont 200.00€ PACT à confirmer)	2 520.00€
Ecole de musique Les Hautes Terres Musicales	3 668.76€
TOTAL	11 412.52€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


- d'attribuer une subvention à l'école de Musique Les Hautes Terres Musicales d'un montant de 2 520.00 € dans le cadre du dispositif Classe Orchestre
- d'imputer la dépense au budget principal, article 6574

Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_205-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-205
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Huit associations de sports d'intérieur qui animent le gymnase communautaire tout au long de l'année ont sollicité la communauté de communes pour l'obtention d'une subvention de fonctionnement.

Il convient donc de répartir l'enveloppe de **5 000 €**, inscrite au budget primitif 2021, selon les critères suivants :

- Nombre d'adhérents résidants sur le territoire
- Nombre d'adhérents de moins de 17 ans
- Nombre d'équipes inscrites en compétitions
- Nombre d'équipes de loisirs
- Nombre d'éducateurs fédéraux
- Nombre d'éducateurs Brevet Professionnel
- Nombre d'arbitres

Clubs	Nbre de Pts	Rappel subv 2020		
Judo	50	569,11 €		
Move it Gym	70	569,11 €		
Aikido	95	691,05 €		
Karaté	50	487,80 €		5 000,00 €
Taekwondo	20	325,20 €	Total Grande salle	2 357.73 €
Basket-ball	100	569,11 €	Total Dojo	2 642.27 €
Badminton	120	894,31 €		
Escalade	80	894,31 €		
	585	5 000,0 €		

Cependant, en raison des difficultés rencontrées par les clubs du fait de la crise sanitaire,

Sur proposition de la Commission des Sports,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer, au titre de l'année 2021, une aide aux associations de sports d'intérieur exclusivement, qui animent le gymnase communautaire tout au long de l'année, en conservant, pour chaque club, la même répartition des points qu'en 2020 et donc le même montant de subvention

- de répartir l'enveloppe 2021 comme suit :

- Judo Club Terres Vives : 569,11 €
- Move it Gym : 569,11 €
- Aikido Club Terres Vives : 691,05 €
- Karaté Club Terres Vives : 487,80 €
- Taekwondo en Terres Vives : 325,20 €
- Terres du Haut Berry Basket : 569,11 €
- Les Fous du volant (badminton) : 894,31 €
- Escalade en Terres Vives : 894,31 €


- d'imputer les dépenses au budget principal, article 6574

Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente


TERRES DU
HAUT BERRY
Béatrice DAMADE



République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_206-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-206
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES - ACCUEILS DE LOISIRS - ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Le fonctionnement des accueils de loisirs ouverts toute l'année est soumis à la réglementation émise par la DDCSPP, soit 50 % minimum de personnel qualifié BAFA ou équivalent, 30 % maximum de personnels stagiaires BAFA, et 20 % maximum de personnel non qualifié.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des centres de loisirs, il convient de créer des postes d'agents non titulaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer, pour l'année scolaire 2021-2022, des postes d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois maximum, (article 3-1-1° de la loi n°84-53 du 26.01.1984) susvisés nécessaires au fonctionnement des accueils de loisirs et Espace jeunes comme suit :

Pour l'année scolaire 2021-2022	Direction Adjoint direction	Animation	Entretien/service
	9	80	8


- de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint d'animation, 1^{er} échelon, indice brut 354, indice Majoré 332, ramené à un taux horaire de 10.26 € et à laquelle s'ajoute le paiement des congés à hauteur de 1/10^{ème} de la rémunération totale brute, le personnel embauché pour les centres de loisirs ne pouvant bénéficier de ses congés annuels.

Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente

The image shows the official logo of 'TERRES DU HAUT BERRY' with the subtitle 'Communauté de Communes' below it. To the right of the logo is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'B. Damade'.

Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_207-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-207
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA CAF – TRAVAUX CRECHE ALLOUIS**

Afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et les conditions de travail des professionnels de la Crèche d'Allouis, qui reste ouverte tout l'été, des travaux de climatisation sont envisagés d'ici fin 2021.

A cet effet, une subvention d'un montant de 27 050.00 €, soit 80 % du budget prévisionnel HT des travaux (33 813.00 €) est sollicitée auprès de la CAF.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 27 050.00 €, pour l'année 2021, en vue d'équiper la crèche d'Allouis d'une climatisation

- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention

- d'imputer la recette au budget principal


Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



Béatrice DAMADE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Béatrice Damade', written over the printed name.

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_208-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-208
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **MODIFICATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR L'ACCUEIL DES CENTRES DE LOISIRS ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Chaque année la Communauté de Communes conventionne avec les communes d'accueil des centres de loisirs pour la mise à disposition des locaux afin d'en assurer l'ouverture.

Depuis la mise en place de la redevance incitative à l'échelle du territoire et avec la facturation à la levée étendue à toutes les communes, le conseil communautaire par délibération n°240621-191 du 24 juin 2021 a modifié lesdites conventions pour la période des grandes vacances scolaires.

Il est proposé d'étendre cet article à toutes les mises à disposition pour les centres de loisirs (mercredis et petites vacances).

Cet article précise que la Communauté de Communes s'engage à rembourser à la commune d'accueil des levées de bac noir, selon le prix fixé par litre. (Annexe modèle convention article 5 jointe).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification de la convention de mise à disposition des locaux pour les centres de loisirs entre les communes et la communauté de communes comme suit :

« La Communauté de Communes s'engage à rembourser à la commune d'accueil des levées de bac noir, selon le prix fixé par litrage »

- d'autoriser le Président à signer les conventions et les actes y afférents

- d'imputer les dépenses au budget centre de loisirs


Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



The image shows the logo of 'TERRES DU HAUT BERRY' on the left, which consists of a stylized 'b' symbol above the text 'TERRES DU HAUT BERRY' and 'Communauté de Communes'. To the right of the logo is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Béatrice Damade'.

Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_209-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-209
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **ATTRIBUTION DU MARCHÉ FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES ET PETITS EQUIPEMENTS COMPRENANT L'INTEGRATION AU RESEAU**

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes d'acquiescer régulièrement du matériel informatique, un marché à bon de commandes à procédure adaptée a été publié le 18 juin 2021 pour une remise des offres le 09 juillet 2021 à 12h00.

Le marché sera reconductible deux fois tacitement.

Le marché est composé de 3 lots :

- Lot n°1 – Ordinateurs fixes
- Lot n°2 – Ordinateurs portables
- Lot n°3 – Petits équipements (écrans – claviers, souris, ...)

Trois candidats ont remis une offre sur les lots suivants :

Entreprises	Lots
MEDIA SELF	Lots 1 - 2 et 3
INMAC WSTORE	Lot 3
TG INFORMATIQUE	Lot 3

Les critères d'appréciation sont :

- Prix : 50 %
- Capacités techniques : 30 %
- Délai de livraison : 20 %

Classement	Nom	Note	Prix HT*	Prix TTC*
Lot 1 (Ordinateurs fixes)				
1	MEDIASELF	95	5.018,35 €	6.022,02 €
Classement	Nom	Note	Prix HT*	Prix TTC*
Lot 2 (Ordinateurs portables)				
1	MEDIASELF	95	19.650,00 €	23.580,00 €
Classement	Nom	Note	Prix HT*	Prix TTC*
Lot 3 (Petits équipements)				
1	TG INFORMATIQUE	95	2.575,53 €	3.090,64 €
2	INMAC WSTORE SAS	84	2.987,60 €	3.585,12 €
3	MEDIASELF	82	3.170,05 €	3.804,06 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


- d'attribuer le lot n°1 « ordinateurs fixes » tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres pour un montant total annuel maximum de 5 018.35 € HT à l'entreprise MEDIASELF.
- d'attribuer le lot n°2 « ordinateurs portables » tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres pour un montant total annuel maximum de 19 650.00 € HT à l'entreprise MEDIASELF.
- d'attribuer le lot n°3 « petits équipements » tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres pour un montant total annuel maximum de 2 575.53 € HT à l'entreprise TG INFORMATIQUE.
- d'autoriser le président à signer ledit marché et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



 Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_210-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-210
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **BUDGET PRINCIPAL - REALISATION D'UN EMPRUNT - VOIRIE**

Le financement de l'opération Voirie nécessite la réalisation d'un emprunt. Cet emprunt a été inscrit au budget Principal 2021.

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer le contrat avec la Banque Postale, mieux-disante, selon les conditions suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 700 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 5 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 10 septembre 2021,

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,17 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : capital constant

Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une Indemnité actuarielle. Préavis : 50 jours calendaires

Commission : 0,05 % du montant du contrat de prêt


Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale et d'imputer la recette et les dépenses au budget Principal.

- d'autoriser le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat


- d'imputer la recette et les dépenses au budget Principal

Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente

The image shows the logo of 'TERRES DU HAUT BERRY' on the left, which consists of a stylized 'B' inside a circle above the text 'TERRES DU HAUT BERRY'. To the right of the logo is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Béatrice Damade'.

Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_211-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-211
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **CESSION - SORTIE D'ACTIF D'UN VEHICULE**

Dans le cadre du renouvellement du parc automobile et suite à l'acceptation par le garage Domain de notre proposition de vente, il convient de céder le Véhicule Fiat Scudo immatriculé BK-416-PJ.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à :

- Sortir le véhicule de l'inventaire (inventaire SIAEPAC : n° 00227)
- Accepter le montant de la cession à 1 500 € HT au profit du garage Domain 20 route de Grangeneuve 18110 Saint Palais

- Signer tous les documents liés à cette vente
- Imputer la recette au budget Eau Régie

Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente




TERRES DU
HAUT BERRY
Communauté d'Agglomération



Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/07/2021
Reçu en préfecture le 23/07/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210722-DE_220721_212-DE

SÉANCE DU 22 JUILLET 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 26/07/2021
Délibération n° 220721-212
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 15 juillet 2021, s'est réuni le 22 juillet 2021 au Foyer Rural à Pigny, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Première Vice-Présidente en l'absence du Président, M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (35) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Pascale ROUZIER, Elodie BRAS, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Isabelle CROCHET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Sylvain BRANDY, Fabrice CHOLLET, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (17) :

Manuel MESQUITA a donné pouvoir à Annick BIENBEAU
Christian FERRAND a donné pouvoir à Elodie BRAS
Denis COQUERY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Philippe JARRY a donné pouvoir à Isabelle DEUSS
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Christelle PETIT
Isabelle LEGERET a donné pouvoir à Nathalie MESTRE
François ANDRADE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE a donné pouvoir à Sylvain BRANDY
Pierre-Yves CHARPENTIER a donné pouvoir à Béatrice DAMADE
Christian MANCION a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Anne-Marie OSWALD a donné pouvoir à Fabrice CHOLLET
Bruno SIRAVO, Jean-Noël GUILLAUMIN, Thierry DOUCET, Fabien CHAUSSÉ,
Gérard RIPARD, Bernard ROUSSEAU

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

- de créer :

à compter du 1^{er} août 2021 :

- Deux postes d'agents non titulaires à temps complet, au Centre Céramique Contemporaine La Borne, pour faire face temporairement à des besoins liés un accroissement saisonnier d'activité conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3-1-2°, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation touristique, pour une durée de 2 mois, et dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint d'animation, 1^{er} échelon, indice brut 354, indice Majoré 332, à laquelle s'ajoute le paiement des congés à hauteur de 1/10^{ème} de la rémunération totale brute, le personnel ne pouvant bénéficier de ses congés annuels

à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- Un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C (Gestionnaire comptabilité) à temps complet au service support. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-2, pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 446, et à l'Indice Majoré 392

De plus, un agent pouvant bénéficier d'une promotion interne, il est envisagé de créer à compter du 1er août 2021 :

- Un poste d'animateur territorial à temps complet

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer selon les conditions susvisées :

- Deux postes d'agents non titulaires à temps complet pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1 2°, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation touristique à compter du 1^{er} août 2021
- Un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C titulaire (Gestionnaire comptabilité) à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2021

- de créer au titre de la promotion interne à compter du 1er août 2021

- Un poste d'animateur territorial à temps complet


Pour extrait conforme,
Pour le Président absent,
La Première Vice-Présidente



TERRES DU
HAUT BERRY
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Béatrice DAMADE

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 08/09/2021
Reçu en préfecture le 08/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_213A-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-213
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Mme Béatrice DAMADE, Présidente par intérim.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **INSTALLATION DE MONSIEUR PATRICK RICHARD DANS SES FONCTIONS DE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE**

Monsieur Bernard ROUSSEAU, Conseiller Municipal à Pigny, a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire le 16 juillet 2021, validé en Préfecture le 28 juillet 2021.

Conformément à la réglementation, dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.


Monsieur Patrick RICHARD devient donc Conseiller Communautaire.

Madame Béatrice DAMADE, Présidente par intérim, déclare Monsieur Patrick RICHARD installé dans ses fonctions de Conseiller Communautaire.

Pour extrait conforme,
Le Président,


TERRES DU
HAUT BERRY
Communauté de Communes
Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_214-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-214
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Joël DRAULT, doyen.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **ELECTION DU PRESIDENT**

M. Joël DRAULT, doyen des conseillers communautaires, après avoir rappelé :

- qu'en application de l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales, les dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints s'appliquent à l'élection du Président et des Vice-Présidents, à savoir :

⇒ Article L 2122-4 alinéa 1

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus ».

⇒ Article L 2122-7

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

⇒ Article L 2122-10 alinéa 1

« Le maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le conseil municipal. »

a invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du président au scrutin secret et à la majorité absolue, et demandé qui était candidat.

M. Christophe DRUNAT a présenté sa candidature.

RÉSULTATS DU 1ER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votes	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	9
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	43
e. Majorité absolue	22

Madame Cécile BORY a obtenu 1 voix

Monsieur Gérard CLAVIER a obtenu 1 voix

Monsieur Fabrice CHOLLET a obtenu 1 voix

Monsieur Christophe DRUNAT a obtenu 40 voix

Monsieur Christophe DRUNAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et installé dans ses fonctions de Président.


Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe DRUNAT



République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_215-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-215
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

L'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondis à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents... ».

Pour la communauté de communes Terres du Haut Berry, l'effectif étant de 52, le nombre de Vice-Présidents possible est donc 11 (10,4 arrondi à l'entier supérieur).

Le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le nombre de Vice-Présidents à élire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :


- de fixer à 9 le nombre de Vice-Présidents

Pour extrait conforme,
Le Président,



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_216-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-216
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du 1^{er} Vice-Président. Les vice-présidents sont élus, **un par un, donc au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue**. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Béatrice DAMADE présente sa candidature.

RÉSULTATS DU 1ER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votes	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	48
e. Majorité absolue	25

Madame Béatrice DAMADE a obtenu 48 voix.


Madame Béatrice DAMADE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et installée dans ses fonctions de 1^{ère} Vice-Présidente.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_217-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-217
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du 2^{ème} Vice-Président. Les vice-présidents sont élus, **un par un, donc au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue**. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Nathalie MESTRE présente sa candidature.

RÉSULTATS DU 1ER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votes	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	14
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	38
e. Majorité absolue	20

Madame Cécile BORY a obtenu 1 voix
Madame Nathalie MESTRE a obtenu 36 voix
Madame Nicole PINSON a obtenu 1 voix


Madame Nathalie MESTRE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 2ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et installée dans ses fonctions de 2ème Vice-Présidente.

Pour extrait conforme,
Le Président,



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_218-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-218
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du 3^{ème} Vice-Président. Les vice-présidents sont élus, **un par un, donc au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue**. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Fabrice CHOLLET présente sa candidature.

RÉSULTATS DU 1ER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votes	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	46
e. Majorité absolue	24

Monsieur Fabrice CHOLLET a obtenu 45 voix
Monsieur Gérard CLAVIER a obtenu 1 voix


Monsieur Fabrice CHOLLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 3ème Vice-Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et installé dans ses fonctions de 3ème Vice-Président.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_219-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-219
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du 4^{ème} Vice-Président. Les vice-présidents sont élus, **un par un, donc au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue**. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Christelle PETIT présente sa candidature.

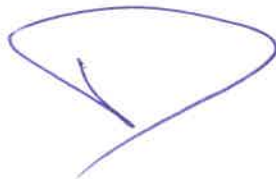
RÉSULTATS DU 1ER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votes	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	5
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	47
e. Majorité absolue	24

Madame Cécile BORY a obtenu 1 voix
Monsieur Joël DRAULT a obtenu 1 voix
Madame Christelle PETIT a obtenu 45 voix.

Madame Christelle PETIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée 4ème Vice-Présidente de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et installée dans ses fonctions de 4ème Vice-Présidente.


Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe DRUNAT



République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/11/2021
Reçu en préfecture le 09/11/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211109-DE_020921_220A-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-220 a
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSE, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du 5^{ème} Vice-Président. Les vice-présidents sont élus, **un par un, donc au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue**. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Thierry COSSON et Madame isabelle LEGERET présentent leur candidature.

RÉSULTATS DU 1ER TOUR DE SCRUTIN

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votes 52
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 50
- e. Majorité absolue 26

Monsieur Gérard CLAVIER a obtenu 1 voix
Monsieur Thierry COSSON a obtenu 24 voix
Madame Isabelle LEGERET a obtenu 25 voix

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé a une deuxième tour de scrutin.

RÉSULTATS DU 2EME TOUR DE SCRUTIN

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votes 52
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] 52
- e. Majorité absolue 27

Monsieur Thierry COSSON a obtenu 29 voix
Madame Isabelle LEGERET a obtenu 23 voix

Monsieur Thierry COSSON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 5ème Vice-Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et installé dans ses fonctions de 5ème Vice-Président.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°020921-220 déposée en Préfecture le 06 septembre 2021 suite à erreur matérielle.


Pour extrait conforme,

Le Président,



TERRES DU
HAUT BERRY
Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_221-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-221
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du 6^{ème} Vice-Président. Les vice-présidents sont élus, **un par un, donc au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue**. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Pierre FOUCHET présente sa candidature.

RÉSULTATS DU 1ER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votes	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	12
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	40
e. Majorité absolue	21

Madame Cécile BORY a obtenu 3 voix
Monsieur Pierre FOUCHET a obtenu 37 voix.

Monsieur Pierre FOUCHET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 6ème Vice-Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et installé dans ses fonctions de 6ème Vice-Président.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christophe DRUNA


**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_222-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-222
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du 7^{ème} Vice-Président. Les vice-présidents sont élus, **un par un, donc au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue**. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Patrick PARFAIT présente sa candidature.

RÉSULTATS DU 1ER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votes	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	8
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	44
e. Majorité absolue	23

Monsieur Patrick PARFAIT a obtenu 44 voix.


Monsieur Patrick PARFAIT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 7ème Vice-Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et installé dans ses fonctions de 7ème Vice-Président.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_223-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-223
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du 8^{ème} Vice-Président. Les vice-présidents sont élus, **un par un, donc au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue**. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE présente sa candidature.

RÉSULTATS DU 1ER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votes	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	9
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	43
e. Majorité absolue	22

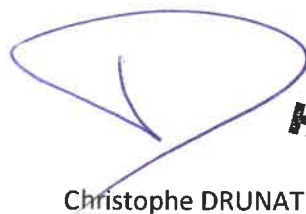
Monsieur Gilles BENOIT a obtenu 1 voix

Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE a obtenu 41 voix

Madame Christelle PETIT a obtenu 1 voix

Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 8^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et installé dans ses fonctions de 8^{ème} Vice-Président.

Pour extrait conforme,
Le Président,




Christophe DRUNAT



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_224-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-224
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT**

Conformément à l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du 9^{ème} Vice-Président. Les vice-présidents sont élus, **un par un, donc au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue**. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

En cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Denis COQUERY présente sa candidature.

RÉSULTATS DU 1ER TOUR DE SCRUTIN

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votes	52
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....	7
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	45
e. Majorité absolue	23

Monsieur Gilles BENOIT a obtenu 1 voix
Madame Cécile BORY a obtenu 3 voix
Monsieur Fabien CHAUSSE a obtenu 1 voix
Monsieur Denis COQUERY a obtenu 37 voix
Monsieur Joël DRAULT a obtenu 1 voix
Monsieur Christian FERRAND a obtenu 1 voix
Madame Nicole PINSON a obtenu 1 voix

Monsieur Denis COQUERY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé 9^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et installé dans ses fonctions de 9^{ème} Vice-Président.


Pour extrait conforme,
Le Président,



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_225-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-225
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU REGIE 2021**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires pour l'opération n° 134 « Renouvellement réseau route d'Allogny-St Martin » sur le Budget Eau Régie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :


Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Investissement	2315 – installations, matériel et outillage	+50 000€
R	Investissement	1641 – emprunt euros	+50 000€

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_226-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-226
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

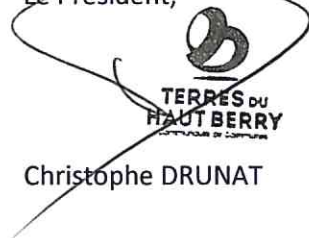

Conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Il peut également décider que la composition du bureau se limite au Président et aux Vice-Présidents.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de fixer la composition du Bureau Communautaire comme suit : le Président et les neuf Vice-Présidents

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_227-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-227
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Conformément à L'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est prévu la possibilité de déléguer au Président une partie des attributions du Conseil Communautaire, à l'exception :

- Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- De l'approbation du compte administratif
- Des dispositions à caractère budgétaire prises par l'EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale
- De l'adhésion de l'établissement à un établissement public
- De la délégation de la gestion d'un service public
- Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des décisions qu'il a prises par délégation de l'organe délibérant.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de déléguer au Président(e) de la communauté de communes Terres du Haut Berry le pouvoir de prendre toute décision concernant :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 39 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- Les contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistre y afférentes
- La création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux
- L'approbation des conventions de partenariat ou de gestion avec différents tiers
- L'acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charge
- Les demandes de subvention auprès de toutes les collectivités ou organismes pouvant attribuer une aide financière à la communauté de communes
- La conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans


Pour extrait conforme,
Le Président,




**TERRES DU
HAUT BERRY**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_228-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-228
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **INDEMNITE DE FONCTIONS ALLOUEES AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS**

Conformément à l'article L 5211-12 du code général des collectivités territoriales, des indemnités sont votées par le Conseil Communautaire pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président d'une communauté de communes.

Considérant qu'il sera attribué à chaque Vice-Président une délégation de fonction et de signature, il convient de fixer le montant des indemnités.

Ces dernières sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, auquel on applique un pourcentage en fonction de la population totale de la collectivité.

Pour notre communauté de communes, dont la strate se situe entre 20 000 et 49 999 habitants, le taux maximal applicable pour les indemnités du président est de 67,50 %, et celui des indemnités des vice-présidents de 24,73 %.

Les indemnités des Vice-Présidents seront effectives à la date de l'arrêté du Président donnant délégation de fonction et de signature.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de fixer les indemnités mensuelles de fonction des élus de la façon suivante :

- indemnité du Président : 59 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique
- indemnité de chaque Vice-Président : 23 % du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique

- de verser toutes les indemnités à compter de la date des arrêtés délégrant les fonctions aux Vice-Présidents

- d'indexer l'évolution des indemnités sur celle des traitements de la Fonction Publique territoriale


- d'imputer la dépense correspondante au budget, chapitre 65

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_229-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-229
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL (PETR) – ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE REPRESENTANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Par délibérations n°09072020-80 du 09 juillet 2020 et n° 221020-143 du 22 octobre 2020, le conseil communautaire a désigné les 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants représentant la communauté de communes au sein du PETR comme suit :

Titulaires : Gérard CLAVIER - Béatrice DAMADE – Manuel BLASCO – Cécile BORY – Camille de PAUL de BARCHIFONFAINE – Christian MANCION – Fabrice CHOLLET - Bernard ROUSSEAU - Christelle PETIT – Yolaine LAUGERAT – Pierre FOUCHET – Thierry COSSON - Sylvain BRANDY

Suppléants : Jean-Philippe BEUX – Christophe DRUNAT – Michel AUDEBERT - Denis COQUERY – Manuel MESQUITA – Jean-Noël GUILLAUMIN – Aurélie CHABENAT – Gwendoline TITRANT – Christian FERRAND – Jérôme VRILOR – Bruno SIRAVO – Anne-Marie OSWALD - Gérard RIPARD

Considérant le courrier de démission de Monsieur Bernard ROUSSEAU, il conviendrait de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire.

Il est rappelé que cette élection a lieu à bulletins secrets, avec un scrutin uninominal

Se présentent :

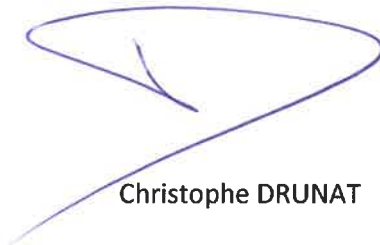
en tant que délégué titulaire : Christophe DRUNAT qui était jusqu'alors délégué suppléant

Le bureau électoral, constitué de deux assesseurs et d'un secrétaire, constate :

Nombre de votants	52
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	52
à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles	
L 65 et L 66 du code électoral	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	52

- Monsieur Christophe DRUNAT a obtenu 52 voix et est élu représentant titulaire au sein du PETR

Pour extrait conforme,
Le Président,




Christophe DRUNAT



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 08/09/2021
Reçu en préfecture le 08/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_230-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-230
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TIRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **APPROBATION DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – ROUTE DE MALVETTE A RIANS**

Vu la délibération n°100920-117 du conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant « transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-1622 du 22 décembre 2020 portant « transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération n°250221-66 du conseil communautaire du 25 février 2021 adoptant le compte administratif 2020 du budget assainissement collectif de la commune de Rians,

Dans le cadre d'un projet d'implantation de la société EO PACKAGINE sur le territoire de la commune de Rians, la Communauté de Communes souhaite réaliser une extension du réseau d'eaux usées afin de desservir les futurs bâtiments de l'entreprise. Cette extension permettrait également de desservir environ 7 habitations.

Un marché à procédure adaptée non alloti a été publié le 10 mai 2021 pour une remise des offres le 31 mai 2021 à 12h00.

Par délibération n°240621-175 du 24 juin 2021, le Conseil Communautaire a attribué le marché de travaux d'extension du réseau assainissement de la route Malvette à Rians à l'entreprise SEGEC SA pour un montant total (tranche ferme + tranche optionnelle 1 + tranche optionnelle 2) de 141 683,50 € HT.

Suite à un projet de détachement de 3 terrains à construire route de Malvette sur un secteur qui n'était pas prévu d'être desservi dans le cadre du projet initial, des travaux complémentaires s'avèrent nécessaires afin de desservir ces 3 parcelles.

Cette prolongation du réseau implique un approfondissement du réseau ainsi qu'un linéaire supplémentaire d'environ 100 ml pour une plus-value de 38 814,50 € H.T impactant la tranche ferme du marché et portant le montant total du marché à 180 498,00 € HT correspondant à 29.9% du marché – tranche ferme.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'approuver la modification en cours d'exécution n° 1 au marché de travaux pour l'extension du réseau d'assainissement – route Malvette à Rians - attribué à l'entreprise SEGEC SA
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, d'un montant de 38 814,50 € HT portant le montant total du marché de 141 683,50 € HT à 180 498,00 € HT, et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget Assainissement affermage


Pour extrait conforme,
Le Président,



**TERRES du
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 06/09/2021
Reçu en préfecture le 06/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_231-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-231
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,
Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

- de créer :

- 1 emploi non permanent à temps complet dans le grade de rédacteur territorial (Chargé de projet Prévention des déchets – projets environnementaux), catégorie B, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat de projet relevant de l'article 3-II, afin :
- d'assurer le suivi :
 - des contrats, appels à projets et dossiers de demandes de subventions
 - de la redevance incitative sur le territoire et des marchés liés
 - du projet du Centre Interdépartemental de tri des déchets plastiques
 - d'élaborer, piloter et animer des projets liés à la prévention des déchets

et ce sur une durée de réalisation estimée à 1 an, à compter du 27 septembre 2021.

L'agent devra justifier à minima, d'un diplôme de catégorie VI ou d'une expérience en qualité de chargé de projet en enjeux environnementaux.

Il conviendrait de fixer la rémunération maximale sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de rédacteur territorial, catégorie B à l'indice brut 478, indice majoré 415.

Le régime indemnitaire instauré par les délibérations n° 260418-62 du 26 avril 2018, n° 270918-135 du 27 septembre 2018, n° 100910-135 A du 16 septembre 2020 et n° 171220-194 du 17 décembre 2020, relatives au régime indemnitaire du personnel, est applicable.

➤ à compter du 1^{er} novembre 2021 :

- Un poste d'adjoint technique titulaire, catégorie C (Agent d'entretien) à temps complet à la crèche à Allouis. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-2, pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 432, et à l'Indice Majoré 382

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- de créer, selon les conditions susvisées :


- un emploi non permanent à temps complet dans le grade de rédacteur territorial (Chargé de projet Prévention des déchets – projets environnementaux), catégorie B, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat de projet relevant de l'article 3-II, afin :
 - d'assurer le suivi :
 - des contrats, appels à projets et dossiers de demandes de subventions
 - de la redevance incitative sur le territoire et des marchés liés
 - du projet du Centre Interdépartemental de tri des déchets plastiques
 - d'élaborer, piloter et animer des projets liés à la prévention des déchets
- un poste d'adjoint technique titulaire, catégorie C (Agent d'entretien) à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2021

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 08/09/2021
Reçu en préfecture le 08/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210902-DE_020921_232-DE

SÉANCE DU 02 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 08/09/2021
Délibération n° 020921-232
Secrétaire de séance :
Elodie BRAS

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 26 août 2021, s'est réuni le 02 septembre 2021 au Centre socio culturel aux Aix d'Angillon, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (47) : Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Étaient présents (Suppléants) (2) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (3) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT

➤ **POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL (PETR) – ELECTION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Par délibérations n°09072020-80 du 09 juillet 2020 et n° 221020-143 du 22 octobre 2020, le conseil communautaire a désigné les 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants représentant la communauté de communes au sein du PETR comme suit :

Titulaires : Gérard CLAVIER - Béatrice DAMADE – Manuel BLASCO – Cécile BORY – Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE – Christian MANCION – Fabrice CHOLLET - Bernard ROUSSEAU - Christelle PETIT – Yolaine LAUGERAT – Pierre FOUCHET – Thierry COSSON - Sylvain BRANDY

Suppléants : Jean-Philippe BEUX – Christophe DRUNAT – Michel AUDEBERT - Denis COQUERY – Manuel MESQUITA – Jean-Noël GUILLAUMIN – Aurélie CHABENAT – Gwendoline TITRANT – Christian FERRAND – Jérôme VRILOR – Bruno SIRAVO – Anne-Marie OSWALD - Gérard RIPARD

Considérant la délibération n°020921-229 du 02 septembre 2021 relative à l'élection de Monsieur Christophe DRUNAT en tant délégué titulaire au sein du PETR, il conviendrait de procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant.

Il est rappelé que cette élection a lieu à bulletins secrets, avec un scrutin uninominal

Se présente :

en tant que délégué suppléant : Nathalie MESTRE en remplacement de Christophe DRUNAT

Le bureau électoral, constitué de deux assesseurs et d'un secrétaire, constate :

Nombre de votants	52
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	52
à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	52


- Madame Nathalie MESTRE a obtenu 52 voix et est élue représentante suppléante au sein du PETR

Pour extrait conforme,
Le Président,



Christophe DRUNAT

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_233-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-233
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE - APPROBATION DE L'AVENANT N° 5 AU CONTRAT**

Par délibération n° 18052017-84 du 18 mai 2017, le Conseil Communautaire approuvait le contrat départemental de territoire 2017-2020, concernant les projets structurants des communes ayant un statut de centralité ou d'équilibre, comme Saint-Martin d'Auxigny, Henrichemont et les Aix d'Angillon.

Vu l'avenant n° 1, approuvé par délibération du conseil communautaire du 29 novembre 2018, au contrat de territoire signé le 16 octobre 2017,

Vu l'avenant n°2, approuvé par délibération du conseil communautaire du 28 février 2019, au contrat de territoire signé le 16 octobre 2017,

Vu l'avenant n° 3, approuvé par délibération du conseil communautaire du 05 décembre 2019, au contrat de territoire signé le 16 octobre 2017,

Vu l'avenant n°4, approuvé par délibération du conseil communautaire du 16 juillet 2020, au contrat de territoire signé le 16 octobre 2017,

Considérant la demande de Monsieur le Maire de la Commune de SAINT-MARTIN D'AUXIGNY sollicitant le Conseil Départemental dans le cadre de l'article 4.2 du contrat de Territoire des Terres du Haut Berry, afin de réviser le montant total des travaux qui passe de 332 000 € à 281 668,77 €, sans influence sur la subvention de 60 000 €,

Considérant que toute modification du contrat doit faire l'objet d'un avenant qui doit être approuvé par le conseil communautaire et les conseils municipaux,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 5 au contrat Départemental de Territoire 2017/2020 signé le 16 octobre 2017
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et tous les actes y afférents


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 28/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_234-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-234
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **DESIGNATION DU REPRESENTANT A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) TRI BERRY NIVERNAIS**

Vu la délibération n° 230519-77 du conseil communautaire du 23 mai 2019 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Société Publique Locale (SPL) Tri Berry Nivernais, à l'approbation des statuts de celle-ci et à la nomination des représentants au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale,

Vu la délibération n°020921-214 du conseil communautaire du 02 septembre 2021 nommant Monsieur Christophe DRUNAT Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,

Considérant que la SPL a été créée par 18 collectivités de la Nièvre, du Cher et de l'Indre pour le transport et le tri des collectes sélectives d'emballages (hors verre) et de papiers de ses membres, y compris la commercialisation des produits valorisables et le traitement des refus de tri,

Considérant le fonctionnement de la SPL, représentée par un conseil d'administration constitué d'un représentant de chaque membre de la SPL et d'une assemblée générale composée de tous les actionnaires publics,

Considérant que Madame Isabelle LEGERET ne souhaite plus représenter la Communauté de Communes au sein de la SPL Tri Berry Nivernais,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de nommer Monsieur Christophe DRUNAT au sein du Conseil d'administration pour représenter la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,
- de nommer Monsieur Christophe DRUNAT à l'Assemblée générale de la SPL pour représenter la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,
- d'autoriser le représentant de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourraient lui être confiées au sein de la Société Publique

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 28/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-235
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE AUX AIX D'ANGILLON**

La consultation pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension du siège communautaire situé à Les Aix d'Angillon a été lancée le 22 septembre 2020 et le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué, par le Conseil Communautaire le 25/11/2020, au groupement BRUNET-VIGNON / MACOIN / ICB DAGALLIER-FOUCHET.

Afin de procéder à la mise en œuvre des travaux, un marché à procédure adaptée a été publié le 03/05/2021 pour une remise des offres le 08/06/2021 à 12h00.

L'offre comprend 11 lots :

- | | |
|----------------------------------|---|
| 01- Gros œuvre | 07- Sols |
| 02- Etanchéité | 08- Peintures |
| 03- Charpente et Couverture | 09- Mobilier |
| 04- Métallerie | 10- Electricité |
| 05- Plâtrerie - Isolation | 11- Plomberie – Chauffage – Ventilation |
| 06- Menuiseries intérieures bois | |

Lors de l'ouverture des plis, le recensement suivant a été enregistré :

Lots	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Nombre d'offres	2	2	3	1	1	2	4	2	2	2	3

Notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le groupement BRUNET-VIGNON / MACOIN / ICB DAGALLIER-FOUCHET a réalisé l'analyse des offres comme suit :

Montant global estimé des marchés de travaux (€ HT) : 561 950.00 € HT (projet en phase AVP sans prise en compte des modifications ultérieures)

Deux phases de négociations ont été engagées :

- Une première le 29/06/2021
- Une seconde le 19/07/2021

Lot n°1 – Gros Œuvre

Nom de l'entreprise	DIAS	CAZIN
Montant de l'offre après la seconde phase de négociation HT	193 846,84 €	188 501,97 €
1 ^{er} critère : Note valeur technique / 55% (DPGF ; Moyens humains ; temps de tâches ; notice sur organisation)	52/55	54/55
2 ^{ème} critère : Note prix / 45%	43,76/45	45/45
Note obtenue sur 100	95,76/100	99/100
Classement	2	1

Lot n°2 - Etanchéité

Nom de l'entreprise	SOPREMA	SMAC
Montant de l'offre après la seconde phase de négociation HT	19 000,00 €	21 000,00 €
1 ^{er} critère : Note valeur technique / 55% (DPGF ; Moyens humains ; temps de tâches ; notice sur organisation)	55/55	48/55
2 ^{ème} critère : Note prix / 45%	45/45	40,71/45
Note obtenue sur 100	100/100	88,71/100
Classement	1	2

Lot n°3 – Charpente et Couverture

Nom de l'entreprise	HEMERY	GIRAUD/DUBAS	GUILLAUMOT
Montant de l'offre après la seconde phase de négociation HT	40 892,89 €	41 846,75 €	52 565,55 €
1 ^{er} critère : Note valeur technique / 55% (DPGF ; Moyens humains ; temps de tâches ; notice sur organisation)	0/55	49/55	49/55
2 ^{ème} critère : Note prix / 45%	0/45	45/45	35,82/45
Note obtenue sur 100	0/100	94/100	84,82/100
Classement	Offre irrégulière	1	2

Lot n°4 – Métallerie

Nom de l'entreprise	LES MENUISERIES D'AUXIGNY
Montant de l'offre après la seconde phase de négociation HT	90 276,90 €
1 ^{er} critère : Note valeur technique / 55% (DPGF ; Moyens humains ; temps de tâches ; notice sur organisation)	55/55
2 ^{ème} critère : Note prix / 45%	45/45
Note obtenue sur 100	100/100
Classement	1

Lot n°5 – Plâtrerie-Isolation

Nom de l'entreprise	SBPI
Montant de l'offre après la seconde phase de négociation HT	66 400,00 €
1 ^{er} critère : Note valeur technique / 55% (DPGF ; Moyens humains ; temps de tâches ; notice sur organisation)	51/55
2 ^{ème} critère : Note prix / 45%	45/45
Note obtenue sur 100	96/100
Classement	1

Lot n°6 – Menuiseries Intérieures Bois

Nom de l'entreprise	ELVIN	EGCRI
Montant de l'offre après la seconde phase de négociation HT	24 500,00 €	30 953,20 €
1 ^{er} critère : Note valeur technique / 55% (DPGF ; Moyens humains ; temps de tâches ; notice sur organisation)	55/55	55/55
2 ^{ème} critère : Note prix / 45%	45/45	35,62/45
Note obtenue sur 100	100/100	90,62/100
Classement	1	2

Lot n°7 - Sols

Nom de l'entreprise	SBCR	PEINTURE ET COULEUR DU BERRY	DIAS	SRS
Montant de l'offre après la seconde phase de négociation HT	27 500,00 €	24 000,00 €	30 871,16 €	26 250,00 €
1 ^{er} critère : Note valeur technique / 55% (DPGF ; Moyens humains ; temps de tâches ; notice sur organisation)	49/55	52/55	54/55	55/55
2 ^{ème} critère : Note prix / 45%	39,27/45	45/45	34,98/45	41,14/45
Note obtenue sur 100	88,27/100	97/100	88,98/100	96,14/100
Classement	4	1	3	2

Lot n°8 - Peintures

Nom de l'entreprise	PEINTURE ET COULEUR DU BERRY	SBPR
Montant de l'offre après la seconde phase de négociation HT	27 000,00 €	28 110,98 €
1 ^{er} critère : Note valeur technique / 55% (DPGF ; Moyens humains ; temps de tâches ; notice sur organisation)	48/55	46/55
2 ^{ème} critère : Note prix / 45%	45/45	43,22/45
Note obtenue sur 100	93/100	89,22/100
Classement	1	2

Lot n°9 - Mobilier

Nom de l'entreprise	DACTYL BURO	Y. OLLIVIER
Montant de l'offre après la seconde phase de négociation HT	20 097,81 €	19 722,47 €
1 ^{er} critère : Note valeur technique / 55% (DPGF ; Moyens humains ; temps de tâches ; notice sur organisation)	49/55	50/55
2 ^{ème} critère : Note prix / 45%	44,16/45	45/45
Note obtenue sur 100	93,16/100	95/100
Classement	2	1

Lot n°10 – Electricité

Nom de l'entreprise	SEEC	TECHNIC ELEC 58
Montant de l'offre après la seconde phase de négociation HT	64 920,00 €	<i>Aucune réponse aux négociations (base : 88 756,00 €)</i>
1 ^{er} critère : Note valeur technique / 55% (DPGF ; Moyens humains ; temps de tâches ; notice sur organisation)	55/55	0/55
2 ^{ème} critère : Note prix / 45%	45/45	0/45
Note obtenue sur 100	100/100	0/100
Classement	1	

Remarque : la prestation supplémentaire éventuelle n'a pas été retenue.

Lot n°11 – Plomberie – Chauffage - Ventilation

Nom de l'entreprise	SAS CAU	P. VILLOIN	ARCTIQUE
Montant de l'offre après la seconde phase de négociation HT	63 000,00 €	66 000,00 €	<i>Aucune réponse aux négociations (base : 74 664,00 €)</i>
1 ^{er} critère : Note valeur technique / 55% (DPGF ; Moyens humains ; temps de tâches ; notice sur organisation)	55/55	49/55	0/55
2 ^{ème} critère : Note prix / 45%	45/45	42,95/45	0/45
Note obtenue sur 100	100/100	91,95/100	0/100
Classement	1	2	

n°lot / Désignation	Estimation Moe (€ HT)	Entreprises mieux-disantes	Montant (€ HT)
Lot 01 / Gros-œuvre		CAZIN SAS	188 501,97 €
Lot 02 / Etanchéité		SOPREMA	19 000,00 €
Lot 03 / Charpente / Couverture		GIRAUD / DUBAS	41 846,75 €
Lot 04 / Métallerie		LES MENUISERIES D'AUXIGNY	90 276,90 €
Lot 05 / Plâtrerie / Isolation		SBPI	66 400,00 €
Lot 06 / Menuiseries Intérieures Bois		ELVIN	24 500,00 €
Lot 07 / Sols		PEINTURE ET COULEUR DU BERRY	24 000,00 €
Lot 08 / Peintures		PEINTURE ET COULEUR DU BERRY	27 000,00 €
Lot 09 / Mobilier		Y. OLLIVIER	19 722,47 €
Lot 10 / Electricité		SEEC	64 920,00 €
Lot 11 / Plomberie / Chauffage / Ventilation		SAS CAU	63 000,00 €
Montant TCE			629 168,09 €

La Commission MAPA s'est réunie le 13 septembre 2021, et a approuvé les propositions issues de l'analyse de notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le groupement BRUNET-VIGNON / MACOIN / ICB DAGALLIER-FOUCHET.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 48 voix pour - 2 abstentions (Pierre FOUCHET et son pouvoir Stéphanie JACQUET) :

- d'attribuer les lots tels que proposés par la Commission MAPA comme suit :

- lot n°1 – Gros œuvre à l'entreprise CAZIN SAS pour un montant de 188 501,97 € HT.
- lot n°2 – Etanchéité à l'entreprise SOPREMA pour un montant de 19 000,00 € HT
- lot n°3 - Charpente et Couverture au groupement d'entreprises GIRAUD/DUBAS pour un montant de 41 846,75 € HT.
- lot n°4 – Métallerie à l'entreprise Les Menuiseries d'Auxigny pour un montant de 90 276,90 € HT
- lot n°5 – Plâtrerie-Isolation à l'entreprise SBPI pour un montant de 66 400,00 € HT
- lot n°6 – Menuiseries intérieures bois à l'entreprise ELVIN pour un montant de 24 500,00 € HT
- lot n°7 – Sols à l'entreprise PEINTURE et COULEUR DU BERRY pour un montant de 24 000,00 € HT
- lot n°8 – Peintures à l'entreprise PEINTURE et COULEUR DU BERRY pour un montant de 27 000,00 € HT

- lot n°9 – Mobilier à l'entreprise Yves OLLIVIER pour un montant de 19 722,47 € HT
- lot n°10 – Electricité courants forts et faibles à l'entreprise SEEC SARL pour un montant de 64 920,00 € HT
- lot n°11 – Plomberie – Chauffage - Ventilation à l'entreprise SAS CAU pour un montant de 63 000.00 € HT

- d'autoriser le président à signer lesdits marchés et les actes y afférents

- d'imputer les dépenses au budget principal


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 30/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_236-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-236
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **DISPOSITIF IT'S WINE TIME – APPROBATION D'UN REVERSEMENT AUX INTERVENANTS**

L'opération it's wine time a rencontré un public averti et heureux de retrouver les sites touristiques, dans une ambiance intime et privilégiée.

Par délibération n° 220721-200 du 22 juillet 2020, le conseil communautaire a approuvé le reversement par l'AD2T en fin de saison, de la part de la Communauté de Communes, soit 9€ pour les visites à plein tarif et 3€ pour les visites à tarif réduit.

Afin de rémunérer les structures qui nous ont accueilli, il est proposé de reverser 6 € pour les pleins tarifs et 2 € pour les tarifs réduits au Château de Menetou-Salon et à la Tour de Vesvres, comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - Château de Menetou-Salon : 16 adultes (16*6€) - 2 enfants (2*2€) | = 100 € |
| - La Tour de Vesvres : 16 adultes (16*6€) | = 96 € |

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les montants de reversement aux structures d'accueil touristiques, soit 6 € pour les visites à plein tarif et 2 € pour les visites à tarif réduit

- d'autoriser le Président à procéder au versement comme suit :

- Château de Menetou-Salon : 16 adultes (16*6€) - 2 enfants (2*2€) = 100 €
- La Tour de Vesvres : 16 adultes (16*6€) = 96 €

- d'imputer les dépenses au budget principal


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 28/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_237-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-237
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **CENTRE CERAMIQUE - VALIDATION DES TARIFS GRANDS FEUX 2021**

Pour cette septième édition des « Grands Feux », l'Association Céramique La Borne (ACLB) et le Centre céramique contemporaine La Borne (CCCLB) valorisent l'engagement de la communauté des céramistes sur des enjeux de création, de production et de transmission. Plus que jamais, les Grands Feux 2021 permettent d'accéder aux rituels du travail de la terre et des cuissons. L'événement est pensé comme un espace de partage ouvert aux publics. Le parcours de visites se déploie autour de l'accès à plus d'une quinzaine d'ateliers, des expositions, des performances, des visites guidées, des conférences et ateliers de pratique pour enfants et adultes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs suivants :

- Vente des bols « Grands Feux 2021 » : 15 € l'unité
- Soirée banquet du 30/10/2021 : 10 € par personne
- Workshop culinaire : 5 € par personne

- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du tourisme à signer tout document s'y afférent
- d'imputer les recettes au Budget Centre céramique Contemporaine La Borne


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 28/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_238-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-238
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **TROUÉE VERTE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION**

Par convention établie le 24 juillet 2018 avec le Conseil Départemental, la gestion et l'entretien des parcelles de l'ancienne voie ferrée Bourges/Henrichemont ont été confiés pour une durée de six ans à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Depuis, le Département du Cher, en sa qualité de propriétaire a rétrocédé des parcelles et/ou des emprises de parcelles auprès de riverains ou de collectivité (dont CDC terres Vives).

De même, suite à un remaniement cadastral, des numérotations et/ou de superficies de parcelles ont été modifiées sur les communes de Menetou-Salon, de Saint-Georges-sur-Moulon et de Vignoux-sous-les-Aix.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Commune de Menetou-Salon : B 441, B 454, B 459, B 471, C 290, G 193, G 194, G 1974
- Commune de Saint-Georges-sur-Moulon : ZD 117, ZD 119, ZD 120, ZD 126
- Commune de Vignoux-sous-les-Aix : ZA 39

Il est donc nécessaire d'établir un avenant n°1 à la convention initiale pour prendre en compte ces modifications.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de gestion de la Trouée Verte établie entre le Conseil Départemental et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, afin de prendre en compte les modifications liées à des ventes de parcelles et à des remaniements cadastraux

- d'autoriser le Président ou la vice-présidente en charge du Tourisme à signer ledit avenant et les actes y afférents


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 28/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_239-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-239
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **ISO DECO – MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION**

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, le conseil communautaire lors de sa séance du 24 juin 2021, par délibération n° 240621-188, a octroyé une aide financière à l'entreprise ISO DECO, pour son projet d'achat d'une plateforme permettant d'effectuer des travaux en hauteur.

Cette aide a été fixée à 1 228 € (soit 1 117 €, avec une bonification sur les emplois créés de 111 €) pour une dépense estimée à 5 585.00 €

La facture d'achat de la plateforme présentant un montant inférieur au devis présenté, il convient d'ajuster le montant de la subvention.

La subvention est donc calculée sur la base 4 977.06 € pour un montant de 1 094 € (soit 995 €, avec une bonification sur les emplois créés de 99 €).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'ajustement du montant de la subvention à 1 094 €

- d'autoriser le Président à signer les documents y afférents
- d'inscrire les dépenses au Budget Développement économique


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 28/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_240-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-240
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **CULTURE - FIXATION DES TARIFS 2022**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs des spectacles pour la saison 2022, comme suit :

○ **Spectacles et ateliers**

Spectacles Jeune public : Tarif réduit 4€ / Tarif plein 7€ / Gratuit – de 3 ans

Spectacles tout public : Tarif réduit 5€ / Tarif plein 7€ / Gratuit – de 3 ans

Chorale Le Grand Chœur 2022 : 15€ (Septembre 2021 à Août 2022)

○ **Infos pratiques**

Plein tarif : Appliqué pour les personnes de 18 ans et plus.

Tarif réduit : Pour les enfants de plus de 3 ans et de moins de 18 ans, les personnes handicapées*, les étudiants*, les demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA*.

Tarif groupe : Valable pour les groupes constitués d'au moins 10 personnes appartenant à un comité d'entreprise, une association, une école, une crèche ou autre structure.*

**sur présentation d'un justificatif*


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 28/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_241-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-241
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **CULTURE - FIXATION DES TARIFS DE LOCATION - ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO**

L'Espace culturel Victor Hugo mettra à disposition et / ou en location sa salle de spectacle auprès de différents acteurs du territoire et hors territoire. La commission de sécurité est intervenue le 6 septembre 2021, son inauguration est arrêtée au vendredi 1^{er} octobre 2021.

La salle de spectacle d'une superficie de 220m² dispose de gradins avec 91 places, 4 places pour personnes à mobilité réduite, un plateau scène de 50m² entièrement équipé de son matériel scénique (projection son et lumières), d'une régie, d'une loge, d'un accueil avec bar ainsi que des réserves.

Après plusieurs réunions en groupe de travail composé d'élus et une présentation aux membres de la commission culturelle, les tarifs de location ont été définis comme suit :

TYPE DE LOCATION	RESIDENCE (du lundi au vendredi)	SPECTACLE /EVENEMENT	PRESTATION TECHNIQUE	SALLE DE REUNION
ACTEURS				
ASSOCIATIONS CULTURELLES INCLUES DANS CONTRAT CULTUREL : LE CARROI-VIELLUX-LES SCENES LEGENDAIRES-THEATRE BAMBINO- CUVÉE DE PARASSY + 3 écoles de musique	Gratuit 5 jours / an maximum 100€/jour supplémentaire	Gratuit 1x / an 250€ si autre location	SUR DEVIS (+ voir pour Habilitation nominative Bambino, Carroi, Viellux, Cuvée de Parassy, Scènes légendaires)	INCLUDE AVEC SALLE SI LOCATION + GRATUIT SI BESOIN AUTRE ET SI NON UTILISEE PAR CDC
ASSOCIATIONS CULTURELLES SUR TERRITOIRE		250 €	SUR DEVIS	INCLUDE AVEC SALLE SI LOCATION
ASSOCIATIONS HORS TERRITOIRE		300 €	SUR DEVIS	INCLUDE AVEC SALLE SI LOCATION
ARTISTES ET CIES PROS SUR LE TERRITOIRE	Gratuit 5 jours /an maximum 100€/jour si autre résidence	250 €	SUR DEVIS	INCLUDE AVEC SALLE SI LOCATION
ARTISTES ET CIES PROS HORS TERRITOIRE	150€/jour	300 €	SUR DEVIS	INCLUDE AVEC SALLE SI LOCATION
ACTEURS HORS DU CHAMPS ASSOCIATIF HORS TERRITOIRE (type : entreprises...)		600 €	SUR DEVIS	INCLUDE AVEC SALLE SI LOCATION
ACTEURS HORS DU CHAMPS ASSOCIATIF DU TERRITOIRE (type : entreprises...)		400 €	SUR DEVIS	INCLUDE AVEC SALLE SI LOCATION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs de location, du 1^{er} octobre 2021 au 31 décembre 2022, comme suit :

- **Associations Culturelles du territoire incluses dans le Contrat P.A.C.T de la Région Centre et 3 écoles de musiques du territoire (Ecole de Musique Angillonnaise – Ecole de Musique en Terres Vives – Ecole de Musique Hautes Terres Musicales) :**

Résidence : gratuité 5 jours par an puis 100€ TTC/jour supplémentaire

Spectacle : 1 représentation gratuite par an puis 250€ TTC/jour

- **Associations culturelles du territoire hors P.A.C.T**

Spectacle : 250€ TTC/jour

- **Associations culturelles hors territoire**

Spectacle : 300€ TTC/jour

- **Artistes et Compagnies professionnelles sur le territoire :**

Résidence : gratuité 5 jours par an puis 100€ TTC/jour supplémentaire

Spectacle : 250€ TTC/jour

- **Artistes et Compagnies professionnelles hors territoire :**

Résidence : 150€ TTC/jour

Spectacle : 300€ TTC/jour

Les services techniques (sonorisation et lumière) seront à la charge de l'association. Un devis devra être établi auprès d'un prestataire mandaté par la Communauté de Communes.

L'association pourra éventuellement demander au prestataire technique mandaté par la Communauté de Communes, le passage d'une habilitation obligatoirement nominative pour un régisseur rattaché à son association. Cette habilitation lui permettra d'utiliser le matériel lumière et sonorisation de la salle sans surcoût. Le prestataire établira un devis pour cette habilitation.

- **Entreprise hors territoire** : 600€ TTC/ jour
- **Entreprise du territoire** : 400€ TTC/ jour

Les services techniques (sonorisation et lumière) seront à la charge de l'entreprise. Un devis devra être établi auprès d'un prestataire mandaté par la Communauté de Communes.


- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de la culture à signer les contrats de location et de mise à disposition ainsi que les actes y afférents

- d'inscrire les recettes au Budget Principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 28/09/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_242-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-242
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION CONCERT ECOLE DE MUSIQUE ANGILLONNAISE – 20 NOVEMBRE 2021**

Afin de valoriser les actions menées au sein des écoles de musique du territoire des Terres du Haut Berry, la Communauté de Communes s'associe à « l'Ecole de Musique des Aix d'Angillon » pour l'organisation d'un concert le 20 novembre 2021.

Une convention a été rédigée afin de fixer le rôle de l'Ecole de Musique et celui de la Communauté de Communes dans le cadre de l'organisation du concert.

Pour permettre la réalisation de cette manifestation, la communauté de communes s'engage à verser à l'association une subvention à hauteur de 3 500 €, destinée à couvrir les frais d'organisation, répartis comme suit :

BUDGET CONCERT 20 NOVEMBRE 2021	
ALIMENTATION (5€ par personne pour 100 personnes)	500€
TECHNIQUE (estrade et lumières)	1 150€
TRANSPORT (frais de déplacement Harmonie de Tonnerre)	800€
SACEM	400€
COMMUNICATION (affiches, flyers, stop trottoir, banderoles)	650€
TOTAL	3 500€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention passée entre la Communauté de Communes et l'Ecole de Musique des Aix d'Angillon
- de fixer les tarifs de la billetterie comme suit :
 - Tarif plein (plus de 18 ans) : 7 €
 - Tarif réduit : 5 € (demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, personne en situation de handicap, étudiant, jeune de 13 à 18 ans)
 - Gratuit : jusqu'à 12 ans
- d'approuver le versement d'une subvention à l'Ecole de Musique des Aix d'Angillon d'un montant de 3 500 €
- d'autoriser le Président à signer la convention jointe ainsi que les documents y afférents
- d'autoriser le reversement de 50 % de la recette de la billetterie à l'Ecole de Musique des Aix d'Angillon
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget principal


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 30/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_243-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-243
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX INTERCOMMUNAUX – ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO**

L'espace Culturel Victor Hugo va accueillir prochainement en ses locaux la Médiathèque d'Henrichemont, l'école de musique des Hautes Terres Musicales ainsi que la ludothèque MICADO.

Une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux intercommunaux a été établie pour chacune des trois entités, listant notamment les obligations réciproques. Elle fait également apparaître la liste du matériel et mobilier mis à disposition.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour - 1 abstention (Cécile BORY) :

- d'approuver les conventions établies entre la Communauté de Communes et :

- La Mairie d'HENRICHEMONT pour la Médiathèque
- L'association ARPPE EN BERRY pour la ludothèque MICADO
- L'association Ecole de musiques des Hautes Terres Musicales

relatives à la mise à disposition de locaux au sein de l'espace culturel Victor Hugo, pour une durée d'un an à compter de leur date d'installation, renouvelable par tacite reconduction

- de fixer à 2 000 € par an le montant de remboursement forfaitaire des fluides par la Mairie d'HENRICHEMONT à la Communauté de communes Terres du Haut Berry
- d'autoriser le Président à signer ces conventions ainsi que les actes y afférents
- d'imputer la recette au budget principal


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 28/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_244-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-244
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA CAF – ESPACE JEUNES FUSSY**

En vue de l'ouverture d'une structure jeunes sur la commune de Fussy, il convient d'équiper le local mis à disposition afin d'améliorer la qualité d'accueil des enfants et des jeunes et de mettre en place les conditions nécessaires au travail des agents et professionnels accueillis.


A cet effet, une subvention d'un montant de 5 000.00 €, soit 56 % du budget prévisionnel HT du matériel (8 911 €) est sollicitée auprès de la CAF.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 5 000.00 €, pour l'année 2021, en vue d'équiper l'Espace Jeunes de Fussy en mobilier et équipement de bureau
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention
- d'imputer la recette au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 28/09/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_245-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-245
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ASSAINISSEMENT AFFERMAGE 2021**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 67 afin de procéder au reversement de la part excédent de fonctionnement aux Communes de Rians et Allouis conformément à la délibération du 25/03/2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


- d'adopter la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	678 – Autres charges	+7 000€
D	Fonctionnement	023 – Virement section investissement	-7 000€
R	Investissement	021- Virement section fonctionnement	-7 000€
R	Investissement	1641 - Emprunt	+7 000€

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 30/09/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_246-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-246
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET CCLB 2021**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 67 afin de procéder au remboursement d'acomptes de stages


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	6718 – Autres charges	+ 500€
D	Fonctionnement	6228 – Divers prestations intervenants	- 500€

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 30/09/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_247-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-247
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **MARCHE DE REFECTION DU RESEAU EAU POTABLE DU CENTRE BOURG VIGNOUX SOUS LES AIX**

Par délibération en date du 21/12/2020, la Commune de Vignoux-sous-les-Aix a procédé à l'attribution du marché de réfection du réseau eau potable du centre bourg à la société Eurovia, et autorisé le Maire à signer ledit marché.

Vu la délibération n°100920-117 du conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant « transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-1622 du 22 décembre 2020 portant « transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la demande de la Trésorerie afin de pouvoir régler les situations de travaux,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le président à signer ledit marché et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget Eau Potable Régie


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 28/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_248-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-248
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY AUPRES DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu le Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif aux conditions de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissement publics,

Considérant la demande du Centre Intercommunal d'Action Sociale, sollicitant la mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes, adjoint administratif pour assurer l'accueil des Maisons France Services, à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires

Sous réserve de l'avis du Comité Technique ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention ci-jointe, passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, relative à la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial pour assurer l'accueil des Maisons France Services, et ce à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une durée de 12 mois à hauteur de 13h50 hebdomadaires
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous les actes y afférents
- d'imputer les recettes au budget principal


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 28/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20210923-DE_230921_249-DE

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 28/09/2021
Délibération n° 230921-249
Secrétaire de séance :
Cécile BORY

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 16 septembre 2021, s'est réuni le 23 septembre 2021 à la salle des fêtes à Saint Martin d'Auxigny, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Sylvain BRANDY, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (9) :

Christelle PETIT a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Delphine BOUREUX a donné pouvoir à Jérôme VRILOR
Stéphanie JACQUET a donné pouvoir à Pierre FOUCHET
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Laurence PAJON a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Michel AUDEBERT a donné pouvoir à Emilie BIGRAT
Fabien CHAUSSÉ, François ANDRADE

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique,

Pour les besoins du service Développement Touristique et du service Support, il serait nécessaire :

- de transformer :

- Un poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet 24/35^{ème} en un poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet 30/35^{ème}

- Un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C ou du cadre d'emploi des rédacteurs catégorie B titulaire (Gestionnaire marchés) à temps complet au service support créé par délibération n°240621-171 du conseil communautaire du 24 juin 2021 en un poste de rédacteur titulaire à temps complet.

Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, et considérant les besoins du service, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-3 alinéa 2, pour une durée de 1 an renouvelable 5 fois et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 478, et à l'Indice Majoré 415

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de transformer selon les conditions susvisées :

- un poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet 24/35^{ème} en un poste d'adjoint d'animation titulaire à temps non complet 30/35^{ème}
- Un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C ou du cadre d'emploi des rédacteurs catégorie B titulaire (Gestionnaire marchés) à temps complet au service support créé par délibération n°240621-171 du conseil communautaire du 24 juin 2021 en un poste de rédacteur titulaire à temps complet.


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 28/09/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_250-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-250
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **AIDES AUX ENTREPRISES – MODIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

Par délibération n° 240621-187 du 24 juin 2021, le conseil communautaire a répondu favorablement au projet déposé par Menetou Mécanique en lui octroyant une aide de 10 000 € au titre de « l'Aide à l'immobilier d'entreprise ».

Cette délibération approuve l'attribution d'une subvention à la société Menetou mécanique alors qu'elle est demandée par la SCI GT Ingénierie, Menetou mécanique étant la société d'exploitation.

Il convient donc de modifier l'accord de l'aide immobilière au nom de la SCI GT Ingénierie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier la délibération n° 240621-187 afin d'accorder 10 000 € dans le cadre du dispositif d'aides immobilière à la SCI GT Ingénierie
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge de l'Economie à signer les documents afférents à cette subvention
- d'imputer les dépenses au budget développement économique

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_251-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-251
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **BUDGET ORDURES MENAGERES – CREANCES ETEINTES ET CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR**

Monsieur le Trésorier des Aix d'Angillon demande à la Communauté de Communes d'admettre en non-valeur au budget ordures ménagères, la somme de :

- 1 614.20 € (146.10 + 284.59 + 179.23 + 280.38 + 443.90 + 280.00) pour des créances éteintes suites à des procédures de surendettement
- 19 004.96 € (144.36 + 12 628.93 + 4 309.43 + 839.27 + 443.00 + 639.97) pour des créances admises en non-valeur sur la période 2010-2020

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 1 614.20 €
- d'admettre en non-valeur la somme de 19 004.96 € pour des créances sur la période 2010-2020
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget Ordures ménagères – article 6541 « créances admises en non-valeur » et 6542 « créances éteintes »


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_252-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-252
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **BUDGET CENTRE DE LOISIRS – CREANCES ETEINTES**

Monsieur le Trésorier des Aix d'Angillon demande à la Communauté de Communes d'admettre en non-valeur au budget centres de loisirs, la somme de :

- 512.40 € (414.40 + 98.00) pour des créances éteintes suites à des procédures de surendettement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 512.40 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget centres de loisirs – article 6542 « créances éteintes »


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_253-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-253
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **BUDGET EAU REGIE – CREANCES ETEINTES**

Monsieur le Trésorier des Aix d'Angillon demande à la Communauté de Communes d'admettre en non-valeur au budget Eau régie, la somme de :

- 860.11 € (210.85 + 649.26) pour des créances éteintes suites à des procédures de surendettement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 860.11 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget eau régie – 6542 « créances éteintes »


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_254-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-254
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE – CREANCES ETEINTES**

Monsieur le Trésorier des Aix d'Angillon demande à la Communauté de Communes d'admettre en non-valeur au budget Assainissement régie, la somme de :

- 676.20 € pour des créances éteintes suites à des procédures de surendettement

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'admettre en créances éteintes la somme de 676.20 €

- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision
- d'imputer la dépense au budget assainissement régie – article 6542 « créances éteintes


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_255-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-255
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Lors d'un contrôle vente, le 27 juillet 2020, un agent du SPANC a diagnostiqué un assainissement conforme sans avoir pu vérifier la pompe de relevage qui était inaccessible et la maison non encore habitée.

Après son emménagement, le nouveau propriétaire a constaté des dysfonctionnements de son installation l'obligeant à effectuer régulièrement des vidanges et à remplacer la pompe de relevage.

Ce dernier remet donc en cause le diagnostic et réclame le remboursement des travaux qu'il doit engager.

La Communauté de communes ayant sollicité l'avis d'un expert, ce dernier a pointé le manque de précisions dans le rapport du diagnostic.

Considérant les frais et la longueur d'une procédure contentieuse, il est envisagé de verser au propriétaire la somme de 2 094,13 € correspondant au devis établi par une entreprise pour mettre fin aux désordres.

Par ailleurs, il convient de passer une convention d'accord avec le propriétaire afin de régler définitivement le litige et permettre aux parties de se donner quittance pour solde de tout compte. Par conséquent, en contrepartie du versement de la participation financière, le propriétaire s'engagera à réaliser les travaux dans un délai de 2 mois et de ne pas entamer d'autre procédure contentieuse à l'encontre de la Communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder au versement de la somme de 2 094,13 au propriétaire
- d'autoriser le Président à signer la convention d'accord passée avec le propriétaire pour acter la fin du litige
- d'imputer la dépense au Budget SPANC – compte 6742

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 26/10/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_256-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-256
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2021**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 67 afin de procéder au versement d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	+3 000€
D	Fonctionnement	023 – Virement section investissement	-3 000€
R	Investissement	021- Virement section fonctionnement	-3 000€
D	Investissement	2182 - Matériel de transport	-3 000€


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_257-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-257
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET CENTRE DE LOISIRS 2021**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 65 afin d'admettre en créances éteintes la somme de 512.40 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	6542 - créances éteintes	+600€
R	Fonctionnement	6419 – remboursement rémunération	+600€


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_258-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-258
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2018-2024 – PETR CENTRE CHER – VALIDATION DE LA NOUVELLE MAQUETTE FINANCIERE ET DE L'AVENANT N°1**

Le Comité Syndical du PETR Centre-Cher a validé, le 14 Avril 2021, la proposition de nouvelle maquette financière du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024, dont le nouveau montant est de 19 890 000 €.

L'ensemble des éléments (maquette financière, rédaction du Bilan d'Etape, avis motivé du Conseil de développement et les pièces administratives nécessaires à la validation des projets « identifiés ») ont ensuite été transmis au Conseil Régional Centre-Val de Loire pour instruction. Le bilan d'étape et la nouvelle maquette financière ont été étudiés par l'ensemble des directions régionales, associées à la Direction de l'Aménagement des Territoires du Conseil Régional Centre Val de Loire.

Conformément au cadre voté par le Conseil Régional Centre-Val De Loire, une réunion de négociation a ensuite été organisée ; le mercredi 22 septembre entre le Conseil Régional et les représentants du PETR Centre-Cher et des institutions cosignataires du CRST 2018-2024 du PETR Centre-Cher (CC Cœur de Berry, CC Vierzon Sologne Berry, CC La Septaine, CC Terres du Haut Berry, CC FERCHER Pays Florentais, commune de Vierzon).

Plusieurs évolutions ont été sollicitées et discutées lors de cet entretien, sans remettre en cause l'équilibre général du Contrat. Après ce rendez-vous, il est proposé d'apporter à la maquette les évolutions suivantes :

Objectif A : Développer l'emploi et l'économie :

- ▶ Abonder de 70 000 € le cadre de référence 05 « diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité », en mobilisant ces fonds régionaux sur l'enveloppe fongible, ce qui porte le fond régional à 275 900 €.
- ▶ Transférer 20 000 € de fonds fléchés en fonctionnement, concernant le cadre de référence « Projet Alimentaire de Territoire et Système Alimentaire Territorialisée », en investissement.
- ▶ Clôturer la cadre de référence 13 « Cœnotourisme » qui mobilisait 20 000 €. Les différentes aides régionales permettent d'accompagner les porteurs de projets.
- ▶ Abonder de 200 000 € l'axe A7 « locaux de formation et plateforme technologique » afin de le porter à 700 000 € et renforcer le soutien au projet de campus numérique

Objectif B : Favoriser le mieux-être social : conforme aux propositions initiales

Objectif C : Renforcer le maillage urbain et rural :

- ▶ Abonder le cadre de référence « Acquisition-Réhabilitation » à hauteur de 92 000 €, afin d'encourager le développement de ce type de projet sur notre territoire
- ▶ Diminuer de 62 000 € les fonds alloués au cadre de référence 25 « construction neuve », concernant les bailleurs sociaux, portant l'enveloppe à 138 000 €,
- ▶ Diminuer de 30 000 € les fonds alloués à l'OPAH de Vierzon au titre du cadre de référence 28 « rénovation thermique du parc locatif privé » ce qui porte le fonds mobilisé à 120 000 €, car la convention prévoit un objectif de 60 logements.
- ▶ Diminuer de 60 000 € le cadre de référence 30-1 : « mise en accessibilité des bâtiments publics », ce qui porte le fonds mobilisé à 97 900 €. Cette proposition est liée au cadre réglementaire qui est opérationnel depuis 2015.
- ▶ Clôturer les cadres de référence 24-3 « Stratégie logement et PLH communautaire » et 26-1 : Aires d'accueil des gens du voyage.

Objectif D : Stratégie régionale biodiversité : conforme aux propositions initiales

Objectif E : Plan Climat Energie Régional

- ▶ Clôturer le cadre de référence 35-5 « Performance énergétiques des exploitations agricoles », car il y a dorénavant des aides régionales directes
- ▶ Diminuer de 24 000 € le fonds alloué au cadre de référence 35-6 « Acquisition de véhicules électriques », ce qui porte le fonds à 16 000 €
- ▶ Abonder de 44 000 € le cadre de référence 36-4 « Géothermie sur sondes verticales », afin d'encourager la mise en œuvre de projets.

Après prise en compte de ces évolutions, l'enveloppe fongible serait portée à 523 836 €, soit une baisse de 190 000 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la nouvelle maquette financière du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2018-2024 du PETR Centre Cher,

- d'approuver l'avenant n°1 « Après bilan » du CRST du PETR Centre Cher 2018-2024 joint, ou consultable sur le sur le site internet :


https://www.sirdab.fr/wp-content/uploads/2021/10/21_07_26_72_ANNEXE_1_BMP_CRST_PETR.pdf

- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 « Après bilan » du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du PETR Centre Cher 2018-2024 et les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 26/10/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_259-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-259
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **APPROBATION DE LA MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE D'ALLOGNY – GROUPEMENT SOLIDAIRE REHA Assainissement - SOGEA NOTP**

Malgré l'étude diagnostique réalisée en 2010 suivie de travaux de réhabilitation, le réseau d'assainissement est toujours sujet à intrusion d'eaux parasites.

En mai 2019, IRH Ingénieur Conseil a été missionné pour l'étude du réseau. Après inspection il s'est avéré nécessaire de reprendre l'étanchéité de regard, branchements et réseau route de Mery-es-Bois et chemin de la Noue Palisse.

Des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune d'Allogny ont été engagés, un marché a été notifié le 4 septembre 2020 pour un montant de 205 524.00 € HT comprenant une tranche ferme de 139 424.00 € HT, une tranche optionnelle n°1 de 17 620.00 € HT et une tranche optionnelle n°2 de 48 480.00€ HT.

Les travaux ont démarré le 5 octobre 2020 par chemisage.

Lors de l'intervention rue de la Noue Palisse, le tronçon initialement prévu s'est avéré plus dégradé et plus complexe à reprendre en lieu et place engendrant 27 ml supplémentaires, ce qui représente une plus-value de 10 077,00 € HT portant le montant total du marché de 205 524.00 € HT à 215 601.00 € HT.

L'avenant proposé implique :

- une moins-value sur la tranche ferme et optionnelle 1 de REHA assainissement d'un montant de 2 235,00 € HT
- une plus-value sur la tranche optionnelle 2 de SOGEA NORD OUEST d'un montant de 12 312,00 € HT
- soit une plus-value du montant global du marché de 10 077,00 € HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification en cours d'exécution n° 1 au marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur la commune d'Allogny avec le groupement solidaire REHA Assainissement - SOGEA NOTP
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant, d'un montant de 10 077,00 € HT portant le montant total du marché de 205 524 € HT à 215 601 € HT, et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget Assainissement affermage

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 26/10/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_260-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-260
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **FIXATION DES TARIFS EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE NEUVY DEUX CLOCHERS ET DE NEUILLY EN SANCERRE**

Vu la délibération n°100920-117 du conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant « transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2021-1156 du 8 octobre 2021 constatant la dissolution du SIAEP Neuilly-en-Sancerre/Neuvy-deux-Clochiers et portant « transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} octobre 2021,

Vu la délibération n° 140121-09 du 14 janvier 2021 portant fixation des tarifs eau potable,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de compléter la délibération n°140121-09 du 14 janvier 2021 comme suit :

- **Redevance liée à l'abonnement (part fixe) due par tous les usagers (domestiques, industriels, vente d'eau aux collectivités) revenant à la collectivité**

	Gestion	Tarif antérieur HT	Nouveau tarif HT	Nouveau tarif TTC
NEUVY DEUX CLOCHERS	DSP	60,00 €	60,00 €	63,30 €
NEUILLY EN SANCERRE	DSP	60,00 €	60,00 €	63,30 €

- **Redevance liée aux m³ consommés (part variable) pour les usagers domestiques revenant à la collectivité :**

	Gestion	Tarif antérieur	Nouveau tarif HT	Nouveau tarif TTC
NEUVY DEUX CLOCHERS	DSP	0,44 €	0,44 €	0,4642 €
NEUILLY EN SANCERRE	DSP	0,44 €	0,44 €	0,4642 €


- de fixer les tarifs de l'eau potable du 1^{er} octobre au 31 décembre 2021 comme mentionnés ci-dessus

- d'imputer les recettes au budget annexe eau potable affermage

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 26/10/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_261-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-261
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **DESIGNATION DES DELEGUES DU SMERSE EN REPRESENTATION DE SUBSTITUTION DU SIAEP NEUVY DEUX CLOCHERS – NEUILLY EN SANCERRE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°100920-117 du conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant « transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-1622 du 22 décembre 2020 portant « transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2021-1156 du 8 octobre 2021 portant dissolution du SIAEP Neuvy Deux clochers - Neuilly en Sancerre, du fait de la fin du délai du maintien à titre dérogatoire,
Considérant que ce transfert concernant la compétence « eau » a des conséquences sur le fonctionnement du SMERSE,

Considérant qu'au 1^{er} octobre 2021, la Communauté de Communes devient automatiquement membre des syndicats mentionnés ci-dessus, en représentation substitution du SIAEP Neuvy Deux clochers - Neuilly en Sancerre,

Considérant que les délégués des communes membres des syndicats, élus par le conseil syndical en 2020, perdent leur mandat de délégué et n'ont plus à siéger au comité syndical à compter du 1^{er} octobre 2021,

Considérant que la Communauté de Communes est représentée par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposaient les communes avant la substitution (article L.5711-3 du CGCT),

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Communauté de communes, dans le cadre de la représentation de substitution, au sein du SMERSE.

Il est rappelé que cette élection a lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Se présentent, pour représenter la Communauté de Communes au sein du SMERSE :

- Pour la commune de NEUVY DEUX CLOCHERS :
 - Monsieur Jean-François TURPAULT : titulaire
 - Monsieur Jean-Jacques CAMBIER : suppléant
- Pour la commune de NEUILLY EN SANCERRE :
 - Monsieur Emmanuel JAFFRE : titulaire
 - Monsieur Pascal BAUDENS : suppléant

Le bureau électoral, constitué de deux assesseurs et d'un secrétaire, constate :

Nombre de votants	51
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	51
à déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du code électoral	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	51

Sont donc élus représentants de la Communauté de Communes au sein du SMERSE avec 51 voix :

- Pour la commune de NEUVY DEUX CLOCHERS :
 - Monsieur Jean-François TURPAULT : titulaire
 - Monsieur Jean-Jacques CAMBIER : suppléant
- Pour la commune de NEUILLY EN SANCERRE :
 - Monsieur Emmanuel JAFFRE : titulaire
 - Monsieur Pascal BAUDENS : suppléant

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 26/10/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/11/2021
Reçu en préfecture le 26/11/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_262-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-262
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES EAU POTABLE**

La gestion du service public d'eau potable a été confiée à plusieurs délégués pour les communes de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry :

- MENETOU SALON par la SAUR
- HENRICHEMONT par SUEZ
- LES AIX D'ANGILLON, SOULANGIS, RIAN, MOROGUES, AUBINGES par le SAUR
- QUANTILLY, SAINT PALAIS, ACHERES par la SAUR
- SAINTE SOLANGE par la SAUR
- SAINT ELOY DE GY, VASSELAY par la SAUR
- NEUVY DEUX CLOCHERS, NEUILLY EN SANCERRE par SUEZ

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les délégataires ont remis leur rapport annuel 2020, retraçant pour cet exercice la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, accompagné d'une analyse de la qualité du service.

Les rapports annuels des délégataires (RAD) sont mis à disposition des élus de la collectivité, conformément aux conditions précisées à l'article L1411-13 du C.G.C.T. Par la suite, ils seront mis à disposition du public.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte des rapports annuels susmentionnés, pour l'exercice 2020


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/11/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/11/2021
Reçu en préfecture le 26/11/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_263-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-263
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

La gestion du service public d'assainissement collectif a été confiée à plusieurs délégués pour les communes de la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry :

- MENETOU SALON par la SAUR
- FUSSY par la SAUR
- PIGNY par la SAUR
- RIANNS par la SAUR
- SAINTE SOLANGE par VEOLIA
- ALLOGNY par VEOLIA
- ALLOUIS par VEOLIA

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), les délégataires ont remis leur rapport annuel 2020, retraçant pour cet exercice la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public, accompagné d'une analyse de la qualité du service.

Les rapports annuels des délégataires (RAD) sont mis à disposition des élus de la collectivité, conformément aux conditions précisées à l'article L1411-13 du C.G.C.T. Par la suite, ils seront mis à disposition du public.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre acte des rapports annuels susmentionnés, pour l'exercice 2020

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/11/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/11/2021
Reçu en préfecture le 26/11/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_264-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-264
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (SPGD)**

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, celle-ci dispose de la compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Cette compétence comprend :

- La collecte : en porte à porte, en points d'apport volontaire, en points de regroupement,
- Le traitement : élimination ou valorisation

La collectivité a la charge de définir les conditions d'application du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPGD).

Considérant le nouveau fonctionnement de service en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, lié notamment à la mise en place de la redevance incitative, un groupe de travail, composé d'élus et d'agents de la collectivité, s'est constitué, afin d'élaborer un nouveau règlement de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Après avis de la Commission Environnement réunie le 18 octobre 2021,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau règlement de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés, joint en annexe
- de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2021
- d'autoriser le Président à signer le document et les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 26/11/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/11/2021
Reçu en préfecture le 26/11/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_265-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-265
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES**

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry dispose de trois déchèteries : Rians, Saint-Martin et Henrichemont. La collectivité a la charge de définir les conditions d'application du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPGD).

Vu le règlement intérieur de déchèteries en vigueur, adopté par délibération n°251018-141 lors de la séance du 25 octobre 2018,

Considérant le nouveau fonctionnement de service de déchets ménagers et assimilés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, lié notamment à la mise en place de la redevance incitative, un groupe de travail, composé d'élus et d'agents de la collectivité, s'est constitué, afin d'élaborer un nouveau règlement intérieur de déchèteries.

Après avis de la Commission Environnement réunie le 18 octobre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau règlement de service public de gestion des déchets ménagers et assimilés
- de fixer sa date d'entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2021
- d'autoriser le Président à signer le document et les actes y afférents


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/11/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_266-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-266
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **CENTRE CERAMIQUE – VALIDATION DU PRIX DE VENTE DU CATALOGUE JAPON**

En clôture de cette année anniversaire qui marque les 50 ans de l'Association Céramique La Borne, les 40 ans de la création de la Commission Artistes Invités et les 10 ans + 1 du Centre céramique contemporaine La Borne, l'exposition « Céramiques japonaises », est un événement exceptionnel, parfaitement en adéquation avec l'esprit que l'Association a souhaité donner à cette année et illustrant l'amour partagé par La Borne et le Japon : du travail de la terre et de la cuisson au bois, pratique intimement mêlée à l'histoire de Bizen au Japon comme à celle de La Borne en France.

Entre La Borne et le Japon, c'est une longue histoire de rencontres, d'échanges et d'inspirations, cette exposition en est un témoignage. L'engouement pour les cuissons dans les fours anagama et noborigama fascinent toujours les jeunes artistes.

A l'occasion de cette exposition exceptionnelle, un catalogue est édité et pourrait être vendu au prix de 10 € TTC l'unité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le prix de vente du catalogue édité à l'occasion de l'exposition « Céramiques japonaises », au prix de 10€ TTC l'unité
- d'autoriser la vice-présidente en charge du Tourisme à signer les documents afférents à cette vente
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget Centre Céramique La Borne


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 17/11/2021
Reçu en préfecture le 17/11/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_267-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-267
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **CULTURE – REGLEMENT INTERIEUR ET CONTRATS DE LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL VICTOR HUGO**

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry s'est dotée d'un Espace Culturel de qualité en réhabilitant l'immeuble Victor Hugo situé à Henrichemont qui comprend quatre espaces distincts : une salle de spectacle, une médiathèque, une ludothèque et une école de musique, ainsi que des espaces communs et partagés : salle de réunions sur réservation, tisanerie, sanitaires.

Afin d'organiser de façon fonctionnelle et efficiente la prise de possession des lieux par la collectivité et les associations utilisatrices, il convient d'établir un règlement intérieur qui définit les règles de bonne conduite à tenir dans les différents espaces du bâtiment, ainsi que les contrats de location et de mise à disposition de la salle de spectacle.

Ce règlement intérieur sera communiqué aux associations occupant les locaux intercommunaux, à savoir l'Arppe en Berry pour la ludothèque, Les Hautes Terres Musicales pour l'école de musique et la commune d'Henrichemont pour la médiathèque.

Il sera également communiqué avec les contrats de location et les contrats de mise à disposition aux associations et/ou entreprises souhaitant utiliser la salle de spectacle et/ou la salle de réunion.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Espace Culturel Victor Hugo
- d'approuver les contrats de location et de mise à disposition de la salle de spectacle de l'Espace Culturel Victor Hugo
- de fixer leur date d'entrée en vigueur au 1^{er} novembre 2021
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de la Culture à signer le règlement intérieur, les contrats de location et de mise à disposition de la salle de spectacle et les actes y afférents


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 17/11/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_268-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-268
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **APPROBATION DE LA DEMANDE D'AGREMENT DU PROJET ESPACE JEUNES A FUSSY PRESTATION SERVICE JEUNES AUPRES DE LA CAF**

La Caf propose, par l'intermédiaire d'un agrément, le versement possible d'une prestation de service (dite PS JEUNES), afin de financer, à hauteur de 50% maximum, le poste d'un professionnel qualifié chargé d'accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets.

Avec l'ouverture d'une structure jeunes sur la commune de Fussy, le profil de l'animateur recruté permet de candidater à cet agrément pour une durée d'un an renouvelable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, l'agrément du projet Espace Jeunes à Fussy « PS JEUNES » à hauteur de 12 000 € par an
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention et les actes y afférents
- d'imputer la recette au budget centre de loisirs


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_269-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-269
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **COMPÉTENCE EAU ET ASSAINISSEMENT - SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Dans le cadre du transfert de compétence eau et assainissement acté par la délibération n°100920-117A du 10 septembre 2020, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la mise à disposition de plein droit, sans transfert de propriété, de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de la compétence, ainsi que le transfert de l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés.

Cette mise à disposition à titre gratuit doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement avec la Commune concernée et définissant l'intitulé, la situation à l'inventaire des biens meubles et immeubles utilisés, l'éventuelle désaffectation des biens et le transfert des contrats.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la mise à disposition à titre gratuit des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2021
- d'autoriser le Président à signer les procès-verbaux de mise à disposition et les actes y afférents


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_270-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-270
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **SUBVENTION « TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE » (TEPCV) - REVERSEMENT D'UN TROP PERÇU**

La Communauté de Communes a été lauréate de l'appel à projet « Territoire à énergie Positive pour la croissance verte » (TEPCV) en 2016. Une convention particulière d'appui financier avec le Ministère chargé de l'environnement a été signée le 6 juillet 2016, qui prévoyait des actions à hauteur de 941 550 € sur une durée de trois ans, subventionnées à hauteur de 500 000 €. Un acompte de 40 % de la subvention avait été versé à la communauté de communes, soit 200 000 €.

Or, l'Etat a mis fin à ce programme prématurément et il a été acté que toutes les actions non engagées au 1^{er} juillet 2019 ne pourraient plus être financées.

A cette date, le montant des actions effectivement réalisées a conduit à un recalcul des dépenses subventionnables et du montant total de subvention accordée soit 125 422,35 €.

Tenant compte des avances versées, un trop perçu de 74 857,65€ est constaté et doit être remboursé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, organisme payeur des subventions TEPCV.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder au remboursement du trop-perçu de 74 857,65€ correspondant à la subvention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- d'imputer la dépense au budget principal


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_271-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-271
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **MARCHES D'ASSURANCES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Dans le cadre de la prochaine consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances et dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation des marchés d'assurances, la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et son Centre Intercommunal d'Action Sociale envisagent de constituer un groupement de commande pour ces futurs contrats qui seront passés à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de trois ans.

Les marchés seront passés selon la procédure adaptée et répartis-en 5 lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : Responsabilités et défense recours

Lot 3 : Flotte automobile et accessoires

Lot 4 : Protection juridique de la collectivité

Lot 5 : Protection fonctionnelle et protection juridique défense pénale des agents et des élus

Une convention fixe les modalités de consultation, l'organisation générale de la commande et les modalités de paiement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de constituer un groupement de commandes avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale pour les marchés d'assurances
- d'approuver la convention constitutive du groupement à intervenir entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale, pour définir les conditions de fonctionnement du groupement, et ce pour toute la durée des marchés et de ses éventuels avenants
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211021-DE_211021_272-DE

SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 27/10/2021
Délibération n° 211021-272
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 octobre 2021, s'est réuni le 21 octobre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (43) : Bruno SIRAVO, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Pascale ROUZIER, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie BRAS, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (Suppléant) (1) :
Manuel BLASCO suppléant d'André JOUANIN

Absents excusés (8) :
Gwendoline TITRANT a donné pouvoir à Bruno SIRAVO
Philippe JARRY a donné pouvoir à Denis COQUERY
Yolaine LAUGERAT a donné pouvoir à Gilles BENOIT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE
Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Joël DRAULT, Cédric FISHER

Partie en cours de séance :
Béatrice Damade donne pouvoir à C. Drunat à partir de la délibération n° 2021/258

Arrivé en cours de séance :
Cédric FISCHER, à partir de la délibération n° 2021/258

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 07 octobre 2021,

Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

- de créer :

- à compter du 1^{er} novembre 2021 :
 - Un poste d'agent non titulaire à temps non complet (18/35^{ème}) pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1 2°, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation touristique à compter du 1^{er} novembre 2021 pour une durée de 2 mois maximum et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 367, et à l'Indice Majoré 340

- à compter du 1^{er} décembre 2021 :
 - Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (21/35^{ème}) titulaire

- de transformer :

- à compter du 1^{er} novembre 2021 :
 - Un poste de technicien titulaire (Assainissement non collectif) à temps complet créé au conseil communautaire du 07 février 2019 en un poste d'adjoint technique titulaire (Agent Assainissement non collectif) à temps complet
 - un poste de rédacteur territorial titulaire (gestionnaire clientèle eau) à temps non complet 17.5/35^{ème} créé au conseil communautaire du 17 décembre 2020 en un poste de rédacteur territorial titulaire (gestionnaire clientèle eau) à temps complet

- à compter du 1^{er} décembre 2021 :
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5/35^{ème} en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 18/35^{ème}

- de supprimer suite à des avancements de grade et des départs de la collectivité :

- 1 poste d'attaché titulaire à temps complet
- 3 postes d'Auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise titulaire à temps non complet (28/35^è)
- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps complet
- 1 poste d'agent social titulaire à temps complet
- 1 poste d'agent social titulaire à temps non complet (28/35^{ème})
- 1 poste de bibliothécaire titulaire à temps complet
- 1 poste de technicien titulaire à temps complet
- 1 poste d'agent social titulaire à temps non complet (18/35^{ème})

- de supprimer à compter du 1^{er} novembre 2021 :

- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (17.5/35^{ème})

- de supprimer à compter du 16 novembre 2021 :

- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (24/35^{ème})

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer selon les conditions susvisées :

- A compter du 1^{er} novembre 2021 :
 - Un poste d'agent non titulaire à temps non complet (18/35^{ème}) pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1 2°, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation touristique
- à compter du 1^{er} décembre 2021 :
 - Un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (21/35^{ème}) titulaire

- de transformer

- à compter du 1^{er} novembre 2021 :
 - Un poste de technicien titulaire (Assainissement non collectif) à temps complet créé au conseil communautaire du 07 février 2019 en un poste d'adjoint technique titulaire (Agent Assainissement non collectif) à temps complet
 - Un poste de rédacteur territorial titulaire (gestionnaire clientèle eau) à temps non complet 17.5/35^{ème} créé au conseil communautaire du 17 décembre 2020 en un poste de rédacteur territorial titulaire (gestionnaire clientèle eau) à temps complet
- à compter du 1^{er} décembre 2021 :
 - Un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5/35^{ème} en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet 18/35^{ème}

- de supprimer suite à des avancements de grade et des départs de la collectivité :

- 1 poste d'attaché titulaire à temps complet
- 3 postes d'Auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe titulaire à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise titulaire à temps non complet (28/35^è)
- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps complet
- 1 poste d'agent social titulaire à temps complet
- 1 poste d'agent social titulaire à temps non complet (28/35^{ème})

- 1 poste de bibliothécaire titulaire à temps complet
- 1 poste de technicien titulaire à temps complet
- 1 poste d'agent social titulaire à temps non complet (18/35^{ème})

- de supprimer à compter du 1^{er} novembre 2021 :

- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (17.5/35^{ème})

- de supprimer à compter du 16 novembre 2021 :

- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet (24/35^{ème})


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 26/10/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_273-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-273
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONCESSION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE – LOT N° 1**

La Communauté de communes des Terres du Haut Berry a engagé depuis septembre 2018 une démarche visant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

Un état des lieux des services s'est déroulé d'octobre 2018 à mars 2019, abordant les volets techniques, patrimoniaux, financiers et organisationnels.

Au regard de la diversité des modes de gestion sur son territoire, la Communauté de Communes a souhaité mener une réflexion relative à l'organisation future de la gestion des compétences.

Le conseil communautaire s'est prononcé par délibération n°250321-93 du 25 mars 2021 pour le principe d'une délégation du service public de l'eau potable sur le périmètre suivant :

- Achères,
- Aubinges,

- Brécy,
- Henrichemont,
- Les Aix-d'Angillon,
- Menetou-Salon,
- Morogues,
- Moulins-sur-Yèvre,
- Neuilly-en-Sancerre,
- Neuvy-Deux-Clochers,
- Quantilly,
- Rians,
- Saint-Eloy-de-Gy,
- Saint-Palais,
- Sainte-Solange,
- Soulangis,
- Vasselay.

Ce périmètre correspond aux collectivités disposant de la compétence eau potable avant que celle-ci soit transférée à la communauté de communes : le SIAEP Saint Eloy – Vasselay, le SIAEP Saint Palais – Quantilly – Achères, le SIAEP Neuvy-Neuilly, le SIAEP Les Aix-Rians-Aubinges-Morogues-Soulangis, ainsi que les communes de Menetou-Salon, Henrichemont, Moulins-sur-Yèvres, Brécy, Sainte Solange.

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence lancée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que le code de la commande publique, deux entreprises, VEOLIA et SAUR se sont portées candidates et ont été admises à déposer une offre.

Au regard de l'avis de la commission de délégation des services publics et du résultat des négociations, le Président propose de retenir l'offre de SAUR sur une durée de 10 ans.

En ce sens, les motifs de ce choix et l'économie générale du contrat sont présentés dans le rapport de l'autorité exécutive transmis aux membres du conseil communautaire le 9 novembre 2021.

Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité habilitée à signer la convention saisit l'assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'exploitation du service d'eau potable est déléguée à une société privée, cette dernière est redevable de la redevance pour occupation du domaine public. Le concessionnaire la versera annuellement, au plus tard le 1er juillet de l'année n pour l'exercice n-1.

Vu, les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 250321-93 du 25 mars 2021 approuvant le choix de recourir à la concession du service public de l'eau potable, et autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises,

Vu le décret du 30 décembre 2009 fixant le régime juridique des redevances susceptibles d'être perçues par les communes en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement,

Vu le rapport d'analyse des offres de la commission délégation des services publics,

Vu le rapport du Président présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant qu'au terme de l'analyse des offres réalisée par la commission de délégation des services publics, le choix s'est porté sur l'entreprise jugée la plus à même d'apporter les garanties techniques et financières afin d'assurer la qualité et la continuité du service,

Considérant que l'assemblée délibérante a eu communication du rapport de la commission de concession du service, du rapport du Président,

Considérant que le projet de contrat et ses annexes ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée délibérante conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du CGCT,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier la gestion du service public de l'eau potable de la communauté de communes à la Société SAUR en qualité de concessionnaire
- d'approuver le projet de contrat de concession et son économie générale
- de préciser que le concessionnaire versera annuellement à la communauté de communes une redevance pour l'occupation du domaine public égale à 0,03 €/mètre linéaire de réseau hors branchements et 2 €/m² d'emprise au sol des ouvrages bâtis non linéaires
- d'autoriser le Président à signer le contrat de concession, pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2022, et tous les documents y afférents
- d'autoriser le Président à procéder aux mesures de publicité requises pour la présente délibération
- d'imputer les recettes au budget eau affermage

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_274-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-274
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGNY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE CONCESSION DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – LOT N° 2**

La Communauté de communes des Terres du Haut Berry a engagé depuis septembre 2018 une démarche visant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

Un état des lieux des services s'est déroulé d'octobre 2018 à mars 2019, abordant les volets techniques, patrimoniaux, financiers et organisationnels.

Au regard de la diversité des modes de gestion sur son territoire, la CCTHB a souhaité mener une réflexion relative à l'organisation future de la gestion des compétences.

Le conseil communautaire s'est prononcé par délibération n° 250321-93 du 25 mars 2021 pour le principe d'une délégation du service public de l'assainissement collectif dont le périmètre de concession s'étend comme suit :

- Au 1er janvier 2022, le périmètre de la concession s'étend au territoire des communes suivantes :
 - o Brécy,
 - o Les Aix-d'Angillon,
 - o Rians
- Au 1er janvier 2023, le périmètre est étendu à la commune de Menetou-Salon
- Au 1er janvier 2024, le périmètre est étendu à la commune d'Allogny
- Au 1er janvier 2025, le périmètre est étendu à la commune de Sainte-Solange
- Au 1er janvier 2027, le périmètre est étendu à la commune d'Allouis
- Au 1er janvier 2028 (variante obligatoire – durée du contrat de 10 ans), le périmètre est étendu à la commune de Fussy

Ce périmètre correspond aux collectivités disposant de la compétence avant que celle-ci soit transférée à la communauté de communes : le SIAEP Saint Eloy – Vasselay, le SIAEP Saint Palais – Quantilly – Achères, le SIAEP Neuvy-Neuilly, le SIAEP Les Aix-Rians-Aubinges-Morogues-Soulangis, ainsi que les communes de Menetou-Salon, Henrichemont, Brécy, Sainte Solange.

Dans le cadre de la procédure de mise en concurrence lancée conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que le code de la commande publique, deux entreprises, SUEZ et SAUR se sont portées candidates et ont été admises à déposer une offre.

Au regard de l'avis de la commission de délégation des services publics et du résultat des négociations, le Président propose de retenir l'offre de SAUR sur une durée de 10 ans.

En ce sens, les motifs de ce choix et l'économie générale du contrat sont présentés dans le rapport de l'autorité exécutive transmis aux membres du conseil communautaire le 9 novembre 2021.

Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité habilitée à signer la convention saisit l'assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'exploitation du service d'assainissement collectif est déléguée à une société privée, cette dernière est redevable de la redevance pour occupation du domaine public. Le concessionnaire la versera annuellement, au plus tard le 1er juillet de l'année n pour l'exercice n-1.

Vu, les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 250321-93 du 25 mars 2021 approuvant le choix de recourir à la concession du service public de l'assainissement collectif, et autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises,

Vu le décret du 30 décembre 2009 fixant le régime juridique des redevances susceptibles d'être perçues par les communes en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement,

Vu le rapport d'analyse des offres de la commission délégation des services publics,

Vu le rapport du Président présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant qu'au terme de l'analyse des offres réalisée par la commission de délégation des services publics, le choix s'est porté sur l'entreprise jugée la plus à même d'apporter les garanties techniques et financières afin d'assurer la qualité et la continuité du service,

Considérant que l'assemblée délibérante a eu communication du rapport de la commission de concession du service, du rapport du Président,

Considérant que le projet de contrat et ses annexes ont été mis à la disposition des membres de l'assemblée délibérante conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du CGCT,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier la gestion du service public de l'assainissement collectif de la communauté de communes à la Société SAUR en qualité de concessionnaire
- d'approuver le projet de contrat de concession et son économie générale.
- de préciser que le concessionnaire versera annuellement à la communauté de communes une redevance pour l'occupation du domaine public égale à 0,03 €/mètre linéaire de réseau hors branchements et 2 €/m² d'emprise au sol des ouvrages bâtis non linéaires
- d'autoriser le Président à signer le contrat de concession, pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} janvier 2022, et tous les documents y afférents
- d'autoriser le Président à procéder aux mesures de publicité requises pour la présente délibération
- d'imputer les recettes au budget assainissement affermage

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_275-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-275
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **COMPETENCES GEMAPI – ETUDE DE GOUVERNANCE DES COMPETENCES – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

Suite à l'étude de 2017, la communauté de communes est devenue compétente dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Par délibération n°270619-94 du 27 juin 2019, la communauté de commune a transféré la compétence « gestion des milieux aquatiques » au SYRSA. La prévention des inondations étant alors restée de sa compétence.

Lors d'une réunion en date du 7 janvier 2021 à Ennordres, le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS) a proposé aux communautés de communes du Cher de réaliser une étude de gouvernance afin que lui soit transférer la compétence « prévention des inondations » et ainsi d'assurer la maîtrise d'ouvrage du Programme d'Étude Préalable au PAPI « Cher médian et aval » en cours d'élaboration par l'EP Loire.

Les objectifs poursuivis de cette demande sont de mener une politique cohérente sur l'ensemble du bassin versant de la Sauldre, de mutualiser les moyens techniques, humains et financiers et de mettre en œuvre le principe de « solidarité amont-aval ».

Ainsi, il est envisagé la constitution d'un groupement de commande entre le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre, la communauté de communes Sauldre et Sologne, la communauté de communes Pays Fort Sancerre Val de Loire et la communauté de communes Terres du Haut Berry pour réaliser une étude de gouvernance pour le portage de cette compétence afin d'affiner les équilibres politiques et financiers en fonction des enjeux territoriaux. Le coût de cette étude est estimé entre 15 000 € et 18 000 € HT (valeur mars 2021).

Les frais liés à la procédure et autres frais de fonctionnement seraient supportés selon la répartition ci-après :

- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre 54,88 %
- Communauté de Communes Sauldre et Sologne 28,33 %
- Communauté de Communes Terres du Haut Berry 6,97 %
- Communauté de Communes Pays Fort Sancerre Val de Loire 9,82 %

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de groupement de commande passée entre le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre, la communauté de communes Sauldre et Sologne, la communauté de communes Pays Fort Sancerre Val de Loire et la communauté de communes Terres du Haut Berry, pour la réalisation d'une étude de gouvernance pour le portage des compétences GEMAPI sur les bassins versant de la Sauldre

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

- d'accepter la clef de répartition des frais à hauteur de 6,97 % pour la communauté de communes Terres du Haut Berry


- d'autoriser le Président à rembourser la part de la communauté de communes Terres du Haut Berry directement au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre sur présentation d'un état récapitulatif des paiements

- d'imputer la dépense au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_276-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-276
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Pour les besoins des services, il serait nécessaire de créer :

- au sein du service Eau-Assainissement collectif et non collectif-urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet

- au sein du Centre Céramique Contemporaine de la Borne afin de permettre son ouverture les week-ends, et assurer le remplacement des agents titulaires en cas d'absence, à compter du 24 janvier 2022 :

- Un poste d'agent non titulaire à temps non complet, soit 18/35ème pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois maximum, (article 3 1 1° de la loi n°84-53 du 26.01.1984) susvisés, dont il conviendrait de fixer la rémunération conformément au grade d'adjoint d'animation, 1^{er} échelon, indice brut 354, indice Majoré 340 et à laquelle s'ajoute le paiement des congés à hauteur de 1/10^{ème} de la rémunération totale brute, le personnel recruté au Centre Céramique ne pouvant bénéficier de ses congés annuels

- de transformer :

- Un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs titulaire (Gestionnaire comptabilité) à temps complet catégorie C au service support, créé au conseil communautaire du 22 juillet 2021, en un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet (Gestionnaire comptabilité) de catégorie C.

Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-2, pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 446, et à l'Indice Majoré 392

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer

- à compter du 1^{er} janvier 2022 : un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet
- à compter du 24 janvier 2022 : un poste d'agent non titulaire à temps non complet (18/35^{ème}) pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans les conditions fixées à l'article 3 1 1°, afin d'exercer les fonctions d'adjoint d'animation touristique


- de transformer selon les conditions susvisées :

- Un poste relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs titulaire (Gestionnaire comptabilité) à temps complet catégorie C, en un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet (Gestionnaire comptabilité) de catégorie C

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_277-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-277
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **STATUTS - MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Vu l'article L.5214-16-IV du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1189 du 14 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à compter du 1er janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1559 du 16 décembre 2016 relatif aux compétences de la Communauté de communes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 novembre 2018 portant adoption des statuts,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 29 novembre 2018 définissant l'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de Communes Terres du Haut Berry est propriétaire d'un terrain sur la commune de Fussy qu'elle souhaite valoriser sous la forme d'une centrale photovoltaïque,

Considérant qu'il convient de préciser l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « 6° Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » en son point « a) maîtrise de la demande d'énergie » en rajoutant « mise en œuvre du projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Fussy »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de procéder à la modification de l'intérêt communautaire comme suit :

Compétences optionnelles :

6° Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie


a) maîtrise de la demande d'énergie

Intérêt Communautaire
- infrastructures de recharge de véhicules électriques - information destinée au public sur les énergies et l'éco-construction - mise en œuvre du projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur la Commune de Fussy

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_278-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-278
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE FUSSY – CHOIX DU DEVELOPPEUR – APPROBATION DE LA PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE**

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE propose la réalisation d'une centrale photovoltaïque, sur les parcelles cadastrées ZE 0178 et ZE 0184, situé au lieu-dit « Champ de Pommiers », 18110 Fussy.

Les principales caractéristiques du projet sont rappelées dans la présentation ci-jointe.

La Société anonyme d'économie mixte locale, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, a manifesté son intérêt pour investir dans l'aménagement et l'équipement de cette centrale photovoltaïque, afin de l'exploiter en tant que producteur d'énergie électrique.

La Manifestation d'Intérêt Spontanée a été reçue le 27 mai 2021.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, un avis de publicité « AVIS DE PUBLICITE SUITE A UNE MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE POUR L'OCCUPATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC DE LA COLLECTIVITE EN VUE DU DEVELOPPEMENT ET DE L'EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION DE PRODUCTION ENERGETIQUE » a été publié le 19 juillet 2021 pendant une durée de 16 jours sur le site internet de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry à l'adresse suivante : <https://terresduhautberry.fr/marches-publics/> ; et sur le site de la commune de FUSSY à l'adresse suivante : <http://www.fussy.fr/fr/marches-publics>

Suite à cette publicité, aucune autre offre n'ayant été reçue, la communauté de communes a, de fait, retenu la proposition d'EneR CENTRE-VAL DE LOIRE.

Pour préparer le projet, EneR CENTRE-VAL DE LOIRE doit procéder aux études financières, administratives et techniques visant à confirmer l'intérêt, la faisabilité et la rentabilité de l'exploitation de cette centrale et obtenir les autorisations nécessaires.

EneR CENTRE-VAL DE LOIRE propose donc la signature d'une promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives et la signature d'une convention de partenariat.

En cas d'aboutissement du projet, un bail emphytéotique serait signé avec EneR CENTRE-VAL DE LOIRE pour une durée de 30 ans, reconductible pour deux périodes de 10 ans à la demande du bénéficiaire, en contrepartie d'une redevance annuelle de 17 200 € (sous conditions des éléments du business plan définitif), avec possibilité d'une revalorisation annuelle. Le projet ne prévoit aucun investissement de la part de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Les retombées économiques du projet notamment fiscales sont estimées à 20 000 € par an pour la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

A noter qu'une taxe d'aménagement d'environ 20 000€ est versée à la commune de Fussy lors de la mise en service de la centrale.


La convention de partenariat quant à elle, permet d'officialiser la possibilité offerte à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry de prendre des participations dans la Société de Projet qui portera l'investissement (filiale d'EneR CVL). L'accord de partenariat définit les conditions de la relation future dans la Société de Projet, et notamment les modalités de l'intégration des collectivités. Cet accord est non-engageant pour les collectivités.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la signature d'une promesse de bail emphytéotique avec EneR CENTRE-VAL DE LOIRE en contrepartie d'une redevance annuelle estimée à 17 200 €
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la promesse de bail emphytéotique à intervenir avec EneR CENTRE-VAL DE LOIRE, sur les parcelles cadastrées ZE0178 et ZE0184, représentant une superficie de 112 810 m²
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et les actes y afférents
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires permettant l'aboutissement du projet de cette centrale photovoltaïque sur l'ancien centre d'enfouissement d'ordures ménagères de Fussy, appartenant à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_279-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-279
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **FINANCES – SPL TRI BERRY NIVERNAIS – INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION CONCEPTION REALISATION D'UN CENTRE DE TRI INTERDEPARTEMENTAL SITUÉ DANS LA ZONE DES QUATRE VENTS A BOURGES – PRÊT N°1**

La SPL Tri Berry Nivernais sollicite la garantie financière des Collectivités Publiques suivantes :

- la Communauté de communes Vierzon, Sologne, Berry à hauteur de 7,94 %
- la Communauté de communes Terres du Haut Berry à hauteur de 5,1 %
- la SMICTREM Léré Sancerre Vailly à hauteur de 3,7 %
- la Communauté de communes Cœur de Berry à hauteur de 1,36 %
- la Communauté de communes Sauldre et Sologne à hauteur de 2,7 %
- le SICTREM de Baugy à hauteur de 2,3 %
- la Communauté de communes du Dunois à hauteur de 1,6 %
- la Communauté de communes Berry Loire Vauvise à hauteur de 1,2 %
- la Communauté de communes Cœur de Loire à hauteur de 5,3 %
- la Communauté de communes Les Bertranges à hauteur de 3,94 %
- la Communauté de communes de la Marche Berrichonne à hauteur de 1,1 %
- la Communauté de communes du Val de Bouzanne à hauteur de 1,2 %

des financements sollicités dans le cadre de l'AO Bancaire de la SPL TRI BERRY NIVERNAIS pour un volume global de 25 546 282,00 € à souscrire en 3 emprunts auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire.

Conformément aux conditions de l'offre bancaire du 07 octobre 2021 en annexe,

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées ci-dessous :

Prêt No 1 d'un montant de 9 954 441,00 euros

Organisme prêteur : Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire

Quotité garantie : 100 % par les 4 Collectivités Publiques et la répartition telle que définie ci-dessus

Durée du financement : 7 ans (84 mois) à compter du 1er déblocage et au plus tard à compter du 30/12/2021

Amortissement : échéances constantes

Périodicité : annuelle

Taux d'intérêts : taux fixe 0,31 %

Base de calcul exact/360 jours

Frais de dossier 9 954,00 €

Remboursement anticipé possible moyennant le paiement d'une indemnité financière et de gestion selon conditions de marché – conditions contractuelles

Sauf en cas de remboursement des subventions attendues sur présentation des justificatifs de versement des subventions : dans ce cas pas d'IRA et au plus tard dans les 12 mois après la mise en production du centre de tri soit au plus tard le 30/06/2024

La garantie de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPL TRI BERRY NIVERNAIS, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée des contrats de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour - 2 abstentions (Anne-Marie OSWALD et Laurence PAJON) :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de la somme de 507 676,49 euros représentant 5,10 % du financement souscrit auprès de la Caisse Régional du Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire.

- d'autoriser le Président à intervenir aux contrats de prêts et actes de cautions qui seront passés entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire et l'emprunteur la SPL TRI BERRY NIVERNAIS.


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_280-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-280
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **FINANCES – SPL TRI BERRY NIVERNAIS – INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION CONCEPTION REALISATION D'UN CENTRE DE TRI INTERDEPARTEMENTAL SITUÉ DANS LA ZONE DES QUATRE VENTS A BOURGES – PRÊT N°2**

La SPL Tri Berry Nivernais sollicite la garantie financière des Collectivités Publiques suivantes :

la Communauté de communes Vierzon, Sologne, Berry à hauteur de 7,94 %
la Communauté de communes Terres du Haut Berry à hauteur de 5,1 %
la SMICTREM Léré Sancerre Vailly à hauteur de 3,7 %
la Communauté de communes Cœur de Berry à hauteur de 1,36 %
la Communauté de communes Sauldre et Sologne à hauteur de 2,7 %
le SICTREM de Baugy à hauteur de 2,3 %
la Communauté de communes du Dunois à hauteur de 1,6 %
la Communauté de communes Berry Loire Vauvise à hauteur de 1,2 %
la Communauté de communes Cœur de Loire à hauteur de 5,3 %

la Communauté de communes Les Bertranges à hauteur de 3,94 %
la Communauté de communes de la Marche Berrichonne à hauteur de 1,1 %
la Communauté de communes du Val de Bouzanne à hauteur de 1,2 %

des financements sollicités dans le cadre de l'AO Bancaire de la SPL TRI BERRY NIVERNAIS pour un volume global de 25 546 282,00 € à souscrire en 3 emprunts auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire.

Conformément aux conditions de l'offre bancaire du 07 octobre 2021 en annexe,

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées ci-dessous :

Prêt No 2 d'un montant de 4 692 673,00 euros

Organisme prêteur : Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire
Quotité garantie : 100 % par les 4 Collectivités Publiques et la répartition telle que définie ci-dessus
Durée du financement : 10 ans (120 mois) à compter du 1er déblocage et au plus tard à compter du 30/12/2021
Amortissement : échéances constantes
Périodicité : annuelle

Taux d'intérêts : taux fixe 0,53 %

Base de calcul exact/360 jours

Frais de dossier 4 692,00 €

Remboursements anticipés possibles moyennant le paiement d'une indemnité financière et de gestion selon conditions de marché – conditions contractuelles

Sauf en cas de remboursement des subventions attendues sur présentation des justificatifs de versement des subventions : dans ce cas pas d'IRA et au plus tard dans les 12 mois après la mise en production du centre de tri soit 30/06/2024 maximum.

La garantie de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPL TRI BERRY NIVERNAIS, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée des contrats de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour - 2 abstentions (Anne-Marie OSWALD et Laurence PAJON) :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de la somme de 239 326,32 euros, représentant 5,10 % du financement souscrit auprès de la Caisse Régional du Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire.

- d'autoriser le Président à intervenir aux contrats de prêts et actes de cautions qui seront passés entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire et l'emprunteur la SPL TRI BERRY NIVERNAIS.


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_281-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-281
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **FINANCES – SPL TRI BERRY NIVERNAIS – INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION CONCEPTION REALISATION D'UN CENTRE DE TRI INTERDEPARTEMENTAL SITUÉ DANS LA ZONE DES QUATRE VENTS A BOURGES – PRÊT N°3**

La SPL Tri Berry Nivernais sollicite la garantie financière des Collectivités Publiques suivantes :

la Communauté de communes Vierzon, Sologne, Berry à hauteur de 7,94 %
la Communauté de communes Terres du Haut Berry à hauteur de 5,1 %
la SMICTREM Léré Sancerre Vailly à hauteur de 3,7 %
la Communauté de communes Cœur de Berry à hauteur de 1,36 %
la Communauté de communes Sauldre et Sologne à hauteur de 2,7 %
le SICTREM de Baugy à hauteur de 2,3 %
la Communauté de communes du Dunois à hauteur de 1,6 %
la Communauté de communes Berry Loire Vauvise à hauteur de 1,2 %
la Communauté de communes Cœur de Loire à hauteur de 5,3 %

la Communauté de communes Les Bertranges à hauteur de 3,94 %
la Communauté de communes de la Marche Berrichonne à hauteur de 1,1 %
la Communauté de communes du Val de Bouzanne à hauteur de 1,2 %

des financements sollicités dans le cadre de l'AO Bancaire de la SPL TRI BERRY NIVERNAIS pour un volume global de 25 546 282,00 € à souscrire en 3 emprunts auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire.

Conformément aux conditions de l'offre bancaire du 07 octobre 2021 en annexe,

Les caractéristiques financières et les conditions sont détaillées ci-dessous :

Prêt No 3 d'un montant de 10 896 168,00 euros

Organisme prêteur : Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire
Quotité garantie : 100 % par les 4 Collectivités Publiques et la répartition telle que définie ci-dessus
Durée du financement : 20 ans (240 mois) à compter du 1er déblocage et au plus tard à compter du 30/12/2021
Amortissement : échéances constantes
Périodicité : annuelle

Taux d'intérêts : taux fixe 0,87 %

Base de calcul exact/360 jours

Frais de dossier 10 896,00 €

Remboursements anticipés possibles moyennant le paiement d'une indemnité financière et de gestion selon conditions de marché – conditions contractuelles

Sauf en cas de remboursement des subventions attendues sur présentation des justificatifs de versement des subventions : dans ce cas pas d'IRA et au plus tard dans les 12 mois après la mise en production du centre de tri soit 30/06/2024 maximum.

La garantie de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SPL TRI BERRY NIVERNAIS, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur, pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil Communautaire s'engage pendant toute la durée des contrats de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 49 voix pour, 2 abstentions (Anne-Marie OSWALD et Laurence PAJON) :

- d'accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de la somme de 555 704,57 euros, représentant 5,10 % du financement souscrit auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire.

- d'autoriser le Président à intervenir aux contrats de prêts et actes de cautions qui seront passés entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire et l'emprunteur la SPL TRI BERRY NIVERNAIS.


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_282-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-282
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **ATTRIBUTION DU MARCHE ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE ELECTRIQUE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

La communauté de communes a mis en place la redevance incitative sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2021. Dans ce cadre, la communauté de communes a souhaité organiser un service de maintenance des bacs ordures ménagères.

C'est pourquoi il est envisagé l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique de 13 m³.

A cet effet, un marché à procédure adaptée en consultation restreinte en a été lancé le 13 octobre 2021 pour une remise des offres le 29 octobre 2021 à 12h00 et a été adressé à trois sociétés que sont Peugeot, Citroën et Renault.

Une seule offre a été reçue, elle est proposée par la société Citroën.

La société Citroën propose un véhicule utilitaire E-Jumper 4-35 L3H2 – Batterie 70kWh tôlé Club pour un montant de 66 490.00 € HT.

La société obtient les notes suivantes :


N°	Nom	Note
Critère d'attribution N° 1 : Prix <i>Appréciation sur 50 points</i>		
1	SOCIETE CITROEN	50
Critère d'attribution N° 2 : Capacités techniques <i>Appréciation sur 40 points</i>		
1	SOCIETE CITROEN	40
Critère d'attribution N° 3 : Qualité du service après-vente et assistance technique <i>Appréciation sur 5 points</i>		
1	SOCIETE CITROEN	5
Critère d'attribution N° 4 : Délai de livraison <i>Appréciation sur 5 points</i>		
1	SOCIETE CITROEN	5

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché « acquisition d'un véhicule utilitaire électrique » tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres pour un montant total de 66 490.00 € HT à l'entreprise Citroën.
- d'autoriser le président à signer ledit marché et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_283-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-283
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **CITEO - APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT CAP 2022**

Citeo est un éco-organisme agréé par l'État avec lequel la Communauté de communes a contracté pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques pour la période 2018-2022.

Il s'agit d'un contrat pour l'action et la performance dit « CAP 2022 » (BAREME F 2018-2022) signé le 1er janvier 2018.

Suite à la modification du cahier des charges d'agrément de la filière emballages ménagers par l'arrêté du 4 janvier 2019 publié le 24 janvier 2019, ledit contrat, a fait l'objet d'un avenant n° 1 approuvé lors du conseil communautaire du 11 septembre 2019, définissant les standards par matériau et la création d'une option spécifique de reprise pour le standard « flux développement », à destination des collectivités qui avaient alors mis en place l'extension des consignes de tri.

Par un arrêté en date du 25 décembre 2020, comme suite à l'entrée en vigueur de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire et de ses textes d'application, les ministères signataires du Cahier des Charges ont modifié ce dernier.

Ce second avenant dit « Avenant Outre-Mer » **concerne les seules collectivités d'outre-mer.**

Les modifications portent principalement sur les conditions de contributions de Citéo aux Collectivités d'Outre-Mer et notamment des surcoûts de gestion des déchets résultant de l'éloignement, estimés en comparaison aux coûts moyens observés sur le territoire métropolitain et des surcoûts liés à la maturité des installations de collecte et de traitement des déchets propres à chaque collectivité d'outre-mer.

Conformément à l'article 15.1.1 du CAP 2022, un avenant n°2 a été créé. Il a pour objet de modifier le CAP 2022 afin de prendre en compte les modifications du Cahier des charges apportées par l'arrêté susvisé.

Considérant que les principales modifications du contrat **ne concernent pas** la collectivité,

Considérant que les modifications n'ont **pas de conséquence** en terme organisationnel, ni en terme financier,

Considérant que si la Collectivité refuse de signer le présent avenant, le contrat est résilié de plein droit, à la date à laquelle la collectivité notifie son refus à Citéo,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n°2 CAP 2022 passé entre l'éco-organisme CITEO et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, avec une prise d'effet à la date de signature du présent avenant.
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents.

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_284-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-284
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENG-Y-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **PYRAL - APPROBATION DU CONTRAT DE REPRISE ALUMINIUM – FILIERE BAREME F (2018-2022)**

Vu la délibération n°09112017-139 du 13 novembre 2017, approuvant le contrat CAP 2022 (BAREME F 2018-2022) passé avec l'Eco-organisme CITEO, et par lequel la collectivité a contractualisé pour chaque standard par matériau avec des repreneurs en option filière,

Considérant que dans ce cadre, la collectivité a choisi de contractualiser avec le repreneur REGEAL AFFIMET pour le standard aluminium,

Considérant le passage à l'extension des consignes de tri à compter du 1^{er} janvier 2021 sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes, qui comprend le flux des petits aluminiums (capsules, gourdes de compotes...), la collectivité a maintenant 2 flux distincts pour les aluminiums :

- **FLUX 1** (emballages rigides) – repris jusqu'alors par le repreneur REGEAL AFFIMET
- **FLUX 2** (petits aluminiums et souples) – issu de l'extension des consignes de tri

La collectivité doit contractualiser avec un repreneur pour ce deuxième flux difficilement valorisable.

Considérant que le contrat CAP 2022 liant la collectivité à CITEO désigne PYRAL comme repreneur en option filière du FLUX 2,

Considérant que PYRAL demande à ce que chaque envoi d'un chargement de FLUX 2 soit couplé avec un chargement du FLUX 1,

Considérant que Pyral s'engage à reprendre le FLUX 1 et le FLUX 2 à un prix nul ou positif, après une décote comprenant les coûts de traitement, de transport et les frais de gestion,

Considérant que REGEAL AFFIMET restera repreneur du FLUX 1 après répartition avec l'entreprise PYRAL,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le contrat type de reprise option filière aluminium, entre PYRAL et la Communauté de communes Terres du Haut Berry, avec une prise d'effet au 1er avril 2021,

- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents,

- d'imputer les éventuelles recettes correspondantes au budget annexe Ordures Ménagères.


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_285-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-285
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **REGEAL AFFIMET - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT TYPE OPTION DE REPRISE FILIERE ALUMINIUM**

Vu la délibération n°09112017-139 du 13 novembre 2017, approuvant le contrat CAP 2022 (BAREME F 2018-2022) passé avec l'Eco-organisme CITEO, et par lequel la collectivité a contractualisé pour chaque standard par matériau avec des repreneurs en option filière,

Considérant que dans ce cadre, la collectivité a choisi de contractualiser avec le repreneur REGEAL AFFIMET pour le standard aluminium,

Considérant le passage à l'extension des consignes de tri à compter du 1^{er} janvier 2021 sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes qui comprend le flux des petits aluminiums (capsules, gourdes de compotes...),

Vu la délibération du 25 novembre 2021, approuvant le contrat type de reprise option filière aluminium, entre PYRAL et la Communauté de communes Terres du Haut Berry, avec une prise d'effet au 1er avril 2021,

Considérant que REGEAL AFFIMET restera repreneur du FLUX 1 après répartition avec l'entreprise PYRAL,

Le contrat liant la communauté de communes et REGEAL AFFIMET doit ainsi être modifié, par le biais d'un avenant, conformément au contrat type de reprise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 1 au contrat type de reprise option filière aluminium, passé entre REGEAL AFFIMET et la Communauté de communes Terres du Haut Berry, avec une prise d'effet au 1er avril 2021,
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents,
- d'imputer les recettes correspondantes au budget annexe Ordures Ménagères.


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_286-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-286
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **VEOLIA - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY**

Vu la délibération n°16072020-95 du 24 juillet 2020, attribuant le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la communauté de communes à la société CTSP CENTRE,

Considérant que la loi de finances 2019 a étendu le taux réduit de TVA de 5.5% à certaines prestations de gestion des déchets exécutées à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant que le marché de collecte des déchets ménagers et assimilé, et plus particulièrement la collecte en porte à porte, prévoit d'appliquer une TVA à 10% sur la totalité du montant du système de lecture des puces des bacs,

Considérant que le tri sélectif est concerné par le taux réduit à 5.5% de TVA, et que les ordures ménagères restent sur une TVA classique à 10%, il convient donc de ventiler le montant hors taxe de la facture en fonction d'une estimation du taux de présentation à la collecte de chacun de ces deux types de bacs, et d'y appliquer le taux de TVA correspondant soit :

- 2/3 du montant hors taxes auquel le taux de 5.5% sera appliqué
- 1/3 du montant hors taxes sur lequel le taux de 10% sera appliqué

Un avenant n° 1 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés est donc nécessaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, conclu entre CTSP CENTRE et la Communauté de communes Terres du Haut Berry, avec une prise d'effet au 1er janvier 2021
- d'autoriser le Président à signer ledit avenant et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget Ordures Ménagères


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_287-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-287
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **ORDURES MENAGERES – FIXATION DES TARIFS 2022**

Le service des déchets ménagers de la communauté de communes assure la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur le territoire.

Pour mémoire, le montant de la redevance prend en compte l'ensemble du service des déchets ménagers : les frais de structure, la collecte et le traitement des déchets (ordures ménagères, recyclables, déchets de déchèteries), l'entretien et le gardiennage des déchèteries, des Points d'Apports Volontaires, la mise à disposition d'équipements (bacs, colonnes, cartes), etc.

Les dépenses et les recettes du budget annexe Ordures Ménagères doivent être à l'équilibre. Ainsi, le tarif de la redevance est fixé chaque année par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

FACTURATION AUX PARTICULIERS

- de maintenir les tarifs de la redevance incitative ordures ménagères pour les particuliers comme suit :

Tarifs pour les particuliers collectés en porte-à-porte

Les montants annuels de redevance se composent d'une part fixe à l'adresse, d'une part fixe au nombre d'habitants, d'une part fixe en fonction de la taille du bac, et du nombre de levées du bac utilisé. Certains usagers, s'ils répondent aux critères éligibles aux cas particuliers mentionnés ci-dessous, peuvent bénéficier d'un bac plus grand ou plus petit que ce que la règle de dotation impose d'ordinaire par rapport à la taille de leur foyer. Ainsi, les montants de la redevance annuelle résultent de l'addition de ces 4 variables :

Part fixe à l'adresse	Nombre de personne au foyer	Part fixe nombre de personnes au foyer (31,21 € par personne)	Part fixe en fonction de la taille du bac				Montants de la redevance annuelle (hors cas particuliers) *	
			Taille du bac	Tarif pour 26 levées	Décote par levée	Tarif minimum pour 12 levées	Montant annuel de redevance (26 levées de bacs)	Montant annuel de redevance (12 levées de bacs)
73,92 €	1	31,21 €	80L	50,96 €	1,96 €	23,52 €	156,09 €	128,65 €
	2	62,41 €	80L	50,96 €	1,96 €	23,52 €	187,29 €	159,85 €
	3	93,62 €	120L	76,44 €	2,94 €	35,28 €	243,98 €	202,82 €
	4	124,83 €	180L	114,66 €	4,41 €	52,92 €	313,41 €	251,67 €
	5	156,03 €	180L	114,66 €	4,41 €	52,92 €	344,61 €	282,87 €
	6	187,24 €	240L	152,88 €	5,88 €	70,56 €	414,04 €	331,72 €
	7	218,45 €	240L	152,88 €	5,88 €	70,56 €	445,25 €	362,93 €
	8	249,65 €	360L	229,32 €	8,82 €	105,84 €	552,89 €	429,41 €
	9	280,86 €	360L	229,32 €	8,82 €	105,84 €	584,10 €	460,62 €

* les montants de la redevance annuelle donnée dans les deux dernières colonnes du tableau ci-dessus ne sont pas exhaustifs puisqu'ils ne mentionnent pas toutes les combinaisons croisées des variables.

Particuliers non collectés en porte à porte ayant accès aux Points d'Apports Volontaires

	Nombre d'ouvertures de la trappe incluses	Nombre de passages en déchèteries inclus (2m3 par passage)	Montant annuel de redevance	Montant déduit pour chaque ouverture évitée	Montant seuil minimum (12/hab)
Foyer 1 personne et résidences secondaires	26	18	104,33 €	0,98 €	90,61 €
Foyer 2 personnes	52	18	153,21 €	0,98 €	125,77 €
Foyer 3 personnes	78	18	202,10 €	0,98 €	160,94 €
Foyer 4 personnes	104	18	250,98 €	0,98 €	196,10 €
Foyer 5 personnes	130	18	299,87 €	0,98 €	231,27 €
Foyers 6 personnes	156	18	348,75 €	0,98 €	266,43 €
Foyers 7 personnes	182	18	397,64 €	0,98 €	301,60 €
Foyers 8 personnes	208	18	446,52 €	0,98 €	336,76 €
Foyers 9 personnes	234	18	495,41 €	0,98 €	371,93 €

- de maintenir à 4,00 € l'unité d'ouverture du point d'apport volontaire, déchets ménagers, pour :

- les usagers collectés en porte-à-porte
- les usagers utilisateurs du point d'apport volontaire, pour toute ouverture supplémentaire

- de maintenir à 5,00 € le passage supplémentaire en déchèterie pour les particuliers, pour 2 m3

- de maintenir le tarif visiteur déchèterie (particulier extérieur au territoire, maison en travaux, etc...) à :

- 10,00 € le passage jusqu'à 2 m3
- 10,00 € par tranche de 2 m3 supplémentaires

- de maintenir les tarifs de reprise de pneus comme suit :

	TARIF UNITAIRE
Pneu de Véhicule Léger hors filière	3 €
Pneu de Poids Lourd	15 €
Pneu de tracteur (petit format)	36 €
Pneu de tracteur (grand format)	51 €

FACTURATION AUX COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- de maintenir le tarif annuel de la redevance incitative ordures ménagères pour les **collectivités des Terres du Haut Berry et pour le collège d'Henrichemont**, apports en déchèterie compris, comme suit :

1 part fixe par point de collecte (quel que soit le nombre de bacs par point de collecte) : 73,90 €

Prix à la levée de chaque bac :

Bac	Montant de la levée
Bac 80 litres	1,96 €
Bac 120 litres	2,94 €
Bac 180 litres	4,41 €
Bac 240 litres	5,88 €
Bac 360 litres	8,82 €
Bac 770 litres	18,87 €

- de maintenir à 0,98 € l'ouverture de trappe des colonnes d'apport volontaire

FACTURATION AUX PROFESSIONNELS (COLLECTE DES DECHETS MENAGERS HORS ACCES AUX DECHETERIES)

- de maintenir le tarif annuel de la redevance incitative ordures ménagères (hors accès aux déchèteries) pour les professionnels comme suit :

Professionnels ayant leur activité professionnelle à la même adresse que leur domicile (hors professionnel nécessitant une collecte hebdomadaire) : même tarifs que pour les particuliers en fonction de la taille de bac choisi.

Professionnels ayant leur activité professionnelle à une adresse différente du domicile :

Professionnels dotés en bacs	Montant annuel de la redevance (26 levées)	Montant déduit pour chaque levée évitée	Montant seuil minimum (12 levées)
Professionnel bac 80 l	154,01 €	1,96 €	126,57 €
Professionnel bac 120 l	202,95 €	2,94 €	161,79 €
Professionnel bac 180 l	288,10 €	4,41 €	226,36 €
Professionnel bac 240 l	349,79 €	5,88 €	267,47 €
Professionnel bac 360 l	496,63 €	8,82 €	373,15 €
Professionnel bac 770 l	992,45 €	18,86 €	728,34 €

Professionnels dont l'activité professionnelle nécessite un passage hebdomadaire :

Professionnel collecte hebdomadaire	Montant annuel de la redevance (52 levées)	Montant déduit pour chaque levée évitée	Montant seuil minimum (39 levées)
Professionnel bac 80 l	204,97 €	1,96	179,49 €
Professionnel bac 120 l	279,39 €	2,94	241,17 €
Professionnel bac 180 l	402,76 €	4,41	345,43 €
Professionnel bac 240 l	502,67 €	5,88	426,23 €
Professionnel bac 360 l	725,95 €	8,82	611,29 €
Professionnel bac 770 l	1 482,94 €	18,86	1 237,69 €

Professionnels ayant leur activité professionnelle à la même adresse que leur domicile et nécessitant une collecte hebdomadaire

Et Professionnels ne pouvant être collectés en porte-à-porte :

Professionnels non collectés en porte à porte ayant accès aux Points d'Apports Volontaires			
Nombre d'ouvertures de la trappe incluses	Montant annuel de redevance	Montant déduit pour chaque ouverture évitée	Montant seuil minimum
12 à 26	105,06 €	0.98	91,34 €
24 à 52	154,01 €	0.98	126,57 €
48 à 104	251,90 €	0.98	197,02 €
108 à 234	496,63 €	0.98	373,15 €

Professionnels souscrivant un contrat avec un autre prestataire pour la collecte des ordures ménagères et souhaitant bénéficier de notre service de collecte des déchets recyclables :

Equipement	Montant de la redevance annuelle
Professionnel bac jaune 240L	79.58 €
Professionnel bac jaune 360L	149.98 €

Nota : les professionnels dont l'augmentation de la redevance annuelle est supérieure à 100 % pourront bénéficier, sur demande et après étude du dossier, d'un échelonnement de l'augmentation de la redevance sur 5 ans, pour atteindre le coût réel de la prestation.

□ FACTURATION AUX PROFESSIONNELS – ACCES EN DECHETERIES

Forfait annuel d'accès au service : 30 €

Forfait prépayé de passages : le professionnel achète un nombre de passages en déchèterie en fonction du gabarit de son véhicule.

Gabarit	Coût au passage en déchèterie
Véhicule Léger jusqu'à 2m3	8 €
De 3m3 à 5m3	16 €
A partir de 6m3	24 €

Professionnels dont l'activité professionnelle est basée à l'extérieur du territoire :

- 10,00 € le passage jusqu'à 2 m3
- 10,00 € par tranche de 2 m3 supplémentaires

□ CAS PARTICULIERS :

- de maintenir le tarif annuel de la redevance incitative ordures ménagères pour **les cas particuliers** comme suit :

Personnes médicalisées à domicile et dont les soins génèrent un surplus de déchets conséquent :

Possibilité de prendre un bac de plus grande contenance sans surcoût (ou des ouvertures de colonnes supplémentaires sans surcoût si l'utilisateur n'a pas de bac).

Gîtes :

- Si l'adresse du gîte est identique à celle du domicile du propriétaire :

- le propriétaire peut choisir un volume de contenant plus important avec tarification correspondante (tarifs appliqués aux particuliers)
- ou peut ouvrir un compte spécifique à son gîte et aura donc un contenant différent de celui de son domicile

- Si l'adresse du gîte est différente de celle du domicile du propriétaire :

- un compte spécifique pour le gîte sera ouvert, le propriétaire choisira le volume du contenant avec tarification correspondante (tarifs appliqués aux particuliers).

Chambres d'hôtes :

Choix du volume du contenant avec tarification correspondante (tarifs appliqués aux particuliers).

Assistantes maternelles :

Choix du volume du contenant avec tarification correspondante (tarifs appliqués aux particuliers).

- de maintenir à 2,00 € le tarif pour le remplacement de badges perdus

- de maintenir le tarif pour un bac non rendu lors d'un déménagement comme suit :


Type de bac non rendu	Montant facturé si non rendu
Bac 80 L	24 €
Bac 120 L	26 €
Bac 180 L	28 €
Bac 240 L	31 €
Bac 340 L	43 €
Bac 770 L	111 €

- d'imputer les recettes au budget Ordures Ménagères

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_288-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-288
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET PRINCIPAL**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires afin d'effectuer le remboursement de la subvention TEPCV (conformément à la délibération du 21/10/2021), une annulation de titre comptabilisée en double sur 2016 et des dotations aux amortissements

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°3, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Investissement	1311 - État et établissements nationaux	+75 000€
D	Investissement	1318 - Autres subventions	+5 000€
D	Investissement	2313 - Constructions	-80 000€

D	Fonctionnement	6811 - Dotations aux amortissements	+5 000€
D	Fonctionnement	023- virement à la section d'investissement	-5 000€
R	Investissement	021- virement de la section de fct	-5 000€
R	Investissement	28188 - Autres immobilisations corporelles	+ 5 000€


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_289-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-289
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET BATIMENT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à la réalisation de travaux sur un bâtiment suite à un dégât des eaux, à la participation de la communauté de communes à l'opération Eco-Défis et au paiement de la taxe foncière. L'équilibre s'effectue par l'inscription de loyers supplémentaires et du remboursement de sinistre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	61521 - Entretien et réparations	+9 000€
D	Fonctionnement	6288 - Autres services extérieurs	+ 11 000€
D	Fonctionnement	63512 - Taxes foncières	+ 3 000€
R	Fonctionnement	752 - Revenus des immeubles	+ 13 000€
R	Fonctionnement	778 - autres produits	+ 10 000€


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_290-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-290
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ZAC BOIS BLANC**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires afin d'ajuster les dépenses liées aux travaux et les recettes liées à la subvention de la région et d'effectuer une régularisation de TVA non constatée sur un mandat de 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	605 - matériel, équipements et travaux	+ 186 000€
R	Fonctionnement	773 - Mandats annulés	+60 000€
R	Fonctionnement	7472 - Région	+126 000€

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_291-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-291
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET CCLB**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires afin d'ajuster le chapitre 012 et le chapitre 65 (licence logiciel et raccordement alarme).


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Fonctionnement	65888- Autres Charges diverses	+1 000
D	Fonctionnement	64111 - Rémunération principale	+15 000€
R	Fonctionnement	6419 - Remboursements sur rémunérations	+ 9 000
R	Fonctionnement	7473 - Départements	+ 7000€

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_292-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-292
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET EAU REGIE**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires afin d'effectuer les écritures de reversement des résultats 2020 et d'abonder l'opération 133.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Investissement	1068 - Excédents de fonctionnement	45 377.80 €
R	Investissement	1641 - Emprunts en euros	45 377.80 €
D	Investissement	2182 – Matériel de transport	-10 000€
D	Investissement	Op° 133 – 21531 - Réseaux	+ 10 000€


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_293-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-293
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GENDARMERIE**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires au remboursement du capital d'emprunt

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


- d'adopter la décision modificative n°1, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	Investissement	1641- Emprunts en euros	+1600 €
D	Investissement	2313- Constructions	-1600 €

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_294-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-294
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **REFACTURATION DES CHARGES DANS LE CADRE DE LA PRISE DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires M14 et M49,

Considérant que l'ensemble des coûts des agents exécutant des missions pour les services eau et assainissement doivent être pris en charge par les budgets correspondants,

Considérant qu'afin de financer la prise des compétences au 01/01/2021, le budget principal a pris en charge des dépenses relatives à des charges de fonctionnement et de personnel avant et après la prise des compétences,

Considérant qu'il convient de procéder au remboursement de ces charges par les budgets annexes eau et assainissement régie vers le budget principal,

Considérant qu'il convient en outre de procéder au remboursement des charges de personnel des budgets annexes eau et assainissement affermage vers les budgets annexes eau et assainissement régie.
Ces charges sont liées aux missions de contrôle des délégations de Service Public.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le mode de refacturation des coûts directs devant impacter les budgets annexes eau et assainissement comme suit :

1) Remboursement au Budget Principal par les budgets annexes eau et assainissement régie en fonction des couts réels constatés

Charges de personnel : il est distingué :

- La prise en charge par le budget principal de la mise à disposition d'un ingénieur territorial afin d'exercer les fonctions de chargé de mission réseaux d'eau et assainissement sur 2019/2020 :

Budget eau régie : 9 538€

Budget assainissement régie : 9 538 €

- La masse salariale du 01/01/2021 au 31/08/2021 prise en charge par le Budget Principal :

Budget eau régie : 107 459 €

Budget assainissement régie : 44 279 €

Charges de fonctionnement

- Etude mode de gestion prise en charge par le budget principal : 36 948€

2) remboursement des charges de personnel par les budgets annexes de l'eau et assainissement affermage aux budgets eau et assainissement régie.

Il convient de procéder au remboursement en fonction d'une quote-part liée aux missions de contrôle des délégations de Service Public. Il est proposé de définir pour chaque budget un ratio de 15 % du salaire de l'agent en charge de cette mission pour chaque budget soit :

Budget eau affermage : 11 419 €

Budget assainissement affermage : 11 419 €


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_295-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-295
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **REPARTITION DE L'EXCEDENT DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT**

Conformément à la délibération n° 250321-92a du 25 mars 2021 et afin de procéder au versement des excédents budgétaires des Communes de Brécy et Sainte Solange, il convient de déterminer une clé de répartition entre les budgets Eau et Assainissement Régie et Affermage en fonction de l'actif et du passif de chaque commune.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de répartir les excédents budgétaires de chaque commune à hauteur de 60% sur les Budgets Eau et 40% sur les budgets Assainissement.

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_296-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-296
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **REFACTURATION DES CHARGES DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE CIAS**

Considérant que les charges de fonctionnement liées aux Maisons France Service et aux Epiceries Sociales doivent être prises en charge par le budget correspondant.

Il convient donc de fixer le mode de refacturation des coûts directs devant impacter le budget CIAS alors qu'ils sont supportés par le budget principal.

La quote-part des charges de fonctionnement revenant au budget CIAS est calculée sur la base de la comptabilité analytique mise en place pour chaque bâtiment et proratisée en fonction des m2 occupés.

La refacturation interne des frais supportés par le budget principal au budget CIAS sera effectuée sur la base d'un état liquidatif faisant apparaître par bâtiment et par nature de dépenses, les coûts supportés par le budget principal et la détermination, en fonction des clés de répartition, des montants à facturer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les clés de répartition suivantes :

- France Services Les Aix : 20%
- France Services St Martin : 15%
- EPISOL St Martin : 38%
- France Service Henrichemont : 30%


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_297-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-297
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **ZAC BOIS BLANC – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS**

Les 30 communes composant actuellement le territoire de la communauté de communes s'inscrivent dans une volonté de travailler ensemble, de contribuer ensemble à aller encore plus loin dans les services pour tous et de renforcer la ruralité pour allier qualité de vie et dynamisme.

L'aménagement de la ZAC de Bois Blanc, sur les communes de Quantilly et Saint-Martin d'Auxigny, entre dans cette démarche en proposant aux entreprises des terrains viabilisés en zone d'activités concertée aux normes Haute Qualité Environnementale.

Destinée à se développer en tant que pôle d'activités artisanales, industrielles, commerciales et tertiaires, la création de la ZAC consiste à ouvrir à l'urbanisation une superficie globale d'environ 10,65 ha répartie entre 4 phases, en extension de la zone d'activités actuelle située à Saint-Martin-d'Auxigny.

Les travaux d'aménagement des phases 1 et 2 sont aujourd'hui terminés. Afin de pouvoir commercialiser les lots définis, il convient de valider le cahier des charges de cession des terrains, présentant les règles d'urbanisation et d'aménagement au droit des acheteurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le cahier des charges de cession des terrains tel que proposé
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du développement économique à signer ledit document et tous les actes y afférents
- d'inscrire les recettes des ventes au budget ZAC BOIS BLANC


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_298-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-298
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **ZAC DE BOIS BLANC - DEFINITION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS**

Par délibération n°250419-58 du 25 avril 2019, le conseil communautaire a décidé de fixer le prix de vente des terrains comme suit :

N° DES LOTS	Prix de vente au m ²
1 / 11	15€
2 / 3 / 8 / 12 / 13	12 €
4 / 5 / 6 / 7 / 9 / 10	10 €
15-1 / 15-2 / 15-3 / 15-4	7 €

Les travaux d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concertée BOIS BLANC, et notamment les phases 1 et 2 sont aujourd'hui terminés.

Afin de pouvoir commercialiser les lots définis selon les besoins des acheteurs potentiels, il convient de modifier les prix de vente des différentes parcelles comme suit :


N° DES LOTS	Prix de vente au m ²
1 / 11	15€
2 / 3/ 4 / 5 /6 /7 /8 /12/13 /14	12 €
9/10	10 €
15-1 /15-2/15-3 /15-4	7 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le prix de vente des terrains tels que fixés dans le tableau ci-dessus
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du développement économique à signer les actes liés à la vente des terrains
- d'inscrire les recettes au budget ZAC BOIS BLANC

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_299-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-299
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **AIDES AUX ENTREPRISES – CANNELLE ET BERGAMOTE**

La Communauté de communes Terres du Haut Berry a mis en place son dispositif d'aides TPE et Aide Immobilier par délibération n° 230519-84 du 23 mai 2019.

Par délibération n° 220421-118 du 22 avril 2021, le règlement d'attribution d'aides a été modifié en introduisant une clause de non cumul des aides : immobilier et TPE.

Les montants proposés au vote sont les montants maximums qui peuvent être attribués aux entreprises. Ceux-ci pourront être diminués au moment de la signature de la convention si le total de la facture justificative est inférieur au devis.

Le montant sera donc recalculé au réel et réajusté, pour le versement de la subvention, soit 20 % du montant subventionnable HT.

Ce dispositif permet, après instruction des dossiers par Initiative Cher, de répondre favorablement au projet déposé par CANNELLE ET BERGAMOTTE.

Créée en 2005, la biscuiterie Cannelle et Bergamotte avec ses 3 salariés, confectionne de manière artisanale une large gamme de biscuits. En 2011, elle déménage pour s'implanter à Saint-Georges-Sur-Moulon en créant une boulangerie/pâtisserie, Le Comptoir de Saint Georges. Lors de ce déménagement, 10 postes sont créés.

Aujourd'hui avec ses 15 salariés et une croissance constante, Cannelle et Bergamotte éprouve des besoins matériels, à savoir de nouvelles vitrines pour sa boutique et un véhicule de livraison.

L'investissement d'achat matériel est estimé à 38 000 € HT.

Après avis de la commission d'attribution réunie le 18 novembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer l'attribution de l'aide pour Cannelle et Bergamotte comme suit :
 - 5 000 € dans le cadre du dispositif d'aides TPE
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du développement économique à signer les documents y afférents
- d'imputer les dépenses au budget développement économique.


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_300-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-300
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **AIDES AUX ENTREPRISES – CLEAN ECO**

La Communauté de communes Terres du Haut Berry a mis en place son dispositif d'aides TPE et Aide Immobilier par délibération n° 230519-84 du 23 mai 2019.

Par délibération n° 220421-118 du 22 avril 2021, le règlement d'attribution d'aides a été modifié en introduisant une clause de non cumul des aides : immobilier et TPE.

Les montants proposés au vote sont les montants maximums qui peuvent être attribués aux entreprises. Ceux-ci pourront être diminués au moment de la signature de la convention si le total de la facture justificative est inférieur au devis.

Le montant sera donc recalculé au réel et réajusté, pour le versement de la subvention, soit 20 % du montant subventionnable HT.

Ce dispositif permet, après instruction des dossiers par Initiative Cher, de répondre favorablement au projet déposé par CLEAN ECO.

Monsieur Axel GOGUE, habitant de Menetou-Salon, a racheté la société de Monsieur LE LIBOUX, habitant de Vasselay, dont l'activité est le ramassage, le tri et la valorisation des déchets inertes issus des constructions neuves, et souhaite s'installer à Henrichemont.

Elle est principalement liée contractuellement avec des constructeurs mais peut s'orienter vers les particuliers, avec, par exemple, la location de bennes pour le retrait des déchets verts.

Afin de développer au mieux son activité, Monsieur Axel GOGUE, doit s'équiper en camion et benne type paysagiste.

Son investissement d'achat de matériel est estimé à 90 500 € HT.

Après avis de la commission d'attribution réunie le 18 novembre 2021,


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer l'attribution de l'aide pour Clean Eco comme suit :
 - 5 000 € dans le cadre du dispositif d'aides TPE
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du développement économique à signer les documents y afférents
- d'imputer les dépenses au budget développement économique.

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_301-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-301
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **AIDES AUX ENTREPRISES – OPTIQUE LES AIX**

La Communauté de communes Terres du Haut Berry a mis en place son dispositif d'aides TPE et Aide Immobilier par délibération n° 230519-84 du 23 mai 2019.

Par délibération n° 220421-118 du 22 avril 2021, le règlement d'attribution d'aides a été modifié en introduisant une clause de non cumul des aides : immobilier et TPE.

Les montants proposés au vote sont les montants maximums qui peuvent être attribués aux entreprises. Ceux-ci pourront être diminués au moment de la signature de la convention si le total de la facture justificative est inférieur au devis.

Le montant sera donc recalculé au réel et réajusté, pour le versement de la subvention, soit 20 % du montant subventionnable HT.

Ce dispositif permet, après instruction des dossiers par Initiative Cher, de répondre favorablement au projet déposé par OPTIQUE LES AIX.

Commerce d'optique sur la commune des Aix d'Angillon depuis 2007, Monsieur et Madame BRAS, souhaitent agrandir la boutique par l'arrière et refaire l'agencement de la boutique.

Leurs investissements de travaux s'élèvent à un montant de 85 000 € HT.

Après avis de la commission d'attribution réunie le 18 novembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 50 voix pour, 1 non-participation au vote (Emilie BRAS qui a donné pouvoir à Christian FERRAND) :

- de fixer l'attribution de l'aide pour Optique Les Aix comme suit :
 - 5 000 € dans le cadre du dispositif d'aides TPE
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du développement économique à signer les documents y afférents
- d'imputer les dépenses au budget développement économique.


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_302-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-302
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **CULTURE – REMBOURSEMENT TROP PERCU – SUBVENTION PACT REGION CENTRE VAL DE LOIRE SAISON CULTURELLE 2020**

Considérant que le soutien financier de la Région pour le projet artistique et culturel de territoire (P.A.C.T.) en 2020, était de 87 732,00 € sur une dépense subventionnable de 219 331,00 € TTC.

Considérant que la Communauté de Communes a adressé à la Région les pièces justificatives relatives à la mise en œuvre de son projet.

Considérant que le montant retenu des dépenses réalisées en 2020 selon ces pièces fournies, est inférieur à la dépense prévisionnelle subventionnable (107 567,18 € TTC) en raison de la crise sanitaire.

Considérant que l'aide de la Région est réduite à un montant total de 43 026,68 €.

Considérant que la Région a déjà versé un acompte pour un montant total de 43 866,00 €.

Considérant qu'un avis des sommes à payer d'un montant de 839,32 € sera adressé à la Communauté de Communes, afin d'effectuer le remboursement à la Région du trop-perçu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le remboursement à la Région de la somme de 839.32 €
- d'autoriser le Président à signer tout acte y afférent
- d'imputer les dépenses au budget principal


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_303-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-303
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **CULTURE – APPROBATION DE LA CONVENTION PROJET LEONARD ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE D'HENRICHEMONT**

Afin de valoriser les actions menées au sein des écoles de musique du territoire Terres du Haut Berry, la Communauté de Communes s'associe aux écoles de musique de St Martin et d'Henrichemont pour l'organisation d'un concert le 30 janvier 2022 à la salle Polyvalente d'Henrichemont. Ce concert sera la restitution d'un projet pédagogique construit avec les élèves des deux écoles de musique et le groupe de musiciens « Léonard ».

Une convention a été rédigée afin de fixer le rôle des écoles de musique et celui de la Communauté de Communes dans le cadre de l'organisation du concert.

Le projet Léonard est construit par les deux écoles de musique de St Martin d'Auxigny et d'Henrichemont, néanmoins, dans un esprit de praticité et d'organisation, l'école de musique d'Henrichemont portera seule la partie financière, et réglera donc les factures de dépenses liées au projet.

Pour permettre la réalisation de cette manifestation, la communauté de communes s'engage à verser à l'école de musique d'Henrichemont une subvention à hauteur de 7000 €, destinée à couvrir les frais d'organisation, répartis comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
REMUNERATION PROFESSEURS	4 000€	PARTICIPATION EMTV	2 000€
TECHNIQUE (estrade et lumières)	2 706€	PARTICIPATION LHTM	2 000€
CACHET ARTISTES (Léonard)	3 500€	PARTICIPATION CCTHB	7 000€
SACEM	450€		
COMMUNICATION (affiches, flyers, stop trottoir)	344€		
TOTAL	11 000€		11 000€

Par ailleurs, la communauté de communes a perçu, dans le cadre du contrat culturel de territoire passé avec le Conseil Départemental, une subvention de 3 423,76 € qu'il convient de reverser à l'Ecole de Musique d'Henrichemont.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention pour l'organisation d'un concert passée entre la Communauté de Communes et les Ecoles de Musique de Saint-Martin d'Auxigny et d'Henrichemont
- d'approuver le versement d'une subvention à l'Ecole de Musique d'Henrichemont d'un montant de 7 000 €
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que les documents y afférents
- d'autoriser le reversement de 50 % de la recette de la billetterie à l'Ecole de Musique d'Henrichemont
- de reverser à l'Ecole de Musique d'Henrichemont une subvention de 3 423,76 €, au titre du contrat culturel de territoire
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
 Date : 05/12/2021
 Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
 Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_304-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-304
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGUY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **SPORT - CONVENTION ET REMBOURSEMENT DE LA MUTUALISATION DES FRAIS DE TRANSPORT DES ECOLES VERS LE GYMNASSE – ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Considérant que depuis de nombreuses années les communes des ex Terres Vives permettent aux enfants de pratiquer un cycle d'EPS par an au sein du gymnase Cathy Melain à St Martin d'Auxigny,

Considérant que les transports sont organisés par la Communauté de Communes,

Considérant qu'un système de mutualisation des frais avait été élaboré afin que chaque commune participe au coût du transport, proportionnellement au nombre d'enfants inscrits dans son école du CP au CM2,

Considérant que pour l'année scolaire 2020-2021, le coût total des transports s'est élevé à 4.935€ par enfant, soit la somme totale de 3 893.72 €,

Année scolaire	2020-2021
Coût par enfant	4.935€

Répartition par commune :


Communes	Nombre enfants scolarisés 2020-2021	Coût par commune en 2020-2021
Allogny	56	276.36€
Fussy	84	414.54€
Menetou	103	508.31€
Pigny	46	227.01€
Quantilly	46	227.01€
St Eloy de Gy	90	444.15€
St Georges	68	335.58€
St Martin	148	730.38€
St Palais	10	49.35€
Vasselay	100	493.50€
Vignoux	38	187.53€
TOTAL	789	3893.72€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs de répartition tels que proposés ci-dessus
- d'autoriser le président à signer les conventions pour l'année scolaire 2020-2021
- d'imputer les recettes au budget principal au compte 70875

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_305-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-305
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **JEUNESSE - MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR COMMUN AUX ESPACES JEUNES**

Avec l'ouverture de l'espace jeunes à Fussy le 18 octobre dernier, il convient d'harmoniser le règlement intérieur commun aux trois structures jeunes de la Communauté de Communes.

Ce règlement reprend les règles de bon fonctionnement général, les conditions d'inscriptions, les tarifs, les sorties, les assurances et responsabilités de chacun.

Après avis favorable de la commission enfance-jeunesse qui s'est réunie mercredi 10 novembre dernier,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur des espaces jeunes joint en annexe
- de fixer la date d'entrée en vigueur au 1^{er} décembre 2021


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 05/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 05/12/2021
Reçu en préfecture le 05/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_306-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 02/12/2021
Délibération n° 251121-306
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGY-PUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **JEUNESSE - TARIFS SÉJOUR SKI 2022 ESPACES JEUNES**

Les Espaces Jeunes (Simone Veil et Rosa Parks) organisent, comme tous les ans, un séjour au ski, du 7 au 11 février 2022 au LIORAN. Il est ouvert aux adolescents âgés de 13-17 ans, dans la limite des places disponibles, soit 17 jeunes au maximum.

Le séjour n'ayant pu se dérouler en 2021, la convention d'accueil par le prestataire est reportée sur 2022 aux mêmes conditions tarifaires.

Il sera encadré par les animateurs des Espaces Jeunes. Le budget global du séjour est estimé à la somme de 6 511 €, soit 383 € par jeune, montant quasi identique aux années antérieures.

Après avis favorable de la commission enfance-jeunesse qui s'est réunie mercredi 10 novembre dernier,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs du séjour ski 2022 comme suit :

	Quotients familiaux	Tarifs du séjour 2022
Territoire	≤ 400	153€
	Entre 401 et 699	191€
	Entre 700 et 1155	230€
	Entre 1156 et 1499	287€
	>1500	345€
Hors territoire	≤ 400	230€
	Entre 401 et 699	287€
	Entre 700 et 1155	345€
	Entre 1156 et 1499	364€
	>1500	383€


- d'autoriser le Président à signer les documents afférents

- d'imputer la recette au budget centre de loisirs

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 05/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 09/12/2021
Reçu en préfecture le 09/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211125-DE_251121_307-DE

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 251121-307
Secrétaire de séance :
Gilles BENOIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 18 novembre 2021, s'est réuni le 25 novembre 2021 à la Maison du Temps Libre à Fussy, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (40) : André JOUANIN, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Denis COQUERY, Isabelle DEUSS, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Gérard CLAVIER, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick PARFAIT, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, François-Régis THINAT, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Absents excusés (12) :

Bruno SIRAVO a donné pouvoir à Gwendoline TITRANT
Elodie BRAS a donné pouvoir à Christian FERRAND
Jean-Philippe BEUX a donné pouvoir à Cécile BORY
Jérôme VRILOR a donné pouvoir à Delphine BOUREUX
Joël DRAULT a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Fabien CHAUSSÉ a donné pouvoir à Gérard RIPARD
Patrick RICHARD a donné pouvoir à Patrick PARFAIT
Cédric FISCHER a donné pouvoir à Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE
Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE a donné pouvoir à Christophe DRUNAT
Isabelle TURPIN a donné pouvoir à Aurélie CHABENAT
Sylvain BRANDY, Pascale ROUZIER

Arrivée en cours de séance :

Pascale ROUZIER, à partir de la délibération n° 2021/276

➤ **APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)**

Le dispositif Contrat de Relance et de Transition Ecologique s'inscrit dans une logique d'évolution de l'intervention de l'Etat : la territorialisation et la contractualisation.

Ce contrat est passé avec l'Etat, la Région et le Département pour une durée de 5 ans, à compter de sa signature, et a vocation à :

- contribuer à la relance économique et à initier la transition écologique du territoire.
- mobiliser et à coordonner l'ensemble des moyens d'accompagnement de l'Etat au profit des collectivités : financiers (DETR, DESIL, FNADT) et opérationnels (ANCT, banque des territoires, CEREMA...)
- coordonner les interventions des collectivités (Département, Région)

Les actions retenues dans ce contrat doivent être structurantes, en cohérence avec les priorités opérationnelles de l'Etat dans le cadre du CRTE : transitions écologiques et énergétiques, prêtes à démarrer en 2022, dont la faisabilité opérationnelle et financière peut-être évaluée, notamment à partir d'études déjà lancées, ou dont le lancement est prévu sur les 5 ans du contrat et en cohérence avec les orientations stratégiques et les études.

Ce contrat est évolutif, il pourra donner lieu à des avenants, autant de fois que nécessaire, après accord des parties.

L'objectif est de le signer le 7 décembre prochain.

A cet effet, un copil se tiendra vendredi 19 novembre avec l'Etat, la Région, le Département et les Présidents de Communautés de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 39 voix pour, 3 voix contre (André JOUANIN, Gérard RIPARD et son pouvoir Fabien CHAUSSÉ), 9 abstentions (Pascale ROUZIER, Michel AUDEBERT, Emilie BIGRAT, Christian MANCION, Pierre-Yves CHARPENTIER, Cécile BORY et son pouvoir Jean-Philippe BEUX, Gwendoline TITRANT et son pouvoir Bruno SIRAVO) :

- d'approuver le Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- d'autoriser le Président à signer ledit contrat

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 09/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 20/12/2021
Reçu en préfecture le 20/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_308A-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-308
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **APPROBATION DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES**

La Communauté de Communes est couverte par plusieurs contrats souscrits auprès des assureurs MMA, CFDP, et AXA.

Le marché d'assurance arrivant à échéance le 31 décembre 2021, il est nécessaire de renouveler les contrats d'assurance pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

A cet effet, une consultation a été lancée le 4 novembre 2021. La date de remise des offres était fixée au 7 décembre 2021 à 12 heures.

Le marché a été passé selon la procédure adaptée et a fait l'objet de plusieurs lots, à savoir :

- Lot n° 1 : DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES
- Lot n° 2 : RESPONSABILITES ET DEFENSE RECOURS
- Lot n° 3 : FLOTTE AUTOMOBILE ET ACCESSOIRES
- Lot n° 4 : PROTECTION JURIDIQUE DE LA COLLECTIVITE
- Lot n° 5 : PROTECTION FONCTIONNELLE ET PROTECTION JURIDIQUE DEFENSE PENALE DES AGENTS ET DES ELUS

Le règlement de la consultation prévoit que le choix soit effectué en fonction de la qualité technique des garanties, du prix, du suivi et de la gestion des sinistres.

La consultation couvre à la fois la Communauté de Communes et le CIAS.

Il est à noter que la consultation s'est faite sur la base d'un contrat sur mesure répondant aux problématiques de la collectivité et non sur les conditions générales de chaque assureur.

Notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet Audit Assurances a réalisé l'analyse des offres comme suit :

- **Lot n° 1** : Ce lot concerne les dommages aux biens et risques annexes.

Ce lot n'ayant reçu aucune offre, il est proposé de le déclarer sans suite.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, en son article R2122-2, un nouveau marché pourra être passé sans mise en concurrence ni publicité.

- **Lot n° 2** : Ce lot « Responsabilités et défense recours concerne les postes suivants :

- La responsabilité civile « générale » de la collectivité (et du CIAS), des élus, des agents et des bénévoles
- La responsabilité civile environnementale
- La responsabilité de l'EPCI en tant que Maître d'Ouvrage

Deux opérateurs économiques ont répondu :

- AXA
- GROUPAMA

Lot n°2 : Responsabilités et risques annexes	Note technique /40	Note tarif / 30	Note suivi / 30	Score/ 100	Montant offre de base franchise 1000 € + PSE RCAE*/HT	Rang
Offre Groupama	35,28	30,00	27,00	92,28	6 030,59 €	1
Offre Axa France	29,36	23,69	11,50	63,35	7 635,30 €	2

***PSE RCAE : Prévention santé environnement- Responsabilité civile atteinte environnement**

Lot n°3 : Ce lot concerne l'ensemble des véhicules de la Communauté de Communes ainsi que les véhicules des agents et des élus lorsqu'ils sont en mission.

Deux opérateurs économiques ont répondu :

- MMA
- GROUPAMA

Lot n°3 : Automobile et risques annexes auto-mission des agents et des élus	Note technique / 40	Note tarif / 30	Note suivi / 30	Score / 100	Montant offre de base Franchise 250 € + PSE 1 marchandises transportées + PSE 2 bris de machine + PSE 3 auto mission/ HT	Rang
Offre Groupama	35,14	30,00	27,50	92,64	12 548,00 €	1
Offre MMA	0	0	0	0	0 €	

MMA ne répond pas à la demande de tarification selon les franchises demandées et propose une offre variante avec une franchise de 350 € pour les véhicules légers et 500 € pour les poids lourds. Les offres variantes dans le règlement de la consultation stipulent les dispositions suivantes : « Les variantes sont acceptées à condition que la réponse à l'offre de base soit faite, et suivant les conditions indiquées au CCTP, ou des articles 12 et 20 ci-après. Le dépôt d'une variante sans chiffrer l'offre de base n'est pas admis. A défaut, l'offre du candidat sera rejetée. »
 L'offre de MMA ne peut donc pas être acceptée.

- **Le lot n°4** : Ce lot concerne la protection juridique de la collectivité

Trois opérateurs économiques ont répondu :

- CFDP
- SHAM
- GROUPAMA

Lot n°4 : Protection Juridique	Note technique / 40	Note tarif / 30	Note suivi / 30	Score / 100	Tarif HT offre de base	Rang
Offre Groupama	35,02	20,12	26,00	81,14	2 451, 64 €	1
Offre SHAM	32, 84	21,19	27,00	81,03	2327, 84 €	2
Offre CFDP	32,95	30,00	16,50	79,45	1 644, 30 €	3

Le lot n°5 : il regroupe au sein d'un seul et même contrat l'ensemble des postes de garantie suivants :

- La Protection fonctionnelle et juridique défense pénale de la collectivité (et du CIAS), des élus, des agents et des bénévoles

Deux opérateurs économiques ont répondu :

- SHAM
- GROUPAMA

Lot n°5 : Protection fonctionnelle	Note technique / 40	Note tarif / 30	Note suivi / 30	Score / 100	Tarif HT offre de base	Rang
Offre SHAM	30,56	30,00	26,50	87,06	564,06 €	1
Offre Groupama	32,21	20,31	25,50	78,02	833,13 €	2


La commission MAPA s'est réunie le 13 décembre 2021 et a approuvé les propositions issues de l'analyse des offres de notre assistant à maîtrise d'ouvrage, le cabinet Audit Assurances.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 48 voix pour (ne prennent pas part au vote : Béatrice DAMADE, Jérôme VRILOR, Aurélie CHABENAT, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE) :

- d'attribuer les lots tels que proposés par la Commission MAPA comme suit :
 - Lot n°2 - Responsabilités et risques annexes à l'entreprise Groupama - offre de base franchise 1000 € + PSE RCAE - pour un montant de 6 030,59 € HT
 - Lot n°3 - Automobile et risques annexes auto-mission des agents et des élus à l'entreprise Groupama - offre de base Franchise 250 € + PSE 1 marchandises transportées + PSE 2 bris de machine + PSE 3 auto mission – pour un montant de 12 548,00 € HT
 - Lot n°4 - Protection Juridique à l'entreprise Groupama - offre de base - pour un montant 2 451, 64 € HT
 - Lot n° 5 - Protection Fonctionnelle à l'entreprise SHAM – offre de base – pour un montant de 564,06 € HT
- de déclarer le Lot n°1 « Dommages aux biens et risques annexes » sans suite, en raison d'absence d'offres
- d'autoriser le Président à signer lesdits marchés et les actes y afférents
- d'autoriser le Président à contractualiser pour le lot n°1 actuellement en cours de relance
- d'imputer les dépenses au budget principal

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 17/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_309-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-309
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)**

Par délibération n° 251121-307 du 25 novembre 2021, le conseil communautaire approuvait le contrat de relance et de Transition Ecologique.

Ce dispositif Contrat de Relance et de Transition Ecologique s'inscrit dans une logique d'évolution de l'intervention de l'Etat : la territorialisation et la contractualisation.

Ce contrat est passé avec l'Etat, la Région et le Département pour une durée de 5 ans, à compter de sa signature, et a vocation à :

- contribuer à la relance économique et à initier la transition écologique du territoire.
- mobiliser et à coordonner l'ensemble des moyens d'accompagnement de l'Etat au profit des collectivités : financiers (DETR, DESIL, FNADT) et opérationnels (ANCT, banque des territoires, CEREMA...)
- coordonner les interventions des collectivités (Département, Région)

Les actions retenues dans ce contrat doivent être structurantes, en cohérence avec les priorités opérationnelles de l'Etat dans le cadre du CRTE : transitions écologiques et énergétiques, prêtes à démarrer en 2022, dont la faisabilité opérationnelle et financière peut-être évaluée, notamment à partir d'études déjà lancées, ou dont le lancement est prévu sur les 5 ans du contrat et en cohérence avec les orientations stratégiques et les études.

Ce contrat est évolutif, il pourra donner lieu à des avenants, autant de fois que nécessaire, après accord des parties.

Il conviendrait que le Conseil Communautaire complète la délibération n° 251121-307 en intégrant le tableau retraçant les actions à inscrire dans le contrat, joint en annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de compléter la délibération n° 251121-307 du Conseil Communautaire du 25 novembre 2021 par le tableau ci-joint, retraçant les actions à insérer audit contrat


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 22/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_310-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-310
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE 2020**

Vu Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020
- d'approuver la transmission aux services préfectoraux de la présente délibération
- d'approuver la mise en ligne du rapport et de sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- d'approuver le renseignement et la publication des indicateurs de performance sur le SISPEA


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 22/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_311-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-311
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020**

Vu Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2020
- d'approuver la transmission aux services préfectoraux de la présente délibération
- d'approuver la mise en ligne du rapport et de sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- d'approuver le renseignement et la publication des indicateurs de performance sur le SISPEA

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 22/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_312-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-312
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **FIXATION DES TARIFS EAU POTABLE 2022**

Vu la délibération n°100920-117 du conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant « transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-1622 du 22 décembre 2020 portant « transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Il est donc proposé de fixer les tarifs de l'eau potable pour l'année 2022 comme suit :

- **Redevance liée à l'abonnement (part fixe) due par tous les usagers (domestiques, industriels, vente d'eau aux collectivités) revenant à la collectivité**

		Gestion *	Nouveau tarif HT
ACHERES	Tous diamètres	affermage	41,11
AIX D'ANGILLON	Tous diamètres	affermage	23,09
AUBINGES	Tous diamètres	affermage	23,09
BRECY	Tous diamètres	affermage	2,36

FUSSY	Tous diamètres	régie	50,93
HENRICHEMONT	Tous diamètres	affermage	28,22
HUMBLIGNY	Tous diamètres	régie	81,50
MENETOU SALON	Tous diamètres	affermage	4,43
MONTIGNY	Tous diamètres	régie	81,50
MOROGUES	Tous diamètres	affermage	23,09
MOULINS SUR YEVRE	Tous diamètres	affermage	0,00
NEUVY DEUX CLOCHERS	Tous diamètres	affermage	41,83
NEUILLY EN SANCERRE	Tous diamètres	affermage	41,83
PARASSY	Tous diamètres	régie	58,64
PIGNY	Tous diamètres	régie	66,50
QUANTILLY	Tous diamètres	affermage	41,11
RIANS	Tous diamètres	affermage	23,09
SAINT CEOLS	Tous diamètres	régie	81,50
SAINT ELOY DE GY	Tous diamètres	affermage	7,10
SAINT GEORGES SUR MOULON	Tous diamètres	régie	60,18
SAINT MARTIN D'AUXIGNY	Tous diamètres	régie	60,18
SAINT PALAIS	Tous diamètres	affermage	41,11
SAINTE SOLANGE	Tous diamètres	affermage	12,84
SOULANGIS	Tous diamètres	affermage	23,09
VASSELAY	Tous diamètres	affermage	7,10
VIGNOUX SOUS LES AIX	Tous diamètres	régie	56,30

*Les tarifs des communes en affermage sont votés en HT, la TVA est appliquée par le délégataire.
Les tarifs des communes en régie sont non soumis à TVA.

Les tarifs des communes d'Allogny, d'Allouis, d'Azy et de la Chapelotte sont abrogés par les syndicats compétents.

- **Redevance liée aux m³ consommés (part variable) pour les usagers domestiques revenant à la collectivité :**

	Gestion *	Nouveau tarif HT
ACHERES	affermage	0,64
AIX D'ANGILLON	affermage	0,40
AUBINGES	affermage	0,40
BRECY	affermage	0,18
FUSSY	régie	1,46
HENRICHEMONT	affermage	0,58
HUMBLIGNY	régie	1,38

MENETOU SALON	affermage	0,43
MONTIGNY	régie	1,38
MOROGUES	affermage	0,40
MOULINS SUR YEVRE	affermage	0,59
NEUVY DEUX CLOCHERS	affermage	0,66
NEUILLY EN SANCERRE	affermage	0,66
PARASSY	régie	1,23
PIGNY	régie	1,59
QUANTILLY	affermage	0,64
RIANS	affermage	0,40
SAINT CEOLS	régie	1,38
SAINT ELOY DE GY	affermage	0,48
SAINT GEORGES SUR MOULON	régie	1,77
SAINT MARTIN D'AUXIGNY	régie	1,77
SAINT PALAIS	affermage	0,64
SAINTE SOLANGE	affermage	0,30
SOULANGIS	affermage	0,40
VASSELAY	affermage	0,48
VIGNOUX SOUS LES AIX	régie	1,40

*Les tarifs des communes en affermage sont votés en HT, la TVA est appliquée par le délégataire.
 Les tarifs des communes en régie sont non soumis à TVA.

Les tarifs des communes d'Allogny, d'Allouis, d'Azy et de la Chapelotte sont abrogés par les syndicats compétents.
 Le taux de TVA applicable est de 5,50 %

- Travaux de branchements neufs d'eau potable

- Sur les communes gérées en délégation de service public, les délégataires sont chargés de la réalisation et de la facturation des branchements neufs d'eau potable.

- Sur les communes en régie, la communauté de communes procèdera, en 2022, à la réalisation de devis pour tous travaux de création, d'amélioration, déplacement, réparation de branchements.

- Etalonnage de compteur

	Tarif antérieur TTC	Nouveau tarif HT	Nouveau tarif TTC
CCTHB	150,00 €	142,18 €	150,00 €

Si le compteur est reconnu conforme aux spécifications de précision en vigueur, les frais de vérification sont à la charge de l'utilisateur. Un échelonnement de paiement peut être envisagé si votre consommation a été exceptionnellement élevée.

Si le compteur se révèle non conforme aux spécifications de précision en vigueur, les frais de vérification sont à la charge du distributeur. La consommation de la période contestée est alors rectifiée en prenant en compte le taux d'erreur résultant du contrôle. »

- **Coût de la main d'œuvre à l'heure pour les interventions**

Lors d'intervention pour tous travaux de création, d'amélioration, déplacement, réparation de branchements, les agents de la CCTHB interviennent pour le compte de particulier dans le cadre de devis

	Tarif HT	Tarif TTC
CCTHB	23,33 €	28,00 €

- **Frais de gestion pour les travaux neufs**

	Tarif HT	Tarif TTC
CCTHB	23,33 €	28,00 €

- **Pose de compteur d'eau**

Nécessaire lors de pose d'un système de compteur seul dans un regard existant

	Nouveau tarif HT	Nouveau tarif TTC
CCTHB	125,00 €	137,50 €

Les interventions sont soumises à un taux de TVA de 20 %.

- **Vente d'eau en gros**


	Commune destinataire	Tarif antérieur	Nouveau tarif TTC
BRECY	NOHANT EN GOUT	0,90 € / m ³	0,90 € / m ³

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 40 voix pour, 5 votes contre (Cécile BORY, Gérard CLAVIER, Jérôme VRILOR, Stéphanie JACQUET, Delphine BOUREUX), 7 abstentions (Thierry DOUCET, Gwendoline TITRANT, Bruno SIRAVO, Joël DRAULT, Nicole PINSON, Michel AUDEBERT et son pouvoir Emilie BIGRAT) :

- de fixer les tarifs de l'eau potable pour l'année 2022 comme mentionnés ci-dessus
- d'imputer les recettes au budget annexe eau potable régie et eau potable affermage

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 22/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_313-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-313
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **FIXATION DES TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022**

Vu la délibération n°100920-117 du conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant « transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-1622 du 22 décembre 2020 portant « transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,
Il est donc proposé de fixer les tarifs de l'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :

- **Redevance liée à l'abonnement (part fixe) due par tous les usagers (domestiques, industriels) aux collectivités revenant à la collectivité :**

	Gestion *	Tarif € HT
AZY	régie	37,50
ALLOGNY	Affermage	38,55
ALLOUIS	affermage	10,18
AIX D'ANGILLON	affermage	0,55
BRECY	affermage	0,55
FUSSY	affermage	16,81
HENRICHEMONT	régie	43,04
MENETOU SALON	affermage	16,81
NEUVY DEUX CLOCHERS	régie	19,02
PIGNY	régie	117,53
QUANTILLY	régie	24,57
RIANS	affermage	4,61
SAINT ELOY DE GY	régie	20,87
SAINT GEORGES SUR MOULON	régie	26,41
SAINT MARTIN D'AUXIGNY	régie	26,41
SAINT PALAIS	régie	11,64
SAINTE SOLANGE	affermage	8,68
VASSELAY	régie	0,55
VIGNOUX SOUS LES AIX	régie	0,55

*Les tarifs des communes en affermage sont votés en HT, la TVA est appliquée par le délégataire.
 Les tarifs des communes en régie sont non soumis à TVA.

Le taux de TVA applicable est de 10,00 %

- **Redevance liée aux m³ consommés (part variable) pour les usagers domestiques revenant à la collectivité :**

	Gestion *	Tarif €HT
AZY	régie	0,74
ALLOUIS	affermage	0,69
ALLOGNY	affermage	1,73
AIX D'ANGILLON	affermage	0,63
BRECY	affermage	0,14
FUSSY	affermage	0,76
HENRICHEMONT	régie	1,26
MENETOU SALON	régie	1,05
NEUVY DEUX CLOCHERS	régie	0,79
PIGNY	affermage	2,69
QUANTILLY	régie	1,63
RIANS	régie	0,66

SAINT ELOY DE GY	régie	1,07
SAINT GEORGES SUR MOULON	régie	2,13
SAINT MARTIN D'AUXIGNY	régie	2,13
SAINT PALAIS	régie	1,32
SAINTE SOLANGE	affermage	0,53
VASSELAY	régie	2,27
VIGNOUX SOUS LES AIX	affermage	1,45

*Les tarifs des communes en affermage sont votés en HT, la TVA est appliquée par le délégataire.
 Les tarifs des communes en régie sont non soumis à TVA.

Le taux de TVA applicable est de 10,00 %

A défaut d'un dispositif de comptage d'alimentation en eau potable ou sur le rejet des eaux usées, un forfait de consommation annuelle d'assainissement est fixé à 30 m³ par occupant du logement.

- Participation financière à l'assainissement collectif

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, les propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public d'assainissement visée à l'article L.1331-1 du Code de la santé publique, sont astreints par la CCTHB à verser la participation financière à l'assainissement collectif, pour tenir compte de l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.

La participation financière à l'assainissement collectif est totalement indépendante de la participation aux frais de branchements.

Le fait générateur est le raccordement de l'immeuble au réseau publics d'assainissement ou l'extension d'un immeuble dès lors que ces travaux génèrent des eaux usées supplémentaires.

	Construction neuve	Construction préexistante au réseau d'assainissement
CCTHB	2000 € par logement	De 1 à 4 logements : 1 000 € par logement > 4 logements : 800 € par logement

- Contrôle de raccordement à l'assainissement préalable à une vente immobilière

Les contrôles de raccordements au réseau public d'assainissement sont rendus obligatoires préalablement à toute transaction immobilière sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Cette prestation comprend le contrôle de raccordement initial ainsi que les contres visites pour contrôler la levée des non-conformités.

Communes	Contrôle vente raccordement assainissement
CCTHB	100,00 €

- **Travaux de branchements neufs d'assainissement collectif**

- Sur les communes gérées en délégation de service public, les délégataires sont chargés de la réalisation et de la facturation des branchements neufs d'assainissement collectif.

- Sur les communes en régie, la communauté de communes procèdera à la réalisation de devis pour tous travaux de création, d'amélioration, déplacement, réparation de branchements.

- **Coût de la main d'œuvre à l'heure pour les interventions**

Lors d'interventions pour tous travaux de création, d'amélioration, déplacement, réparation de branchements, les agents de la CCTHB interviennent pour le compte de particuliers dans le cadre de devis

	Tarif HT	Tarif TTC
CCTHB	23,33 €	28,00 €

- **Frais de gestion pour les travaux neufs**

	Tarif HT	Tarif TTC
CCTHB	41,66 €	50,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 42 voix pour, 10 abstentions (Thierry DOUCET, Gwendoline TITRANT, Bruno SIRAVO, Nicole PINSON, Gérard CLAVIER, Cécile BORY, Christelle PETIT, André JOUANIN, Delphine BOUREAUX, Jérôme VRILOR) :

- de fixer les tarifs de l'assainissement collectif pour l'année 2022 comme mentionnés ci-dessus

- d'imputer les recettes au budget annexe assainissement collectif régie et assainissement collectif affermage

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 22/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_314-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-314
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE EAU POTABLE**

Vu le code de la santé publique,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-12 et suivants relatifs aux règlements et tarification des services eau et assainissement,
Vu la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit n°2011-525 du 17 mai 2011 dite loi « Warsmann » relative à l'écrêtement des factures d'eau pour les abonnés victimes de fuites sur leurs installations privées,
Vu le règlement sanitaire départemental,

Le règlement de service est le seul document opposable aux usagers et est donc, de ce fait, indispensable.

Les réglementations et usages ayant évolués, et du fait de la prise de compétences par la communauté de communes, il convient aujourd'hui d'instaurer le règlement du service eau potable.

Au terme du travail réalisé, un projet de règlement a été rédigé et est proposé au conseil communautaire pour approbation. Ce dernier sera ensuite affiché et diffusé aux usagers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement de service eau potable

- d'approuver la diffusion de ce règlement aux usagers après visa des services préfectoraux, conformément à la réglementation


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 22/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_315-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-315
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Vu le code de la santé publique,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-12 et suivants relatifs aux règlements et tarification des services eau et assainissement,
Vu le règlement sanitaire départemental,

Le règlement de service est le seul document opposable aux usagers et est donc, de ce fait, indispensable.

Les réglementations et usages ayant évolués, et du fait de la prise de compétences par la communauté de communes, il convient aujourd'hui d'instaurer le règlement du service assainissement collectif.

Au terme du travail réalisé, un projet de règlement a été rédigé et est proposé au conseil communautaire pour approbation. Ce dernier sera ensuite affiché et diffusé aux usagers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement de service d'assainissement non collectif
- d'approuver la diffusion de ce règlement aux usagers après visa des services préfectoraux, conformément à la réglementation


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 22/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_316-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-316
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU RESEAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SMIRNE**

Vu la délibération n°100920-117 du conseil communautaire du 10 septembre 2020 portant « transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2020-1622 du 22 décembre 2020 portant « transfert des compétences eau et assainissement collectif à la Communauté de Communes Terres du Haut Berry » à compter du 1^{er} janvier 2021,

Dans le cadre de sa compétence production eau potable, le SMIRNE engage des travaux pour sécuriser l'alimentation en eau par la création d'une interconnexion avec Bourges Plus via la commune de Fussy. Une partie des canalisations de la commune servant actuellement pour la distribution sera utilisée également pour l'interconnexion vers le réservoir de Vignoux sous les Aix.

La présente convention a pour objet de mettre à la disposition du Syndicat les biens de la Communauté de Communes nécessaires au fonctionnement de l'interconnexion entre le réseau de Bourges Plus et le réservoir de Vignoux sous les Aix.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de mise à disposition du SMIRNE des canalisations nécessaires au fonctionnement de l'interconnexion entre le réseau de Bourges Plus, via la commune de Fussy, et le réservoir de Vignoux sous les Aix
- d'autoriser le Président à signer ladite convention, qui prendra effet au démarrage des travaux

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 22/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_317-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-317
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LE COLLEGE BETHUNE SULLY**

Dans le cadre de son projet d'établissement, le Collège Béthune Sully souhaite créer une classe option VTT – Développement durable.

Considérant la demande de l'établissement souhaitant mettre en place un partenariat avec la déchèterie d'Henrichemont afin de récupérer des VTT, pour les remettre en usage et développer des activités avec les élèves,

Considérant les différents partenariats avec des associations de réemploi déjà mis en place avec le réseau des déchèteries sur le territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de partenariat passée entre la communauté de communes et le Collège Béthune Sully d'Henrichemont,

- d'approuver sa prise d'effet à la date de signature, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents.

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 22/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_318-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-318
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **CENTRE CERAMIQUE CONTEMPORAINE LA BORNE – FIXATION DES TARIFS 2022**

Le Centre céramique contemporaine La Borne propose tout au long de l'année de nombreuses animations encadrées par des professionnels, en direction des publics adultes et enfants, groupes et individuels, personnes en situation de handicap.

Les tarifs de ces animations doivent être réévalués et fixés tous les ans.

Dans un contexte de reprise de l'activité, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs des animations pour l'année 2022, mais de revoir les tarifs préférentiels des entrées afin d'intégrer les pratiques des centres culturels.

Les tarifs pour les parcours écoles doivent également être intégrés.

Entrées : 3 €

Entrées Tarif réduit – 2€

groupe de plus de 10 personnes, bénéficiaires du dispositif YEP'S, bénéficiaires des minima sociaux, demandeurs d'emploi, personnes handicapées civiles ou victimes de guerre, titulaires de la carte « Famille nombreuse »

Entrées - Gratuité *

membres de l'ACLB et membres bienfaiteurs de l'ACLB, jeunes 15/25 ans , membre de l'IAC (association internationale de céramique), membres de l'association « devenir.art », mineurs de moins de 14 ans, détenteurs de la carte ICOM ou IKT, journalistes, détenteurs du pass pro Berry province, adhérent Maison des Artistes, titulaire du Pass Education

**Sur présentation d'un justificatif datant de moins de trois mois.*

PASS 2 entrées – Centre céramique et Musée de la Poterie : 6 €

Animations – Jeunes publics

Activité	Durée	Tarifs	Conditions
Atelier Barbotine	1h30	150 € pour le groupe de 10 enfants	Groupe Crèches – à partir de 18 mois 10 enfants maximum
Les mains dans la terre	1h30	90 € pour le groupe de 12 enfants + 5 € / enfant supplémentaire	Groupe A partir de 6 ans 12 enfants maximum Sans cuisson
Récréa terre	5h	55 € / personne 45 € au-delà de 3 personnes de la même famille	Individuel De 6 à 15 ans 10 enfants maximum Avec cuisson
Stage enfants	2h Sur 5 jours	80 € / semaine 70 € au-delà de 3 personnes de la même famille	Individuel De 6 à 15 ans 10 enfants maximum Avec cuisson
Accueil de loisirs	3 jours	720 € / 16 enfants	7 / 9 ans 16 enfants maximum Hors hébergement
Au pays de la terre	5h30	450 €	Classes primaires et collèges 20 élèves minimum et 24 maximum
Petits Feux	6 h	550 €	Classes primaires et collèges 20 élèves minimum et 24 maximum
Scolaires, Crèches, MJC	Minimum 1h	3 € par élève	

Animations – Adultes / Famille

Activité	Durée	Tarifs	Conditions
Démonstration de tournage	1h30	5 € / personne	Minimum 15 personnes
Initiation	2 h	90 € jusqu'à 4 personnes 10 € par personne supplémentaire	Individuels Famille
	3 h	115 € jusqu'à 4 personnes 15 € par personne supplémentaire	
	4h	140 € jusqu'à 4 personnes 20 € par personne supplémentaire	
Stage adulte Réalisé par des céramistes	1 jour	100 €	Individuels
	2 jours	180 €	
	3 jours	240 €	
	4 jours	315 €	
	5 jours	375 €	
	6 jours	475 €	
Cours tournage hebdomadaire	2h	5 cours : 100 € 10 cours : 180 €	Le vendredi – 14 h / 16h
Produit CE	1 journée	12 € / personne	Salle de conférence + démonstration + visite
Atelier intergénérationnels & famille	1h	10 €/personne	

Animations Ecoles

Activité	Durée	Tarifs	Conditions
Parcours n°1 Cycle de 6 séances	2h	3€/ enfant / par séance 10€/enfant/pour les 6 séances Soit 25€/enfant/pour le cycle	Du CP au CM2
Parcours n°2 Cycle de 5 séances	2h	3€/ enfant / par séance 10€/enfant/pour les 5 séances Soit 22€/enfant/pour le cycle	Du CP au CM2

Parcours n°3 A la carte	2h	3€ / enfant/par séance 10€ / enfant pour une journée finale au ccclb	Du CP au CM2
Parcours n°4 Une demi-journée	2h ou 3h	5 € / enfant	Maternelles
Parcours n°5 La journée	9h/16h	10€ / enfant	Du CP au CM2

Locations et cuissons

Activité	Tarifs	Conditions
Cuisson four électrique	<p>Membre de l'ACLB</p> <ul style="list-style-type: none"> -Cuisson basse température : 15 € -Cuisson haute température : 25 € <p>Hors ACLB</p> <ul style="list-style-type: none"> -Cuisson basse température <ul style="list-style-type: none"> - ¼ plaque : 10 € - ½ plaque : 20 € - 1 plaque : 40 € -Cuisson haute température <ul style="list-style-type: none"> - ¼ plaque : 15 € - ½ plaque : 30 € - 1 plaque : 60 € 	Une plaque = L 60 x l 60 x H 20 cm
Cuisson gaz	Cuisson haute température : 50 €	Four complet Uniquement les membres de l'ACLB Savoir cuire au gaz
Cuisson pièces dans le four Olsen par le ccclb	Accompagnement technique : 200 € / jour Cuisson : 250 € / jour	
Location ateliers	Membre ACLB : 30 € Hors ACLB : 50 €	La journée
Location Four Olsen	Membre ACLB : 45 € la cuisson Hors ACLB : 55 € + 1 stère 1/2 de consommables par cuisson	Ne plus mettre de sel
Location four anagama	Membre ACLB : 50 € Hors ACLB : 60 € + 12 stères de consommables par cuisson	
Location de la salle de conférence	100 € / jour 50€ / demie journée	60 personnes

Versement aux céramistes

Médiation /animation	1 h préparation – 30 € 1h de médiation / animation : 40 €	
Stage céramiste professionnels	150 € / jour de stage Supplément de 80€ par stagiaire supplémentaire à partir du 6 ^{ème} stagiaire	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs des entrées et des activités organisées par la Communauté de Communes et proposées au sein du Centre céramique contemporaine la Borne à compter de l'année 2022, tels que proposés ci-dessus
- d'inscrire les dépenses et les recettes au budget Centre céramique Contemporaine La Borne

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 22/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_319-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-319
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **CENTRE CERAMIQUE CONTEMPORAINE LA BORNE - PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2022**

Par délibération n°220721-201, le Conseil communautaire a approuvé la programmation des expositions au Centre céramique contemporaine La Borne, pour l'année 2022.

Les dates des vernissages du mois de juillet avec le Palais Jacques Cœur et la Galerie Capazza ayant été modifiées, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la programmation mise à jour comme suit :

5 février – 22 mars

Espace Artiste invité
Exposition *Bouteilles*

Espace carte blanche
Exposition Kiho Kang

26 mars – 3 mai

Espace Artiste invité
Restitution de résidence avec Elsa Sahal et Dalloun (céramiste ACLB)

Espace carte blanche
Dauphine Scalbert

7 mai – 5 juillet

Espace Artiste invité
Yoshimi Futamura

Espace carte blanche
Florence Pauliac

09 juillet – 30 août

Espace Artiste invité
Exposition *Terra Incognita*, en partenariat avec la Galerie Capazza et le Palais Jacques Coeur

Espace carte blanche
Jean Fontaine

3 septembre – 19 octobre

Espace Artiste invité
Restitution de résidence avec Elena Gileva et Jeltje Borneman (céramiste ACLB)

Espace carte blanche
Haguiko

22 octobre – 22 novembre

Espace AI
Eric Astoul

Espace carte blanche
Haguiko

26 novembre - 31 décembre

Espace Artiste invité
(Digital) Soba Choko

Espace carte blanche
Christina Guwang

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la programmation des expositions au sein du Centre céramique contemporaine la Borne pour l'année 2022 telle que proposée ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'organisation de ces expositions
- d'abroger la délibération n°220721-201 du 22 juillet 2021
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget Centre Céramique Contemporaine La Borne

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 22/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2021
Reçu en préfecture le 22/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_320-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-320
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION DU 5 JUILLET 2019 PASSEE AVEC LE CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE**

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry a conventionné, le 5 juillet 2019, avec le Conseil Régional Centre Val-de-Loire afin de permettre et d'organiser les aides octroyées aux entreprises de notre territoire.

Cette convention est obligatoire car le Conseil Régional est chef de file du développement économique, et délègue par cette convention la possibilité aux collectivités de participer au développement économique de leur territoire.

La convention était calée sur la durée du Schéma Régional et elle arrive à échéance le 31 décembre 2021. Compte tenu de la crise sanitaire et du report des élections régionales, l'élaboration du nouveau Schéma Régional a été décalé à la fin de l'année 2021.

Aussi, pour permettre la continuité de l'action économique entre la Région et les intercommunalités, et ne pas créer de risque juridique sur les aides octroyées, il est proposé de prolonger les conventions de 6 mois.

Il convient donc de réaliser un avenant portant uniquement sur la durée de la convention soit jusqu'au 30 juin 2022 et n'apporte aucune autre modification.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 51 voix pour (Ne prend pas part au vote : Isabelle TURPIN) :

- d'approuver l'avenant à la convention signée le 5 juillet 2019 entre la communauté de communes et le Conseil Régional Centre Val-de-Loire dans le cadre du conventionnement d'octroi des aides aux entreprises prolongeant sa durée jusqu'au 30 juin 2022
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du développement économique à signer ledit avenant et les actes y afférents


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 22/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021
Reçu en préfecture le 24/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_321-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-321
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **INITIATIVE CHER - AVENANT A LA CONVENTION OPERATIONNELLE 2021-2023**

Par délibération n° 210121-17 du 21 janvier 2021, le conseil communautaire approuvait la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et Initiative Cher afin de permettre l'accompagnement des chefs d'entreprises de notre territoire dans leur création et leur développement, par Initiative Cher.

Le partenariat permet la gestion des subventions aide à l'immobilier et aide TPE octroyées par la Communauté de Communes.

En début d'année 2021, le budget de la Communauté de Communes avait été défini à hauteur de 50 000 €. La demande de traitement des dossiers entreprises étant croissante, la Communauté de Communes a souhaité ajouter un budget supplémentaire, à hauteur de 30 000€, afin de répondre aux chefs d'entreprise du territoire.

Initiative Cher a accepté ce travail supplémentaire et les parties font donc évoluer leur convention et notamment les modalités financières.

Il est proposé de reporter la même répartition de la subvention versée à Initiative Cher pour sa rémunération :

MISSIONS	MONTANTS
<ul style="list-style-type: none">- Gestion d'un dossier d'aide TPE : 4h en moyenne- Gestion d'un dossier d'aide à l'immobilier d'entreprise : 9 h en moyenne. <i>(Comprenant le montage du dossier abondement de la Région)</i>- Accompagnement du chargé de mission au montage et à l'instruction des dossiers de demandes d'aides TPE et immobilier	8 % de l'enveloppe allouée aux aides TPE et aide à l'immobilier
<p><u>Subvention Initiative Cher</u></p> <p>10% de la moyenne des prêts d'honneur octroyés sur les 3 dernières années sur le territoire de la communauté de communes</p>	En fonction des années

Cette répartition s'effectuera sur l'enveloppe initiale allouée aux aides d'un montant de 50 000€ et sur l'enveloppe supplémentaire de 30 000€.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant à la convention opérationnelle 2021/2023 passée entre Initiative Cher et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pour l'instruction des dossiers d'aides aux entreprises
- d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente en charge du développement économique à signer ledit avenant et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses au budget développement économique

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 24/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021
Reçu en préfecture le 24/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_322-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-322
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **AIDES AUX ENTREPRISES – MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES TPE**

La Communauté des Communes Terres du Haut Berry a mis en place un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises et un dispositif d'aide TPE (Très Petite Entreprises) par délibération n° 230519-84 du 23 mai 2019.

Les règlements ont été une première fois modifiés, par délibération 220421-118 du 22 avril 2021, afin que les entreprises ne puissent pas cumuler aide TPE et aide immobilière.

Suite à trois années de mise en place des aides, il s'avère que notre opération est de plus en plus sollicitée, et le budget reste contraint.

De ce fait la commission d'attribution des aides propose de modifier le règlement d'aides TPE.

Afin d'être accompagnées, les entreprises en quête de développement devront répondre à l'un des prérequis suivants :

- créer ou reprendre une entreprise, avec maintien du personnel,
- développer l'entreprise : nouveaux produits, nouvelle zone commerciale, ...
- créer, au minimum, un emploi à temps plein en CDD d'un an

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la modification du règlement d'attribution des aides TPE en introduisant des prérequis pour bénéficier des aides, comme indiqué dans le règlement joint
- d'autoriser le Président à signer ledit règlement ainsi modifié
- d'appliquer ledit règlement à compter du 1^{er} janvier 2022


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 24/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021
Reçu en préfecture le 24/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_323-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-323
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **CONVENTION MEDIATION DE LA CONSOMMATION**

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry souhaite procéder à la mise en place de son dispositif de médiation de la consommation, conformément aux obligations dictées par les articles L.611 à L.616 et R.612 à R.616 du code de la Consommation.

Il est proposé d'adhérer aux services dispensés par la société Sas Médiation Solution via une convention ayant pour objet de désigner Sas Médiation Solution comme médiateur de la consommation en vue du règlement des litiges susceptibles d'intervenir entre la Communauté de Communes et l'un de ses clients consommateurs et de définir les modalités de mise en œuvre de la médiation des litiges de la consommation entre les parties.

A cette fin la Communauté de Communes Terres du Haut Berry pourrait adhérer à Sas Médiation Solution pour une durée de trois ans en s'acquittant annuellement de montant de l'adhésion (45€/an) et assumer le coût de la médiation en cas de litige, estimé comme suit :

Litiges inférieurs à 2 000.00 € H.T.	55.00 € H.T.
Litiges de 2 001.00 € H.T. à 5 000.00 € H.T.	85.00 € H.T.
Litiges de 5 001.00 € H.T. à 10 000 € H.T.	195.00 € H.T.
Litiges de 10 001.00 € H.T. à 25 000 € H.T.	350,00 € H.T.

Litiges de 25 001.00 € H.T. à 50 000 € H.T.	595.00 € H.T.
Litiges supérieurs à 50 000 €	50 € / heure – Minimum de facturation : 600.00 € H.T.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention passée la société SAS MEDIATION, pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, moyennant une adhésion annuelle de 45 € HT
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents
- d'imputer la dépense au Budget Principal


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 24/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021
Reçu en préfecture le 24/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_324-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-324
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **DECISION MODIFICATION N° 2 BUDGET SPANC**

La présente décision modificative a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires afin d'effectuer les dotations aux amortissements

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :


- d'adopter la décision modificative n°2, qui s'établit comme suit :

Sens	Section	Article - Opération	Montant Proposé
D	fonctionnement	6811 - Dotations aux amortissements	+ 200€
D	fonctionnement	6066 - Carburant	- 200€
D	Investissement	2154 – Matériel	+ 200€
R	Investissement	28183 – Matériel de bureau	+ 200€

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 24/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021
Reçu en préfecture le 24/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_325-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-325
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **TRAIL DES TERRES DU HAUT BERRY 2022 – FIXATION DES TARIFS**

Le trail sera organisé le 14 mai 2022 à Menetou-Salon, comme les autres années.


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer les tarifs comme suit :

	Inscription Jusqu'au 20/04/2022	Inscription Du 21/04/2022 au 13/05/2022	Inscription Le 14/05/2022
Course adultes 8km et 8km DUO (prix par coureur)	9 €	11 €	14 €
Course adultes 13 km	12 €	14 €	17 €
Course adultes 23 km	17 €	19 €	22 €
Inscription de groupe	1 inscription offerte pour 10 coureurs inscrits		
Courses enfants (6-12 ans)	Gratuit		
Garderie (3-11 ans)	Gratuit		
Gobelet	5€		
T-shirt collector	8€		

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 24/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021
Reçu en préfecture le 24/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_326-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-326
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **TRAIL DES TERRES DU HAUT BERRY 2022 – APPROBATION DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES**

Dans le cadre de sa politique de soutien des actions en milieu rural, la Communauté de communes propose aux entreprises de devenir partenaires d'une manifestation sportive de course à pied appelée « Trail des Terres du Haut Berry » qui se déroulera le 14 mai 2022.

Le Parrain accepte de soutenir financièrement cette action en contrepartie de la promotion et la publicité qu'il pourra retirer de l'association, de son image avec la manifestation.

La communauté de communes propose trois échelons de partenariat, référencés dans le tableau ci-dessous. Une convention est ensuite signée par les deux parties pour fixer ce partenariat.

□ Moins de 150 €	<ul style="list-style-type: none">➤ Présence de votre logo sur le site internet de la communauté de communes➤ Annnonce vocale régulière par le speaker de la course
-------------------------	--

<input type="checkbox"/> Entre 150€ et 250€	<ul style="list-style-type: none">➤ Présence de votre logo sur le site internet de la communauté de communes➤ Mise à disposition d'un espace d'exposition dans le village-partenaires au départ de la course➤ Annonce vocale régulière par le speaker de la course➤ 5 dossards offerts
<input type="checkbox"/> Plus de 250 €	<ul style="list-style-type: none">➤ Présence de votre logo sur tous le site internet de la communauté de communes, et dossard coureurs adultes,➤ Mise à disposition d'un espace d'exposition dans le village-partenaires au départ de la course➤ Annonce vocale régulière par le speaker de la course


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le tableau de partenariat envoyé aux entreprises
- d'approuver le modèle de convention, ci-joint
- d'autoriser le Président à signer les conventions et tous les actes y afférents
- d'encaisser les recettes au budget principal – compte 7488

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 24/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021
Reçu en préfecture le 24/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_327-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-327
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **PARTENARIAT CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CONSEIL DEPARTEMENTAL – SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la CAF, le Conseil Départemental et la communauté de communes. La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire.


La 1^{ère} CTG, 2017-2020, est arrivée à échéance. Après un travail d'évaluation, de diagnostic partagé entre les 3 partenaires, les professionnels des champs concernés et les élus, la Convention Territoriale Globale sera renouvelée et signée le 17 décembre 2021 et prendra fin le 31 décembre 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention territoriale globale, ci-jointe, passée entre la Caisse d'Allocations Familiales du Cher, le Conseil Départemental du Cher et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, pour la période 2021-2024
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 24/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021
Reçu en préfecture le 24/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_328-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-328
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **PETITE ENFANCE – APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES DES AIX D'ANGILLON, DE MOULINS SUR YEVRE ET D'ALLOUIS**

Le conseil communautaire a approuvé lors de la séance du 3 octobre 2019, une actualisation du règlement de fonctionnement des crèches des Aix d'Angillon et de Moulins sur Yèvre. Depuis, le service de la Concurrence Consommation et Répression des fraudes a réalisé un contrôle administratif à la crèche des Aix d'Angillon, au cours duquel des préconisations quant au règlement de fonctionnement ont été émises.


D'autre part, un décret en date du 30 août 2021 nous amène à repréciser quelques points d'organisation. C'est ainsi l'occasion d'harmoniser certaines pratiques entre les structures communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les règlements de fonctionnement des crèches des Aix d'Angillon/de Moulins-sur-Yèvre et d'Allouis
- d'autoriser le Président à signer lesdits règlements et les actes y afférents

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 24/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 24/12/2021
Reçu en préfecture le 24/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_329-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-329
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **ESPACE JEUNES - CHOIX DU NOM ESPACE JEUNES à FUSSY**

Afin d'être cohérent dans la dénomination des structures à gestion communautaire, il est proposé de donner un nom à l'Espace Jeunes à Fussy.


Après avis de la commission enfance-jeunesse qui s'est réunie le 10 novembre dernier, une liste de noms a été proposée par les élus de cette commission, aux jeunes qui fréquentent la structure avec un travail d'accompagnement. Ces derniers en ont retenu 2 : Nelson MANDELA ou Thomas PESQUET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 47 voix pour Nelson Mandela et 5 voix pour Thomas Pesquet :

- de nommer l'Espace Jeunes à Fussy : Nelson MANDELA
- de mettre en place une signalétique et une charte graphique avec ce nom

Pour extrait conforme,
Signé par : Christophe DRUNAT
Date : 24/12/2021
Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 04/01/2022
Reçu en préfecture le 04/01/2022
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_330A-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-330A
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,
Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Pour les besoins des services, il serait nécessaire :

- de créer :

- 1 emploi non permanent à temps complet dans le grade d'attaché territorial (Chargé de projet Développeur économique), catégorie A, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat de projet relevant de l'article 3-II, afin :
 - d'élaborer et animer le projet économique du territoire
 - d'assurer la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité
 - d'accompagner et instruire les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques
 - de commercialiser l'offre de services du territoire

et ce sur une durée de réalisation estimée à 6 ans maximum à compter du 1^{er} février 2022.

L'agent devra justifier à minima, d'un diplôme de catégorie VI ou d'une expérience en qualité de chargé de projet en développement économique.

Il conviendrait de fixer la rémunération maximale sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial, catégorie A, à l'indice brut 693, indice majoré 575.

Le régime indemnitaire instauré par les délibérations n° 260418-62 du 26 avril 2018, n° 270918-135 du 27 septembre 2018, n° 100910-135 A du 16 septembre 2020 et n° 171220-194 du 17 décembre 2020, relatives au régime indemnitaire du personnel, est applicable.

- 1 emploi non permanent à temps complet dans le grade de rédacteur territorial (Chargé de projet développement touristique), catégorie B, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat de projet relevant de l'article 3-II, afin :
 - d'établir un état des lieux de l'offre et de la demande de tourisme
 - d'impulser et d'assurer le suivi de projets et programmes touristiques sur le territoire
 - d'assurer le développement et l'animation des partenariats et des réseaux professionnels

et ce sur une durée de réalisation estimée à 6 ans maximum à compter du 1^{er} mars 2022.

L'agent devra justifier à minima, d'un diplôme de catégorie V ou d'une expérience en qualité de chargé de projet en développement touristique.

Il conviendrait de fixer la rémunération maximale sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de rédacteur territorial, catégorie B, à l'indice brut 597, indice majoré 503.

Le régime indemnitaire instauré par les délibérations n° 260418-62 du 26 avril 2018, n° 270918-135 du 27 septembre 2018, n° 100910-135 A du 16 septembre 2020 et n° 171220-194 du 17 décembre 2020, relatives au régime indemnitaire du personnel, est applicable.

- Un poste d'adjoint technique titulaire, catégorie C (agent d'entretien des réseaux d'eau) à temps complet au service de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2022. Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-2, pour une durée de 1 an maximum renouvelable une fois et dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 432, et à l'Indice Majoré 382

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer, selon les conditions susvisées :

- 1 emploi non permanent à temps complet dans le grade d'attaché territorial (Chargé de projet Développeur économique), catégorie A, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat de projet relevant de l'article 3-II, afin :
 - d'élaborer et animer le projet économique du territoire

- d'assurer la promotion économique du territoire pour renforcer son attractivité
 - d'accompagner et instruire les projets d'implantation, de création et de développement des acteurs économiques
 - de commercialiser l'offre de services du territoire
- 1 emploi non permanent à temps complet dans le grade de rédacteur territorial (Chargé de projet développement touristique), catégorie B, conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat de projet relevant de l'article 3-II, afin :
- d'établir un état des lieux de l'offre et de la demande de tourisme
 - d'impulser et d'assurer le suivi de projets et programmes touristiques sur le territoire
 - d'assurer le développement et l'animation des partenariats et des réseaux professionnels
- 1 poste d'adjoint technique titulaire à temps complet

Cette délibération annule et remplace la délibération n°161221-330 déposée en Préfecture le 23 décembre 2021 suite à erreur matérielle.


Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 04/01/2022

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président

République Française
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 23/12/2021
Reçu en préfecture le 23/12/2021
Affiché le 
ID : 018-200066330-20211216-DE_161221_331-DE

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

Nombre de membres en
exercice : 52 titulaires
Date d'affichage : 10/12/2021
Délibération n° 161221-331
Secrétaire de séance :
Christelle PETIT

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 09 décembre 2021, s'est réuni le 16 décembre 2021 à l'Espace Culturel Victor Hugo à Henrichemont, sous la présidence de M. Christophe DRUNAT.

Étaient présents (titulaires) (46) : André JOUANIN, Bruno SIRAVO, Gwendoline TITRANT, Annick BIENBEAU, Manuel MESQUITA, Jean-Noël GUILLAUMIN, Christian FERRAND, Elodie Bras, Denis COQUERY, Philippe JARRY, Gilles BUREAU, Jean-Philippe BEUX, Nathalie MESTRE, Cécile BORY, Thierry DOUCET, Christelle PETIT, Delphine BOUREUX, Jérôme VRILOR, Pierre FOUCHET, Stéphanie JACQUET, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Fabien CHAUSSÉ, Gérard RIPARD, Isabelle CROCHET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Patrick RICHARD, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Gilles BENOIT, Yolaine LAUGERAT, Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE, Pierre-Yves CHARPENTIER, Christian MANCION, Fabrice CHOLLET, Anne-Marie OSWALD, Laurence PAJON, Aurélie CHABENAT, Isabelle TURPIN, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Thierry COSSON, Yves CORDINA

Était présent (suppléant) (1) :
Stéphane BERTIN suppléant de Pascale ROUZIER

Absents excusés (5) :
Isabelle DEUSS a donné pouvoir à Denis COQUERY
Patrick PARFAIT a donné pouvoir à Patrick RICHARD
Emilie BIGRAT a donné pouvoir à Michel AUDEBERT
Sylvain BRANDY a donné pouvoir à Ghislaine de BENGYPUYVALLÉE
François-Régis THINAT a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

➤ **APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN POSTE DE MANAGER DE COMMERCE**

Dans le cadre du plan de relance du Commerce de proximité, la Banque des Territoires propose une subvention forfaitaire de 20 000 € par an pendant 2 ans pour le cofinancement d'un poste de manager de commerce de centre-ville.

Le manager développe une vision globale du centre-ville dans ses différentes problématiques. Il crée une dynamique de gestion collective du centre-bourg.

3 communes ont été retenues dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain : Saint-Martin d'Auxigny, Henrichemont et les Aix d'Angillon. Le recrutement d'un manager de commerce pourrait participer au développement d'actions d'animation et de promotion auprès des commerçants de ces trois communes mais également des autres communes de la communauté de communes.

Ainsi, il conviendrait de créer :

- un poste relevant du grade d'Attaché territorial titulaire, catégorie A ou du grade de rédacteur territorial titulaire, catégorie B pour exercer les fonctions de manager commerce à temps complet

Dans l'hypothèse où ce poste ne pourrait être immédiatement pourvu par un fonctionnaire, il sera fait appel à un agent non titulaire conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, sur la base d'un contrat relevant de l'article 3-3 2°, dont il conviendrait de fixer la rémunération maximale à l'indice brut 686, et à l'Indice Majoré 570 pour une durée de 3 ans maximum renouvelable une fois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 20 000 € par an pendant 2 ans dans le cadre d'un cofinancement d'un poste de manager de commerce
- de créer, selon les conditions susvisées un poste relevant du grade d'Attaché territorial titulaire, catégorie A ou du grade de rédacteur territorial titulaire, catégorie B pour exercer les fonctions de manager commerce à temps complet, pour une durée d'un an, renouvelable
- d'autoriser le Président à signer les dossiers de demande de subvention et les actes y afférents
- d'imputer les dépenses et les recettes au budget principal

Pour extrait conforme,

Signé par : Christophe DRUNAT

Date : 23/12/2021

Qualité : CC - Terres du Haut Berry -
Président